



SERVICE DES EAUX

RAPPORT ANNUEL 2021

sur le prix et la qualité
des services publics de l'eau potable,
de l'assainissement collectif et non collectif



www.rlv.eu

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20221108-DELI20221108211-DE
Date de télétransmission : 17/11/2022

PÔLE TECHNIQUE DE RIOM LIMAGNE ET VOLCANS

Service Eau et Assainissement

13 avenue George Gershwin - 63200 RIOM



SOMMAIRE

LE MOT DU VICE-PRESIDENT	3
SYNTHÈSE GÉNÉRALE.....	4
LES FAIT MARQUANTS 2020.....	5
LES PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2021.....	6
SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE	7
1. Synthèse des principaux indicateurs du service	9
2. Les caractéristiques générales du service.....	10
III. Présentation du territoire desservi	10
IV. Les modes de gestion.....	14
3. Les caractéristiques techniques du service.....	16
I. Les données usagers	16
II. Ressources et production.....	17
III. Distribution - Réseau.....	20
IV. Qualité de l'eau	27
V. Service aux abonnés.....	29
SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	33
1. Synthèse des principaux indicateurs du service	35
2. Les caractéristiques générales du service.....	36
I. Présentation du territoire desservi	36
II. Les modes de gestion.....	39
3. Les caractéristiques techniques du service.....	41
I. Les données usagers	41
II. Collecte des eaux usées	45
III. Traitement des eaux usées	56
IV. Production de boues	59
V. Service aux usagers	61
PRIX DES SERVICES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	65
1. Modalité de tarification	67
I. Part Communautaire (eau potable et assainissement collectif, toutes communes)	67
II. Part délégataire (eau potable et assainissement collectif si délégation de service public)	69

III.	Redevances Agence de l'Eau	70
IV.	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA).....	70
2.	Tarifs de l'eau potable et de l'assainissement collectif	71
I.	Le prix de l'eau potable [D102.0]	71
II.	Répartition du prix de l'eau potable par commune au 1 ^{er} janvier 2021	71
III.	Le prix de l'assainissement collectif [D204.0]	72
IV.	Répartition du prix de l'assainissement collectif par commune au 1 ^{er} janvier 2021.....	73
V.	Tarif moyen pondéré de l'eau potable et de l'assainissement collectif.....	74
VI.	Tarifs par commune (en € TTC/m ³)	75
3.	État de la dette.....	76
SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF		77
1.	Les caractéristiques générales du service.....	79
I.	Présentation du territoire desservi	79
II.	Les modes de gestion.....	81
2.	Les caractéristiques techniques du service.....	83
3.	Les tarifs du service d'assainissement non collectif	85
GLOSSAIRE.....		87
I.	Service de l'eau potable	87
II.	Service de l'assainissement collectif	89
III.	Service de l'assainissement non collectif	91
ANNEXES – DONNEES DETAILLEES PAR COMMUNE.....		92

Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, au décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 et à l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement

Le rapport est établi à partir de données tirées des rapports annuels des Délégués ainsi que de données et informations propres à la Collectivité et le site de l'observatoire de l'eau de l'Agence de l'eau

Il comporte les indicateurs réglementaires et des indicateurs complémentaires liés aux particularités du service.

La définition des indicateurs les plus techniques est rappelée dans un glossaire situé en fin de rapport.

Ces indicateurs sont identifiés dans le texte du rapport par le n° d'ordre au sein du glossaire

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20221108-DELI20221108211-DE
Date de télétransmission : 17/11/2022
Date de réception préfecture : 17/11/2022

LE MOT DU VICE-PRESIDENT



2021 marque la deuxième année d'exercice par RLV des compétences eau potable, assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines.

Toujours dans un contexte de crise sanitaire, la politique publique de l'eau menée cette année par la Communauté d'Agglomération s'est inscrite dans un objectif d'amélioration du service rendu à l'utilisateur et de préservation de la ressource en eau et du milieu naturel.

Après les épisodes de sécheresse de 2019 et de 2020, la collectivité a été confrontée cette année à des phénomènes d'inondations sur certains secteurs, résultat d'une artificialisation importante du territoire et de l'évolution du climat. Dès lors, la gestion des eaux pluviales doit plus que jamais être intégrée dans la politique d'aménagement du territoire, avec la mise en œuvre de techniques alternatives favorisant une infiltration à la source.

Les enjeux liés à la raréfaction de la ressource en eau ont également mobilisé les équipes et les élus toujours dans souci de garantir, à la fois, la production et la distribution de l'eau potable, et la collecte et le traitement des eaux usées.

Ce deuxième rapport sur le Prix et la Qualité des Services témoigne d'une amélioration de performance de certains indicateurs clés, notamment le rendement du réseau d'eau potable. Les niveaux de service restent cependant hétérogènes sur notre territoire. Le travail engagé par le service des eaux de RLV en lien avec les exploitants s'inscrit dans l'objectif de progression et d'uniformisation de ces niveaux de service.

Après une année 2021 principalement axée sur le lancement d'études stratégiques et la poursuite des travaux, RLV accentuera ses efforts en 2022 sur l'amélioration de la connaissance de son patrimoine et l'optimisation de son exploitation. Par ailleurs, à la suite d'un important travail de concertation avec les élus du territoire et dans un souci d'équité, certains tarifs évolueront à partir du 1er janvier 2022, traduisant les besoins d'amélioration de la performance du service rendu.

Patrice GAUTHIER

Vice-Président délégué à l'eau et à l'assainissement

SYNTHÈSE GÉNÉRALE

Service de l'eau potable

- ✓ 19 103 abonnés répartis sur 9 communes où RLV est autorité organisatrice
- ✓ 2 874 252 m³ mis en distribution
- ✓ Rendement global sur l'ensemble du périmètre de 76,2 %
- ✓ 12,6 km de réseaux renouvelés sur les 5 dernières années (2016-2020) soit un taux de renouvellement de 0,62 %

Service de l'assainissement collectif

- ✓ 27 142 abonnés répartis sur 23 communes où RLV est autorité organisatrice
- ✓ 3,3 millions de m³ d'eaux usées traitées
- ✓ 30 stations de traitement des eaux usées
- ✓ 5 stations de traitement des eaux usées de capacité nominale supérieure à 2 000 EH avec un taux de conformité à 100 % au regard de l'application de la directive Eaux Résiduaires Urbaines (ERU)
- ✓ 1 051 tonnes de matières sèches (TMS) de boues évacuées
- ✓ 39 km de réseaux curés en 2021 soit 7,7 % du linéaire de réseaux total
- ✓ 2 km de réseaux d'eaux usées renouvelés en 2021

Service de l'assainissement non collectif

- ✓ 1 011 installations individuelles de traitement des eaux domestiques
- ✓ Taux de conformité à 93 %

Le prix de l'eau et son évolution

Décomposition d'une facture type (eau potable et assainissement collectif) sur la base des consommations de 120 m³/an (référence INSEE), selon les tarifs en vigueur au 1^{er} janvier 2022 :

Service public de production et de distribution d'eau potable			
	2021	2022	Évolution
<i>Part communautaire</i>	143,60	152,55	5,9 %
<i>Part délégataire</i>	34,49	35,67	3,3 %
<i>Part Agence de l'Eau</i>	27,60	27,60	0,0 %
<i>TVA (5,5 %)</i>	11,31	11,87	4,7 %
<i>Total eau potable (€ TTC)</i>	217,00	227,70	4,7 %
Total eau potable (€ TTC/m³)	1,81	1,90	4,7 %

Service public d'assainissement collectif			
	2021	2022	Évolution
<i>Part communautaire</i>	101,23	113,98	11,2 %
<i>Part délégataire</i>	69,80	75,22	7,2 %
<i>Part Agence de l'Eau</i>	18,00	19,20	6,2 %
<i>TVA (10 %)</i>	18,90	20,84	9,3 %
<i>Total assainissement (€ TTC)</i>	207,92	229,24	9,3 %
Total assainissement (€ TTC/m³)	1,73	1,91	9,3 %

Pour les 9 communes où RLV est compétente en eau et en assainissement collectif, le prix total de l'eau du m³ au 1^{er} janvier 2022 est de **3,81 €TTC/m³**

LES FAIT MARQUANTS 2021

La structuration de ces nouvelles compétences s'est poursuivie en 2021 dans un souci d'amélioration du service rendu à l'utilisateur et de préservation de la ressource en eau et du milieu naturel.

Dans cette deuxième année de crise sanitaire, les travaux de renouvellement et de modernisation des ouvrages ont été poursuivis, facilités par le renfort d'un conducteur d'opération au sein du Service des Eaux et la mise en place d'accords-cadres de maîtrise d'œuvre et de travaux.

Les épisodes orageux exceptionnels ayant frappé le territoire durant l'été ont sollicité les équipes de RLV et les exploitants et ont sérieusement mis à l'épreuve les capacités des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales. Ces événements confirment l'enjeu majeur qu'est la gestion intégrée des eaux pluviales dans la politique d'aménagement du territoire. A ce titre, RLV a attribué à l'automne 2021, plusieurs lots d'études pour le diagnostic de son patrimoine, pour un montant total de plus de 3 millions d'euros subventionnés à 70%. Ces dernières permettront de définir en 2024 les priorités d'investissement des 10 prochaines années pour préserver l'ensemble des ouvrages et améliorer leur fonctionnement.

Bien que la collectivité n'ait pas été confrontée cette année à des épisodes de sécheresse, l'appropriation des enjeux liés à la raréfaction de la ressource en eau potable s'est accentuée. Ainsi, face aux difficultés d'alimentation en eau potable, connues en 2019, sur les communes de Charbonnières et Volvic Haut et dans l'attente des conclusions des études diagnostiques, RLV en concertation avec les communes concernées a gelé les autorisations d'urbanismes.

Par ailleurs, afin d'améliorer la compréhension du fonctionnement hydrogéologique de l'aquifère de l'impluvium de Volvic, RLV a acté un partenariat scientifique, aux côtés du Ministère de la Transition Ecologique, du Syndicat Mixte des Utilisateurs de la Région de Riom (SMUERR) et de l'Université Bourgogne-Franche-Comté (UFBC).

L'amélioration de l'exploitation des ouvrages fut également au cœur de cette année 2021 avec le démarrage de 3 études structurantes :

- ✓ Un audit technique de l'exploitation des services d'eau potable et d'assainissement en régie ;
- ✓ Une assistance à maîtrise d'ouvrage dans le suivi et l'audit des contrats d'exploitation ;
- ✓ Une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude des futurs modes de gestion des services d'eau potable et d'assainissement

Les usagers des communes de Pulvérières, Malauzat et Saint-Bonnet-près-Riom bénéficient depuis le 1er juin 2021 d'un service d'exploitation plus performant, grâce à de nouveaux contrats de prestations de service plus ambitieux avec la SPL SEMERAP.

Enfin, à la suite d'un important travail de concertation avec les élus du territoire mené tout au long de l'année, une démarche de « cohérence tarifaire » des services d'eau et d'assainissement a été menée. Dans un souci d'équité entre les habitants en matière de prix de l'eau, et en fonction des communes, de leur efforts actuels et passés pour améliorer les performances des ouvrages, les élus ont votés à l'unanimité une augmentation de certains tarifs à compter du 1er janvier 2022.

LES PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2022

Les élus choisiront en 2022 les modes de gestion des services d'eau et d'assainissement à mettre en œuvre en 2023. Selon les orientations retenues, les services, accompagnés par un assistant à maîtrise d'ouvrage, élaboreront, soit les futurs contrats d'exploitation des services d'eau et d'assainissement, soit l'organisation d'une régie communautaire.

La situation financière et organisationnelle de la SPL SEMERAP, exploitant historique des collectivités du territoire, sera également au cœur des échanges sur les modalités d'exploitation des services d'eau et d'assainissement de RLV.

Parallèlement, la première phase des études diagnostiques du patrimoine permettra :

- ✓ d'améliorer la connaissance de l'état des ouvrages avec notamment le géoréférencement de l'ensemble des réseaux et la mise à jour du Système d'Information Géographique (SIG) ;
- ✓ de diagnostiquer l'état du patrimoine et son fonctionnement grâce à des campagnes de mesures ciblées ;
- ✓ de modéliser le fonctionnement hydraulique des ouvrages d'eau potable et d'assainissement.

Enfin, la gestion de la ressource en eau potable sera toujours au cœur des préoccupations de RLV avec le suivi de l'étude post-doctorante sur le fonctionnement hydrogéologique de l'aquifère de l'impluvium de Volvic, ou encore l'évolution du schéma de l'alimentation des communes de Malauzat, Marsat, Mozac et Riom faisant suite à l'arrêt de l'exploitation de la ressource du Gargouilloux.



SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

1. Synthèse des principaux indicateurs du service

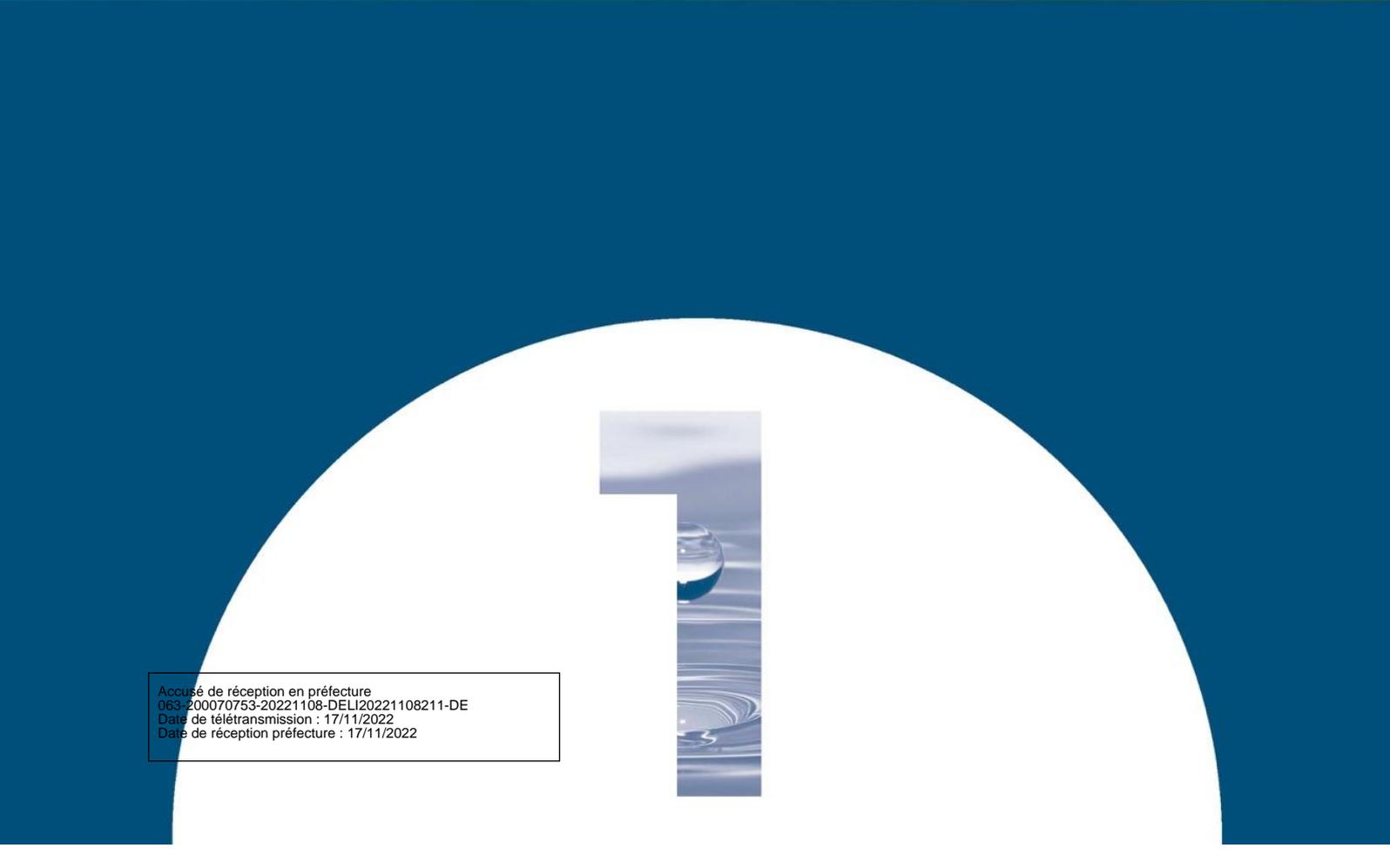
2. Les caractéristiques générales du service

- I. Présentation du territoire desservi
- II. Les modes de gestion

3. Les caractéristiques techniques du service

- I. Les données des usagers
- II. Ressources et production
- III. Distribution – Réseau
- IV. Qualité de l'eau
- V. Service aux abonnés

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20221108-DELI20221108211-DE
Date de télétransmission : 17/11/2022
Date de réception préfecture : 17/11/2022



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20221108-DELI20221108211-DE
Date de télétransmission : 17/11/2022
Date de réception préfecture : 17/11/2022

1. Synthèse des principaux indicateurs du service

<i>Indicateurs</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>
<i>Estimation de la population desservie [D101.0]</i>	38 540	38 639	37 467
<i>Nombre d'abonnés du service d'eau potable</i>	18 311	18 434	19 103
<i>Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau [P108.3]</i>	77,2 %	76,5 %	76,3 %
<i>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux [P103.2B]</i>	84/120	58/120	73/120
<i>Linéaire des réseaux (en m)</i>	380 721	423 932	426 294
<i>Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable [P107.2]</i>	Non calculable	0,85 %	0,62 %
<i>Rendement [P104.3]</i>	75,7 %	73,7 %	76,2 %
<i>Indice linéaire de pertes (m³/km/jour) [P106.3]</i>	5,9	5,7	5,0
<i>Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/jour) [P105.3]</i>	6,8	6,4	5,5
<i>Qualité de l'eau - Paramètres biologiques [P101.1]</i>	100 %	100 %	99 %
<i>Qualité de l'eau - Paramètres physico-chimiques [P102.1]</i>	97 %	99 %	99 %
<i>Taux de réclamations [P155.1]</i>	2,8 ‰	2,3 ‰	3,2 ‰
<i>Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [P151.1]</i>	2,3 ‰	1,5 ‰	1,2 ‰

2. Les caractéristiques générales du service

I. Présentation du territoire desservi

Depuis le 1^{er} janvier 2020, en application des dispositions de l'article L.5216-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), la Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans est compétente, à titre obligatoire, en lieu et place de ses communes membres, en « eau potable ».

Le service public d'eau potable de Riom Limagne et Volcans recouvre plusieurs activités notamment celles décrites à l'article L.2224-7 du CGCT :

- la production, qui comprend le prélèvement de l'eau au milieu naturel et le traitement destiné à la rendre potable ;
- la distribution de l'eau aux abonnés ;
- la gestion des services liés aux abonnés (facturation, traitement des demandes).

Hormis sur le territoire des communes où l'exercice de la compétence eau potable a été transféré à un syndicat, Riom Limagne et Volcans exerce la compétence « eau potable » sur le territoire de neuf de ses communes membres (*Figure 1*) à savoir :

- Chanat-la-Mouteyre ;
- Charbonnières-les-Varennes ;
- Châtel-Guyon (hors Saint-Hippolyte) ;
- Malauzat pour le hameau de Saint-Genest-l'Enfant ;
- Marsat ;
- Mozac ;
- Pulvérières ;
- Riom ;
- Volvic.

La compétence eau potable sur le reste du territoire est exercée par les syndicats ci-dessous :

- Syndicat Intercommunal d’Alimentation en Eau Potable de la Basse-Limagne (SIAEP Basse Limagne) : Chavaroux, Entraigues, Les Martres-d’Artière, Lussat, Malintrat, Saint-Ignat, Saint-Laure, Sayat et Surat.
- Syndicat Intercommunal d’Alimentation en Eau Potable de la Plaine de Riom (SIAEP Plaine de Riom) : Chambaron-sur-Morge, Chappes, Châtel-Guyon pour le hameau de Saint-Hippolyte et Rochepradière, Clerlande, Ennezat, Enval, Le Cheix-sur-Morge, Malauzat (hors Saint-Genest-l’Enfant), les Martres-sur-Morge, Ménérol, Pessat-Villeneuve, Saint-Beauzire, Saint-Bonnet-près-Riom et Varennes-sur-Morge.
- Syndicat Mixte Sioule et Morge (SM Sioule et Morge) : Saint-Ours-les-Roches.

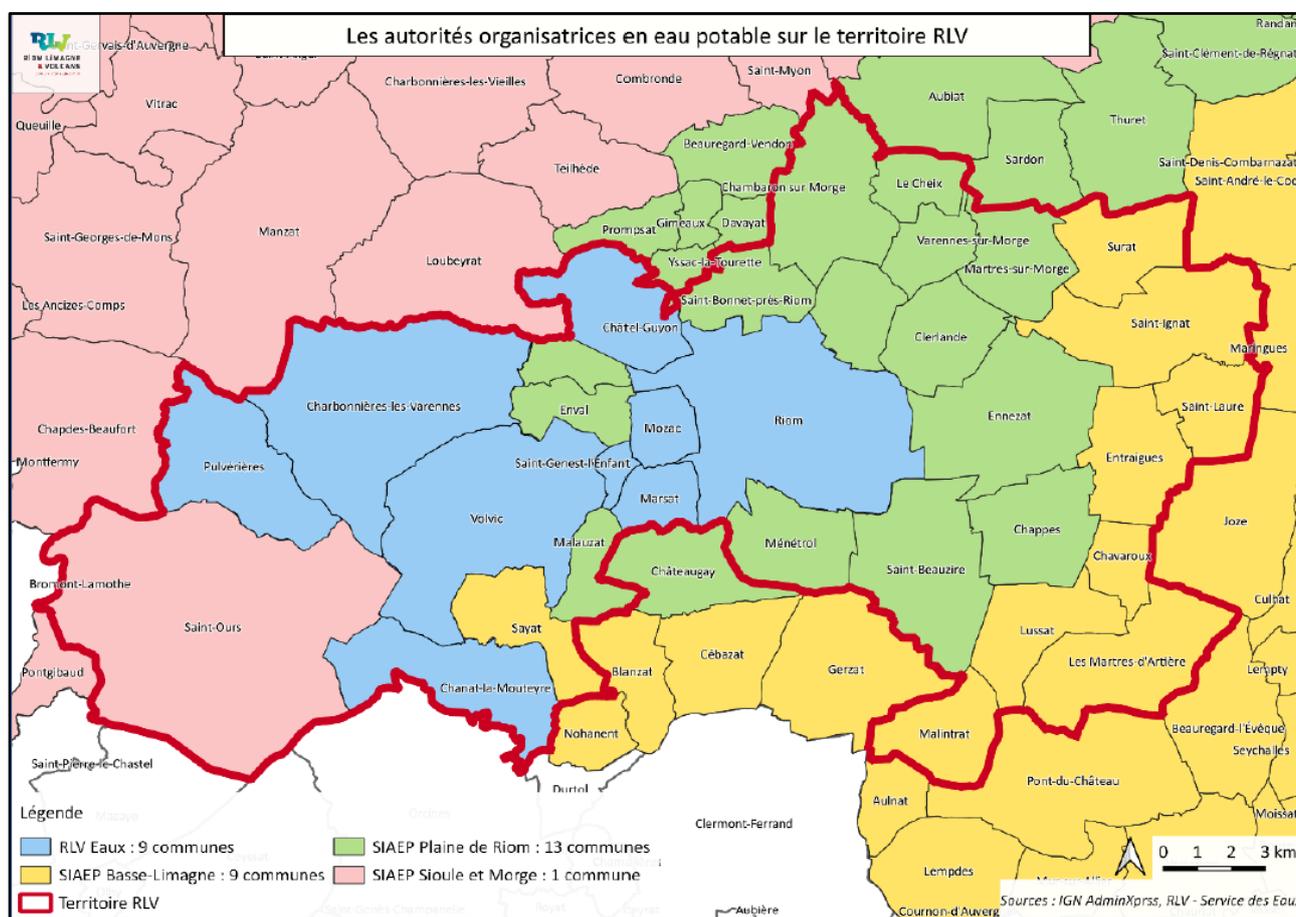


Figure 1 - Carte de l'organisation de la compétence eau potable sur le territoire de RLV

Le périmètre pour lequel RLV est autorité organisatrice en eau potable peut être regroupé dans 3 services (Figure 2) :

- « Service Bas » : Châtel-Guyon, Malauzat (Saint-Genest-l'Enfant), Marsat, Mozac, Riom et Volvic Bas ;
- « Service Haut » : Charbonnières-les-Varennes, Pulvérières et Volvic Haut¹ ;
- « Service Sud » : Chanat-la-Mouteyre.

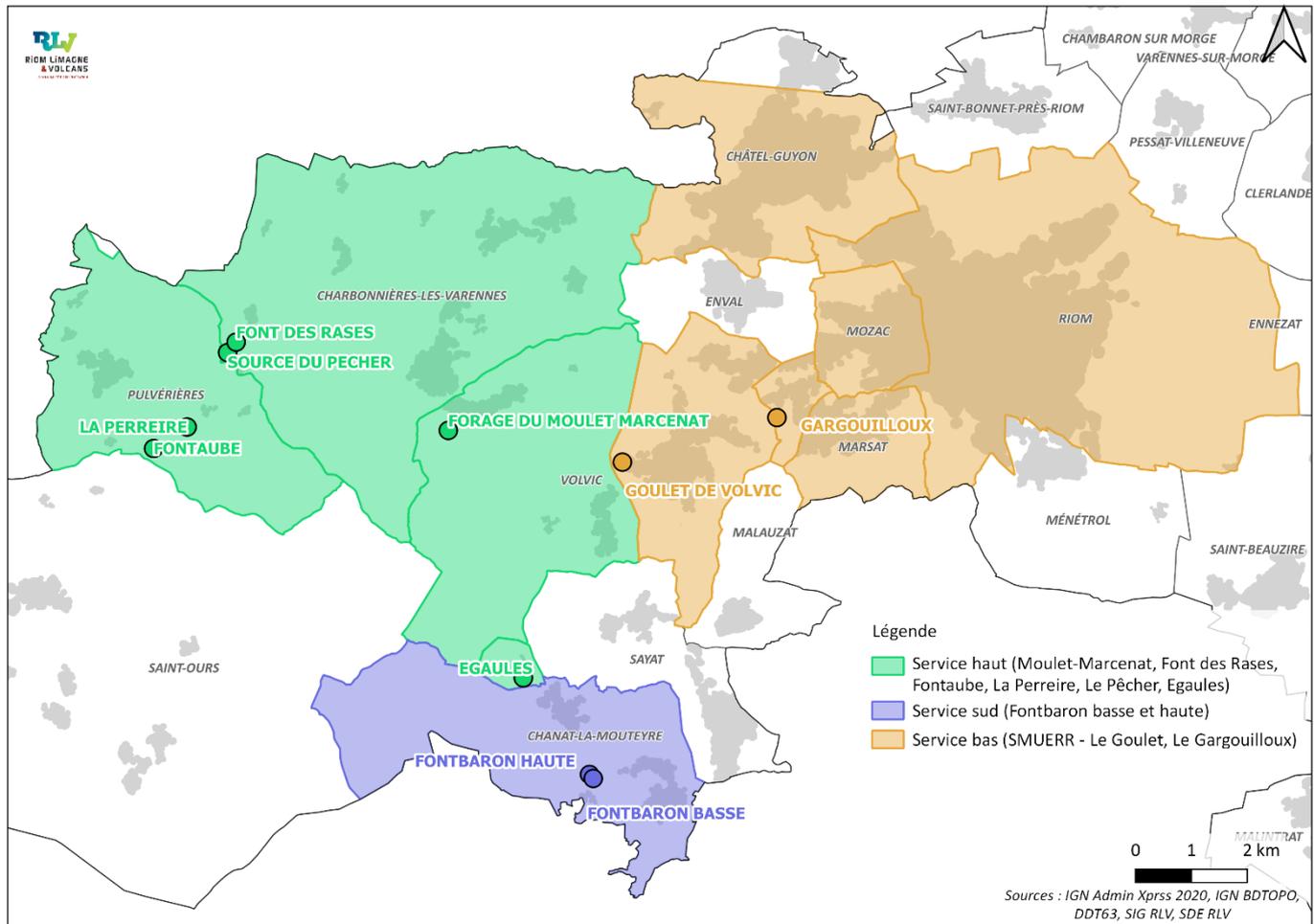


Figure 2 - Contour des services d'eau potable

Approvisionnement en eau

L'approvisionnement en eau sur le territoire de RLV (Figure 3) est assuré par les entités organisatrices, ci-dessous :

- RLV ;
- Clermont Auvergne Métropole (CAM) ;
- SIAEP Basse Limagne ;
- SIAEP Plaine de Riom ;
- SM Sioule et Morge.

¹ La production de Volvic Egales est incluse dans le périmètre de Volvic Haut.

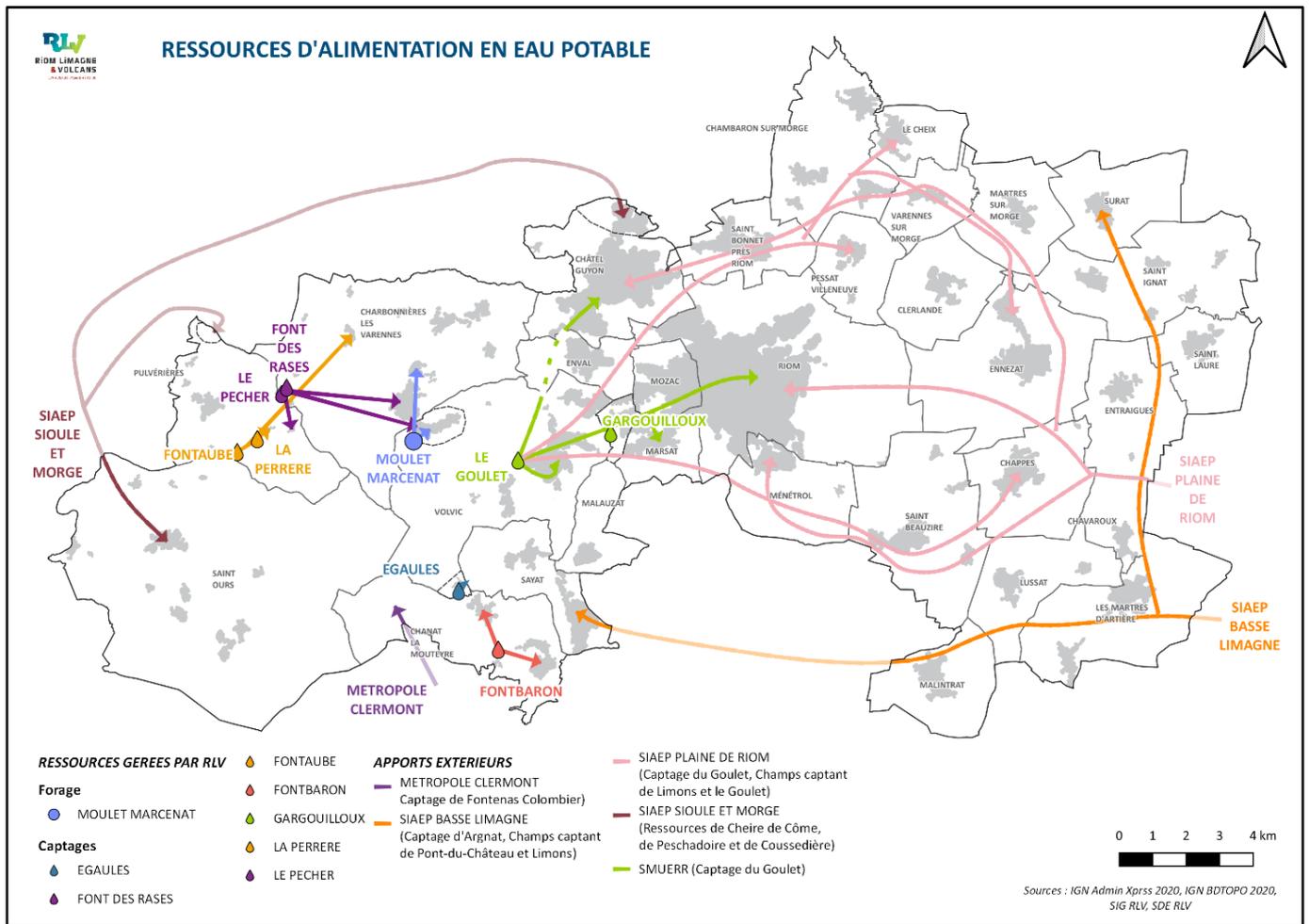


Figure 3 - Ressources d'alimentation en eau potable sur le territoire de RLV



II. Les modes de gestion

Considérant l'exercice 2021, plusieurs modes de gestion (Figure 4) du service public d'eau potable coexistent sur le territoire des 9 communes :

- la régie directe sur le territoire de 4 communes : Chanat-la-Mouteyre, Charbonnières-les-Varennes, Châtel-Guyon, et Volvic ;
- la régie avec marchés de prestation de services (MPS) sur le territoire d'une commune : Malauzat Hameau de Saint-Genest-l'Enfant et Pulvérières*;
- la délégation de service public (DSP) sur le territoire de 3 communes : Marsat, Mozac et Riom.

*La commune Pulvérières a changé de mode de gestion au 1^{er} juin 2021 passant d'une régie directe à une régie avec marché de prestation de services.

Pour les territoires où le service public d'eau potable est en délégation ou en régie avec marchés de prestation de services, il n'y a qu'un seul titulaire/délégataire, comme l'indique le tableau ci-dessous, qui précise également les échéances de chaque contrat.

Tableau 1 - Modes de gestion en eau potable sur le territoire de RLV

	Type	Titulaire/Délégataire	Échéance contrat
Chanat-la-Mouteyre	Régie directe	/	/
Charbonnières-les-Varennes	Régie directe	/	/
Châtel-Guyon (hors Saint-Hippolyte)	Régie directe	/	/
Marsat	DSP	Semerap	30/04/2028
Saint-Genest-l'Enfant (Malauzat)	Régie indirecte (MPS)	Semerap	31/12/2022
Mozac	DSP	Semerap	31/12/2022
Pulvérières	Régie indirecte (MPS)	Semerap	31/12/2022
Riom	DSP	Semerap	31/12/2022
Volvic	Régie directe	/	/

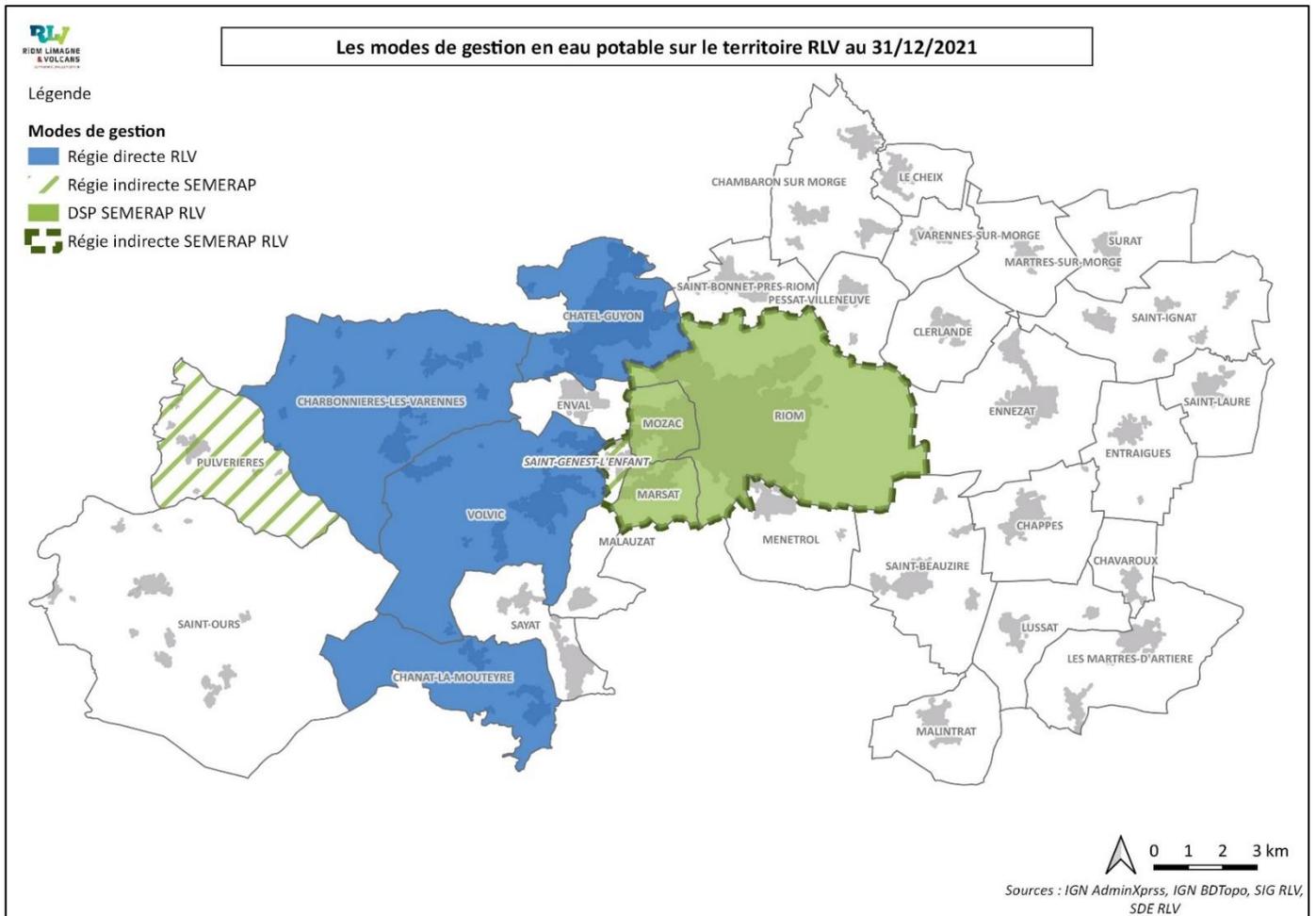


Figure 4 - Modes de gestion en eau potable sur le territoire de RLV

3. Les caractéristiques techniques du service

I. Les données usagers

Estimation de la population desservie [D101.0]

Les données par commune figurent en annexe (Page 93).

	2019	2020	2021
Service Bas	34 072	34 184	32 934
Service Haut	3 534	3 514	3 606
Service Sud	934	941	927
TOTAL	38 540	38 639	37 467

La population estimée desservie est de 37 467 habitants.

La population de Saint-Hippolyte, alimentée par le Syndicat Mixte de Sioule et Morge, n'est plus comptabilisée dans le service Bas en 2021, expliquant la baisse de population totale.

Les abonnés du service d'eau potable

Les données par commune figurent en annexe (Page 93).

	2019	2020	2021
Service Bas	16 017*	16 094	16 660
Service Haut	1 845	1 883	1 929
Service Sud	449	457	514
Nombre d'abonnés total	18 311	18 434	19 103

*En l'absence de la donnée 2019 de Malauzat (Saint-Genest-l'Enfant), le nombre d'abonnés de 2020 est retenu.

En 2021, le nombre d'abonnés du service public d'eau potable est de 19 103. L'évolution du nombre d'abonnés entre 2020 et 2021 est égale à 3,6 %. Le service Sud est marqué par une augmentation importante de 12,5% du nombre d'abonnés alors que les services Haut et Bas ont une augmentation comprise entre 2,5 et 3,5%.

II. Ressources et production

Ouvrages de production

Au total, le service de l'eau potable dispose de :

- 8 captages/forages ;
- 1 station de traitement.

<i>Service Haut</i>			
<i>Communes approvisionnées</i>	<i>Source / captages</i>	<i>Localisation</i>	<i>Capacité de production</i>
Charbonnières-les-Vareennes Pulvérières Volvic (Haut)	Captage du Font de Rases	Grelière (Charbonnières-les-Vareennes)	Production entre 160 000 m ³ et 200 000 m ³ par an sur les six dernières années
	Captage du Pêcher	Les Pécheix (Charbonnières-les-Vareennes)	
	Captage de Fontaube	Pulvérières	Estimation de 10 000 m ³ /an
	Captage de Chazelles (Hors Service)	Pulvérières	
	Captage de Perrère	Pulvérières	
Volvic (Egales)	Captage Egales	Route de Chanat, Egales (Volvic)	Production entre 80 000 m ³ et 130 000 m ³ sur les quatre dernières années
Volvic (Haut) Charbonnières-les-Vareennes	Forage Moulet Marcenat	Allée de la forêt, Moulet Marcenat (Volvic)	
<i>Communes concernées</i>	<i>Station de traitement</i>	<i>Localisation</i>	<i>Capacité nominale</i>
Charbonnières-les-Vareennes Pulvérières Volvic (Haut)	Station de traitement de l'eau (Reminéralisation et traitement de l'arsenic)	Grelière (Charbonnières-les-Vareennes)	36 m ³ /h

Débits autorisés de prélèvement :

- Charbonnières-les-Vareennes : 3L/s pour les captages du Font de Rases et du Pêcher.
- Pulvérières : 55 L/min pour le captage de Perrère et 67,5 L/min pour le captage de Fontaube.
- Volvic : 1,11 L/s pour le captage d'Egales et 11,11 L/s pour le forage de Moulet-Marcenat.

<i>Service Sud</i>			
<i>Communes approvisionnées</i>	<i>Source / captages</i>	<i>Localisation</i>	<i>Capacité de production</i>
<i>Chanat-la-Mouteyre</i>	<i>Captage de Fontbaron Basse</i>	<i>Font Baron Basse (Chanat-la-Mouteyre)</i>	<i>Production entre 17 000 m³ et 37 000 m³ sur les trois dernières années</i>
<i>Chanat-la-Mouteyre</i>	<i>Captage de Fontbaron Haute</i>	<i>Font Baron Haute (Chanat-la-Mouteyre)</i>	

Débites autorisés de prélèvement :

- Chanat-la-Mouteyre : 210 L/min pour les captages de Fontbaron Haute, Fontbaron Basse et Coulis.
- Le captage de Coulis est hors périmètre RLV.

<i>Service Bas</i>			
<i>Communes approvisionnées</i>	<i>Source / captages</i>	<i>Localisation</i>	<i>Capacité de production</i>
<i>Châtel-Guyon St-Genest-l'Enfant (Malauzat) Marsat Mozac Riom Volvic (Bas)</i>	<i>Goulet de Volvic*</i>	<i>Volvic</i>	<i>Estimation entre 4 500 000 et 5 000 000 m³/an</i>
<i>Mozac Riom</i>	<i>Gargouilloux</i>	<i>Malauzat</i>	<i>Production entre 140 000 m³ et 170 000 m³ sur les trois dernières années</i>

*Les droits d'eau du captage syndical du Goulet de Volvic (SMUERR) sont précisés ci-dessous :

- Commune de Volvic : 18 L/s
- Commune de Châtel-Guyon : 33 L/s
- SIAEP Plaine de Riom : 46 L/s
- Communes de Malauzat St Genest-l'Enfant, Marsat, Mozac, Riom : 70 L/s

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau [P108.3]

Les données par source figurent en annexe (Page 94).

L'ensemble des points de prélèvement d'eau destinés à la production d'eau potable pour la consommation humaine doit faire l'objet d'un arrêté préfectoral et de mesures de protection. Cela passe par la définition de périmètres de protection dits immédiats, rapprochés et éloignés au sein desquels sont définies des mesures particulières.

La valeur des indices d'avancement de la protection de la ressource en eau (dont le barème est donné dans le glossaire) est détaillée ci-après :

	2019	2020	2021
Service Bas	77,9 %	77,5 %	77,4 %
Service Haut	69,6 %	68,6 %	66,3 %
Service Sud	80,0 %	80,0 %	80,0 %

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

- 0 % : aucune action ;
- 20 % : études environnementales et hydrogéologiques en cours ;
- 40 % : avis de l'hydrogéologue agréé rendu ;
- 50 % : dossier d'enquête publique déposé en préfecture ;
- 60 % : arrêté préfectoral ;
- 80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) ;
- 100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

En 2021, l'indice pondéré par le volume produit par chaque ressource du périmètre total est de 76,3 %. La seule ressource qui présente un indice inférieur à 60 % est le captage de Gargouilloux qui est privé (40 %).

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau n'a pas évolué pour chaque ressource. L'évolution de l'indice par service est seulement liée aux variations sur les volumes produits, utilisés pour la pondération.

III. Distribution - Réseau

Ouvrages de distribution

La liste des ouvrages de distribution figure en annexe (Page 95).

Au total, le service dispose de :

- 21 réservoirs de stockage, pour une capacité totale de stockage de 15 780 m³ ;
- 6 stations de pompage.

Linéaire de réseaux

Les données par commune figurent en annexe (Page 97).

La longueur totale des réseaux de distribution d'eau potable, hors branchements, est la suivante :

En mètres		2019	2020	2021
Service Bas	Réseau de distribution	264 875	271 346	271 641
	Réseau de transport	36 443	39 770	39 770
Service Haut	Réseau de distribution	63 403	90 954	93 022
	Réseau de transport	0	0	0
Service Sud	Réseau de distribution	16 000	21 861	21 861
	Réseau de transport	0	0	0
TOTAL		380 721	423 932	426 294

Au total en 2021, on recense 426 km de réseaux d'eau potable. Le réseau fait l'objet d'extensions et de mises à jour des plans chaque année. L'évolution du linéaire de réseaux entre 2020 et 2021 est égale à 0,56 %.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux [P103.2B]

L'indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux est défini dans le glossaire situé en fin de rapport. Il permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux de distribution d'eau potable, ainsi que de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de suivre leur évolution.

Les données par commune figurent en annexe (Page 97).

Cet indice, qui vaut entre 0 et 120 points, est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C développés en annexe et sous les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (**partie B**) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (**partie A**) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (**partie C**) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble des plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	2019	2020	2021
Service Bas	104 /120	72 /120	91/120
Service Haut	40 /120	17 /120	23/120
Service Sud	100 /120	26 /120	26/120
Indice global	84/120	58/120	73/120

L'indice moyen pondéré par le linéaire de réseaux en 2021 est de 73 sur le périmètre contre 58 en 2020. L'augmentation de l'indice entre 2020 et 2021 est due à l'amélioration, sur certains services, de la connaissance des réseaux. Au niveau national, cet indice s'élève à 101/120.

L'étude patrimoniale, débutée au cours de l'année 2022, permettra d'augmenter fortement cet indice.

Intervention sur les réseaux

Les données par commune figurent en annexe (Page 98).

Il a été recensé 199 réparations en 2021. Elles se répartissent comme suit :

		Nombre de réparations		
		2019	2020	2021
Service Bas	Sur branchements	157	159	120
	Taux de réparation pour 100 branchements	1,41	1,37	1,04
	Sur canalisations	32	24	22
	Taux de réparation par km de canalisation	0,16	0,12	0,08
Service Haut	Sur branchements	5	6	20
	Taux de réparation pour 100 branchements	0,76	0,90	1,00
	Sur canalisations	11	2	9
	Taux de réparation par km de canalisation	0,44	0,08	0,10
Service Sud	Sur branchements	NC*	NC	7
	Taux de réparation pour 100 branchements	NC	NC	1,36
	Sur canalisations	NC	NC	2
	Taux de réparation par km de canalisation	NC	NC	0,09

*Le sigle NC Non Communiqué indique que les valeurs n'ont pas été transmises.

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable [P107.2]

Les données par commune figurent en annexe (Page 99).

(En m)	2017	2018	2019	2020	2021	Taux Moyen
Service Bas	2 239	1 604	1 906	64	1 772	0,58%
Service Haut	1 095	542	264*	670	640	0,66%
Service Sud		375		44	0	0,38%

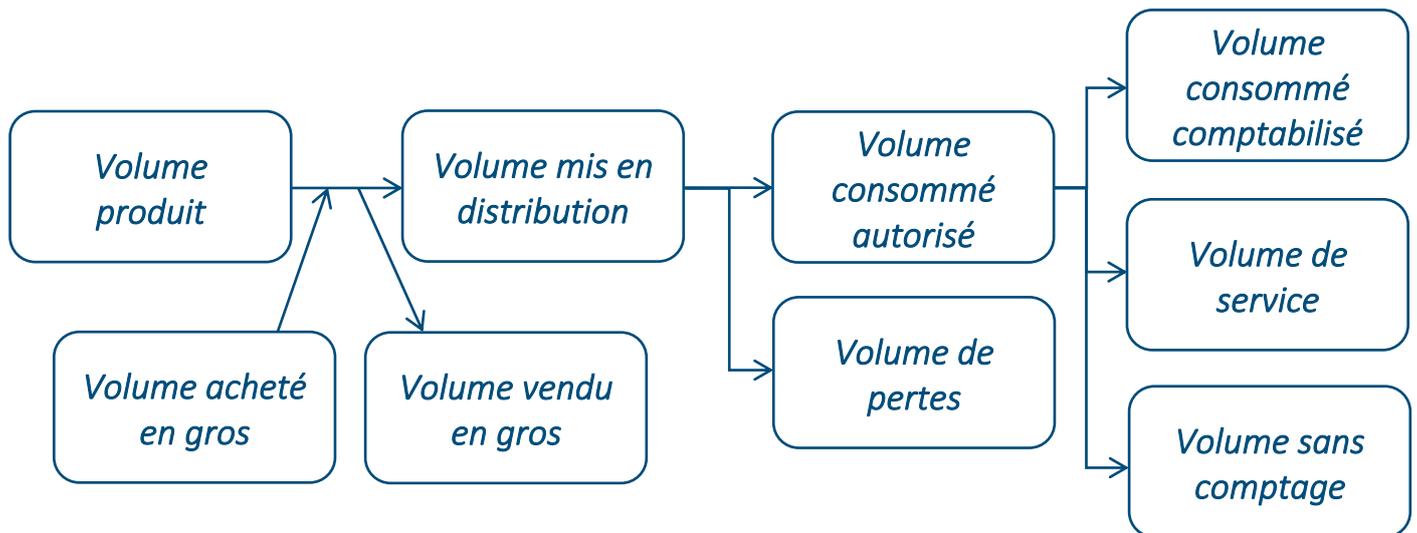
*Données de Pulvérières, Châtel-Guyon et Malauzat (Saint-Genest-l'Enfant) non connues.

Le taux moyen de renouvellement des canalisations sur les **5 dernières années (2017-2021) sur l'ensemble du périmètre communautaire est de 0,62%**. Le taux moyen sur le territoire français est de 0,67 %.

Volumes

Le détail des volumes par commune figure en annexe (Page 99).

Le schéma ci-dessous précise les volumes utilisés pour les calculs du **rendement** [P104.3], de l'**indice linéaire de pertes** [P106.3], de l'**indice linéaire des volumes non comptés** [P105.3] et de l'**indice linéaire de consommations** dont les règles de calcul seront expliquées dans les pages suivantes.



Ces volumes pour les trois derniers exercices sont indiqués, par service, ci-dessous :

		Volumes en m ³	2019	2020	2021
Service Bas	Volume produit		281	270	251
	Volume acheté en gros		025	543	160
	Volume vendu en gros		2 411	2 361	2 283
	Volume consommé autorisé		142	131	260
	Volume consommé comptabilisé		0	0	0
	Volume de service + Volume sans comptage		1 955	1 914	1 884
			827	156	520
			75 532	75 916	78 533
Service Haut	Volume produit		279	332	325
	Volume acheté en gros		194	509	199
	Volume vendu en gros		40 707	0	39 537
	Volume consommé autorisé		51 369	3 411	78 761
	Volume consommé comptabilisé		161	161	163
	Volume de service + Volume sans comptage		577	641	386
			28 700	30 559	3 230
Service Sud	Volume produit		17 837	36 455	27 539
	Volume acheté en gros		28 375	32 363	26 318
	Volume vendu en gros		618	0	0
	Volume consommé autorisé		38 548	47 786	42 049
	Volume consommé comptabilisé		3 200	3 200	3 200
	Volume de service + Volume sans comptage		3 200	3 200	3 200

Remarques :

- Les valeurs des volumes produits à Volvic (Egaules) en 2019 et en 2020 sont fausses. En effet, un compteur sous-comptait à cause du faible tirage. Il a été remplacé au cours de l'année 2021.
- En 2020, il était suspecté une erreur de relève de compteur pour la commune de Chanat-La-Mouteyre, expliquant la forte hausse du volume produit.
- Les volumes de service et sans comptage ont été réévalués sur le service de Charbonnières-les-Varenes expliquant la forte baisse de ces volumes en 2021.
- Les achats et ventes d'eau en 2019 sont à l'échelle de chaque service communal. Les échanges d'eau entre communes de RLV sont donc comptabilisés. À partir de 2020, seuls échanges d'eau extérieurs à RLV sont comptabilisés.

Rendement [P104.3]

Définition : ratio entre :

- d'une part le **volume consommé autorisé** augmenté des **volumes vendus en gros** à d'autres services publics d'eau potable et ;
- d'autre part le **volume produit** augmenté des **volumes achetés en gros** à d'autres services publics d'eau potable.

$$\text{Rendement} = \frac{\text{Volume consommé autorisé} + \text{Volume vendu en gros}}{\text{Volume produit} + \text{Volume acheté en gros}}$$

	2019	2020	2021
Service Bas	75,5 %	75,6 %	77,5 %
Service Haut	75,5 %	58,8 %	67,3 %
Service Sud	91,7 %	74,1 %	84,0 %

Le rendement sur l'ensemble du périmètre communautaire est de 73,7 % en 2020 et de 76,2 % en 2021, en progression de 2,5 points. Le rendement moyen sur le territoire français est de 80,1 %. L'amélioration du rendement est observée sur l'ensemble des services.

L'augmentation du rendement observé est principalement liée aux services Sud et Haut. En effet, les volumes produit de Chanat-la-Mouteyre avaient été surestimés en 2020, donnant un rendement faible. Également, une fuite importante, présente en amont de la sectorisation du réseau de Volvic, a été réparée en 2021 améliorant le rendement.

Indice linéaire de pertes [P106.3]

Définition : ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte (hors branchement).

$$\text{Indice linéaire de pertes} = \frac{\text{Volume en distribution} - \text{Volume consommé autorisé}}{\text{Longueur du réseau (hors branchements)}} / 365 \text{ ou } 366 \text{ j}$$

L'**indice linéaire de pertes** en réseau (ILP) reflète l'effet de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau tout en luttant contre les volumes détournés et en améliorant la précision du comptage.

En m ³ /j/km	2019	2020	2021
Service Bas	6,8	6,5	5,7
Service Haut	3,4	4,1	3,5
Service Sud	0,7	2,2	1,1

L'**indice linéaire de pertes sur l'ensemble du périmètre communautaire est, en 2021, de 5 m³/j/km en baisse de 14 % par rapport à 2020 (5,7 m³/j/km)**. On note une diminution de l'ILP sur l'ensemble des services

L'**ILP moyen sur le territoire français est de 3,2 m³/j/km**.

Grille d'appréciation du caractère du réseau

Indice linéaire de consommation (m ³ /j/km)	<10	<30	>30
Service Bas	Rural	Semi-rural	Urbain
Service Haut	Rural	Semi-rural	Urbain
Service Sud	Rural	Semi-rural	Urbain

L'indice linéaire de consommation est calculé comme indique la formule ci-dessous :

$$\text{Indice linéaire de consommation} = \frac{\text{Volume consommé comptabilisé} + \text{Volume sans comptage} + \text{Volume de service} + \text{Volume vendu en gros}}{\text{Longueur du réseau (hors branchements)}} / 365 \text{ ou } 366 \text{ j}$$

Grille d'appréciation de l'indice linéaire de pertes

Indice linéaire de pertes (m ³ /j/km)	Rural	Semi-rural	Urbain
Bon	< 1,5	< 3	< 7
Acceptable	< 2,5	< 5	< 10
Médiocre	< 4	< 8	< 15
Mauvais	> 4	> 8	> 15

Selon la grille d'appréciation de l'ASTEE, en 2021, l'indice linéaire de pertes sur le périmètre peut être qualifié de « Médiocre » pour le Service Haut et pour le Service Bas et « Bon » pour le Service Sud.

L'ILP sur l'ensemble du périmètre (classifié comme semi-rural) est égal à 5,1 m³/j/km en 2021. Il s'agit donc globalement d'un service public de distribution d'eau potable « Médiocre » (qualification identique en 2020).

Indice linéaire des volumes non comptés [P105.3]

Définition ⁶ : Ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte.

L'indice linéaire des volumes non comptés évalue, en les rapportant à la longueur de canalisations hors branchements, la somme des pertes par fuite et des volumes d'eau consommés qui ne font pas l'objet d'un comptage. Il mesure donc l'effet cumulé de la maintenance et de la gestion de la facturation.

$$\text{Indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{Volume consommé comptabilisé}}{\text{Longueur du réseau (hors branchements)}} / 365 \text{ ou } 366 \text{ j}$$

En m ³ /j/km	2019	2020	2021
Service Bas	7,6	7,2	6,5
Service Haut	4,6	5,0	3,6
Service Sud	1,2	2,6	1,5

L'indice linéaire des volumes non comptés sur l'ensemble du périmètre communautaire est, en 2021, de 5,5 m³/j/km en baisse de 16 % par rapport à 2020 (6,4 m³/j/km).

L'ILVNC moyen en France est de 3,6 m³/j/km.

IV. Qualité de l'eau

Analyse de l'eau [P101.1 et P102.1]

Les données par commune figurent en annexe (Page 103).

L'eau mise en distribution sur le réseau d'eau potable est soumise à de nombreuses analyses qui peuvent être réalisées au niveau de la ressource (eau brute), au niveau de la production (en sortie de traitement) et sur le réseau de distribution. Ces analyses sont réalisées tout au long de l'année par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et par l'exploitant (autocontrôle), le cas échéant.

Les exigences de qualité sont fixées par la réglementation. D'une manière générale, les eaux " ne doivent pas contenir un nombre ou une concentration de micro-organismes, de parasites ou de toutes autres substances constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ". De plus, des limites de qualité sont fixées pour les paramètres de santé (microbiologiques ou chimiques) et des références de qualité sont définies pour les paramètres indicateurs du fonctionnement des installations de production et de distribution de l'eau. Le respect des limites de qualité constitue une contrainte sévère. Si une référence de qualité n'est pas satisfaite et que l'eau présente un risque pour la santé des personnes, le responsable de la distribution est tenu de prendre des mesures correctives.

Lors de l'analyse de l'eau, on distingue les **paramètres physico-chimiques** [P102.1], qui caractérisent la nature de l'eau distribuée (nitrates, nitrites, chlorures, sulfates, etc.) et les **paramètres bactériologiques** [P101.1] (coliformes, streptocoques, etc.).

Le taux moyen de conformité des analyses de l'ARS par service sont les suivants :

		Nombre d'analyses ARS	2019	Nombre d'analyses ARS	2020	Nombre d'analyses ARS	2021
Service Bas	Paramètres biologiques	98	100 %	78	100 %	144	99 %
	Paramètres physico- chimiques	98	97 %	78	100 %	144	99 %
Service Haut	Paramètres biologiques	33	100 %	29	100 %	31	100 %
	Paramètres physico- chimiques	38	97 %	33	97 %	27	100 %
Service Sud	Paramètres biologiques	11	100 %	5	100 %	11	100 %
	Paramètres physico- chimiques	11	100 %	5	100 %	11	100 %

Le taux moyen de conformité des analyses de l'ARS sur l'ensemble du périmètre en 2021 est 99 % pour les paramètres biologiques (indice moyen sur le territoire français de 98,4 %) et 99 % pour les paramètres physico-chimiques (indice moyen sur le territoire français de 97,7 %). Les non-conformités sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

Accusé de réception en préfecture
063 200070753 20221108 DEL120221108211 DE
Date de télétransmission : 17/11/2022
Date de réception préfecture : 17/11/2022

	Commune	Date de prélèvement	Paramètres physico-chimiques	Limite de qualité	Résultat analyse
2019	Volvic Haut	19/12/2019	Arsenic	10 µg/L	11 µg/L
	Riom	11/07/2019	Plomb	10 µg/L	21 µg/L
	Riom	17/07/2019	Plomb	10 µg/L	36 µg/L
	Riom	17/07/2019	Plomb	10 µg/L	18 µg/L
2020	Pulvérières	16/03/2020	Arsenic	10 µg/L	14 µg/L
2021	EX SAEP RR	20/05/2021*	Arsenic	10 µg/L	15 µg/L
	Riom	18/11/2021	Plomb	10 µg/L	28 µg/L
	Riom	18/11/2021	Escherichia coli	0	1

* L'analyse réglementaire a été réalisée sur l'eau brute du Gargouilloux (avant dilution). Cette valeur donne un taux d'arsenic de 15 µg/l : cette donnée n'est pas prise en compte dans le calcul du taux de conformité puisqu'il ne s'agit pas d'eau mise en distribution).

En ce qui concerne les communes en DSP ou en MPS, les autocontrôles réalisés par SEMERAP, en parallèle des contrôles réglementaires ces trois dernières années sont indiqués ci-dessous :

Contrat	Autocontrôles 2019	Autocontrôles 2020	Autocontrôles 2021
Malauzat (Saint-Genest-l'Enfant)	0	0	3
Marsat	8	5	5
Mozac	19	8	7
Pulvérières	SO**	SO	2
Riom	58	65	30
Ex SAEP.RR*	54	101	65

* Ces échantillons ont été prélevés par SEMERAP sur l'ensemble des installations du réseau de transport et également sur les réseaux communaux.

**Le sigle SO signifie Sans Objet, Pulvérières étant en régie en 2019 et 2020, il n'y a pas eu d'autocontrôle réalisé par SEMERAP.

V. Service aux abonnés

Gestion des relations avec les abonnés

▪ Taux de réclamations [P155.1]

Les données par commune figurent en annexe (Page 106).

Le taux de réclamations écrites est un indicateur réglementaire de performance pour la mesure de la qualité du service à l'utilisateur. Il ne traduit que partiellement les insatisfactions, dans la mesure où seules les réclamations écrites (courrier, mail, fax...) sont prises en compte et non les réclamations orales (téléphone, déplacement en agence) ; il est censé exprimer les réclamations les plus importantes, que les usagers souhaitent formaliser par écrit.

Taux moyen de réclamation pour 1000 abonnés	2019	2020	2021
Service Bas	2,9	2,4	3,1
Service Haut*	0,0	0,0	5,7
Service Sud	NC**	NC	0,0

* En 2019 et 2020, le nombre de réclamations écrites à Charbonnières-les-Varennes et Pulvérières n'est pas connu.

** Le sigle NC Non Communiqué indique que les valeurs n'ont pas été transmises.

Le taux de réclamations global en 2021 est de 3,2 %.

Les réclamations écrites en 2021 sont précisées ci-dessous :

	Nombre de réclamations écrites en 2021	Motif
Charbonnières-les-Varennes	10	NC
Châtel-Guyon	11	NC
Malauzat – St Genest l'Enfant	5	Facturation
Marsat	2	Facturation
Mozac	4	Gestion clientèle et Facturation
Pulvérières	1	Demande de suppression de compteur, demande initiale datant de 2019
Riom	19	Facturation, gestion clientèle ou relevés compteurs
	10	Travaux, interruptions de services ou remplacement de compteurs

- Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [P151.1]

Les données par commune figurent en annexe (Page 106).

Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévisibles pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au minimum 24h à l'avance, rapporté à 1000 abonnés.

Une coupure d'eau est une interruption totale de la fourniture de l'eau à un ou plusieurs abonné(s).

Taux moyen d'interruptions de
service non programmées
pour 1000 abonnés

	2019	2020	2021
Service Bas	2,3 ‰	1,5 ‰	1,1 ‰
Service Haut	2,2 ‰	2,2 ‰	1,0 ‰
Service Sud	NC*	NC	3,9 ‰

*Le sigle NC Non Communiqué indique que les valeurs n'ont pas été transmises.

Le taux moyen d'interruptions de service non programmées global* en 2021 est de 1,2 ‰.

*Le nombre d'occurrences des interruptions de service non programmées à Chanat-la-Mouteyre, Charbonnières-les-Varennes et Châtel-Guyon n'est pas connu.

- Taux d'impayés [P154.0]

Les données par commune figurent en annexe (Page 107).

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement. Toute facture d'eau non payée, même partiellement, est comptabilisée dans cet indicateur, quel que soit le motif du non-paiement. Ne sont concernées que les factures d'eau consommée. Le montant facturé au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances de l'Agence de l'eau, la TVA et toute autre taxe ou redevance rattachée au service de distribution d'eau potable concerné.

Taux moyen d'impayés sur les
factures de l'année
précédente

	2019	2020	2021
Service Bas	1,1 %	1,6 %	1,5 %
Service Haut*	1,5 %	NC	2,7 %
Service Sud	NC	NC	11,8 %
Taux moyen	1,2 %	1,6 %	1,7 %

*La donnée du Service Haut ne concerne que Volvic.

Le taux moyen d'impayés sur le périmètre en 2021 est de 1,7 %.**

Le taux moyen est de 2 % sur le territoire français.

**Le taux moyen d'impayés sur l'ensemble du périmètre est calculé à partir du ratio du montant restant impayé global sur le montant TTC facturé global.

Remarques :

- Les données précisées pour Volvic Haut sont les données transmises pour l'ensemble de la commune de Volvic, sans distinction de service.
- Charbonnières-les-Varennes ayant réalisée début 2022 la facturation pour l'année 2021, aucun impayé n'a été considéré pour cet exercice.
- Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés [P152.1]]
Les données par commune figurent en annexe (Page 107).

Le taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements correspond au pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle.

<i>Respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés</i>	<i>Délai d'ouverture [D151.0]</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>
<i>Service Bas</i>	<i>60 jours</i>	<i>77,1 %</i>	<i>77,2 %</i>	<i>83,7 %</i>
<i>Service Haut</i>	<i>NC</i>	<i>100 %</i>	<i>100 %</i>	<i>100 %</i>
<i>Service Sud</i>	<i>NC</i>	<i>NC</i>	<i>NC</i>	<i>100 %</i>

Le taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés sur l'ensemble du périmètre est 84,9 %.

Remarque :

- La commune de Chanat-la-Mouteyre ne dispose pas de règlement de service. Pulvérières a un règlement de service depuis le 1er juin 2021.
- Les données précisées pour Volvic Haut sont les données transmises pour l'ensemble de la commune de Volvic, sans distinction de service.
- Les données de Chanat-la-Mouteyre, Charbonnières-les-Varennes, Châtel-Guyon et Pulvérières ne sont pas connues en 2019 et 2020.

Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité [P109.0]

Les données par commune figurent en annexe (Page 108).

Cet indicateur permet de mesurer l'impact du financement des personnes en difficulté.

€/m ³	2019	2020	2021
Service Bas	0,0012	0,0000	0,0000
Service Haut	0,0000	NC	0,0000
Service Sud	0,0000	NC	0,0000

Le montant moyen pondéré des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité est de 0,0000 €/m³ en 2021

Le montant d'abandon de créance moyen sur le territoire français est de 0,005 €/m³.



SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1. Synthèse des principaux indicateurs du service

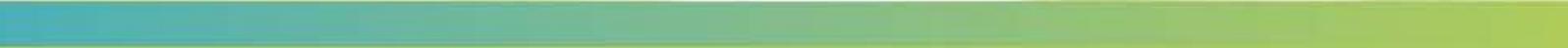
2. Les caractéristiques générales du service

Présentation du territoire desservi
Les modes de gestion

3. Les caractéristiques techniques du service

Les données des usagers
Collecte des eaux usées
Traitement des eaux usées
Production de boues

Service aux usagers
Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20221108-DELI20221108211-DE
Date de télétransmission : 17/11/2022
Date de réception préfecture : 17/11/2022



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20221108-DELI20221108211-DE
Date de télétransmission : 17/11/2022
Date de réception préfecture : 17/11/2022

1. Synthèse des principaux indicateurs du service

Indicateurs	2019	2020	2021
<i>Estimation de la population desservie [D201.0]</i>	58 953	58 860	58 020
<i>Nombre d'usagers</i>	25 969	26 188	27 142
<i>Volumes assujettis (m³)</i>	3 390 281	3 277 914	3 267 508
<i>Autorisations de déversement d'effluents industriels au réseau de collecte des eaux usées [D202.0]</i>	12	12	13
<i>Inventaire de réseaux de collecte (en mètres)</i>	525 349	500 483	495 833
<i>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [P202.2B]</i>	Non calculable	56/120	57/120
<i>Taux moyen de renouvellement des canalisations [P253.2]</i>	Non calculable	1,50 %	0,39 %
<i>Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation [P206.3]</i>	100 %	100 %	100 %
<i>Taux de réclamations [P258.1]</i>	0,69 ‰	0,55 ‰	0,33 ‰
<i>Taux de débordement d'effluents chez l'utilisateur [P251.1]</i>	0,00 ‰	0,12 ‰	0,00 ‰
<i>Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive eaux résiduaires urbaines modifiées [P203.3]</i>	Non calculable	100 %	100 %
<i>Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU [P204.3]</i>	Non calculable	100 %	100 %
<i>Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU [P205.3]</i>	Non calculable	100 %	100 %

2. Les caractéristiques générales du service

I. Présentation du territoire desservi

Le service public d'assainissement collectif regroupe plusieurs activités :

- la collecte des effluents auprès des usagers et leur acheminement jusqu'aux ouvrages de traitement ;
- le traitement de ces effluents et le rejet des eaux épurées au milieu naturel ;
- la gestion des usagers du service (facturation, traitement des demandes) ;
- l'évacuation des boues.

Hormis sur le territoire des communes où l'exercice de la compétence assainissement collectif a été transféré à un syndicat, Riom Limagne et Volcans exerce la compétence « assainissement collectif » sur le territoire de vingt-trois de ses communes membres (*Figure 5*) et un Biopôle situé dans la commune de Saint-Beauzire.

- | | |
|------------------------------|--------------------------|
| - Chappes | - Pessat-Villeneuve |
| - Chanat-la-Mouteyre | - Pulvérières |
| - Charbonnières-les-Varennes | - Riom |
| - Châtel-Guyon | - Saint-Beauzire |
| - Clerlande | - Saint-Bonnet-près-Riom |
| - Ennezat | - Saint-Ignat |
| - Entraigues | - Saint-Laure |
| - Enval | - Saint-Ours-les-Roches |
| - Malauzat | - Sayat |
| - Marsat | - Surat |
| - Ménétrol | - Volvic |
| - Mozac | |

La compétence assainissement sur le reste du territoire est exercée par les syndicats ci-dessous :

- Syndicat Intercommunal d'assainissement de Morge et Chambaron (SIAMC) : Chambaron sur Morge, Châtel-Guyon (Les Grosliers), Le Cheix, Martres-sur-Morge et Varennes-sur-Morge
- Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région Est de Clermont Ferrand (SIAREC) : Chavaroux, Lussat, Malintrat et Les-Martres-d'Artière
- Syndicat Intercommunal à Vocation Unique d'Assainissement des Bords du Sioule (SIVUABS) : une partie de Saint-Ours-les-Roches.

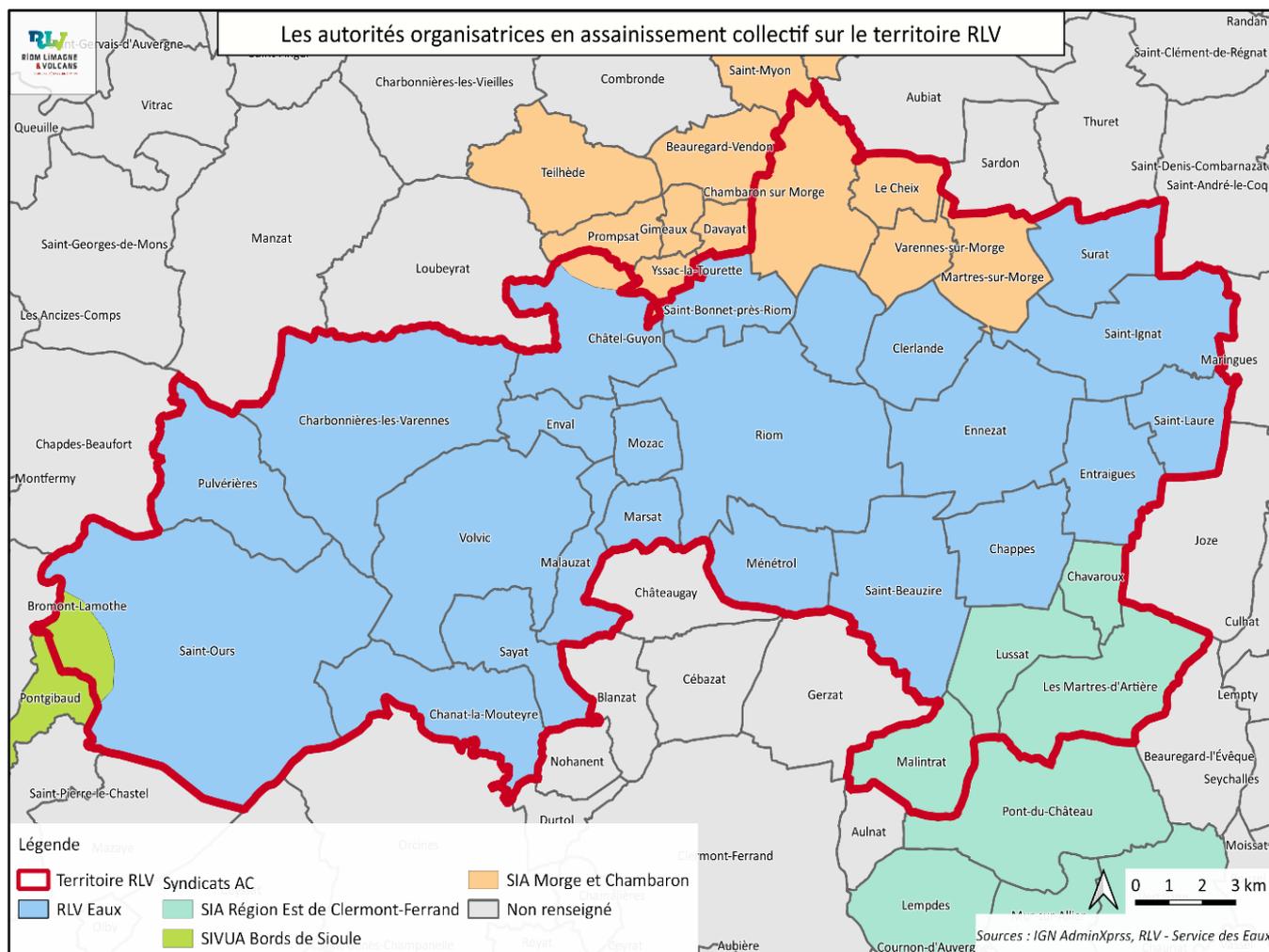


Figure 5 - Carte de l'organisation de la compétence assainissement collectif sur le territoire de RLV



Une partie de ce périmètre peut être regroupée dans le « Système Riom ». Il concerne l'ensemble des communes dont les eaux usées sont traitées partiellement ou totalement à la station de traitement des eaux usées (STEU) de Riom (Figure 6).

« Système Riom » : Charbonnières-les-Varennes pour le hameau de Paugnat, Châtel-Guyon (Bourg et Saint-Hippolyte), Enval, Malauzat, Marsat, Ménérol, Mozac, Riom, Saint-Bonnet-près-Riom et Volvic (hors secteurs Egales, Coussedièrre et Viallard).

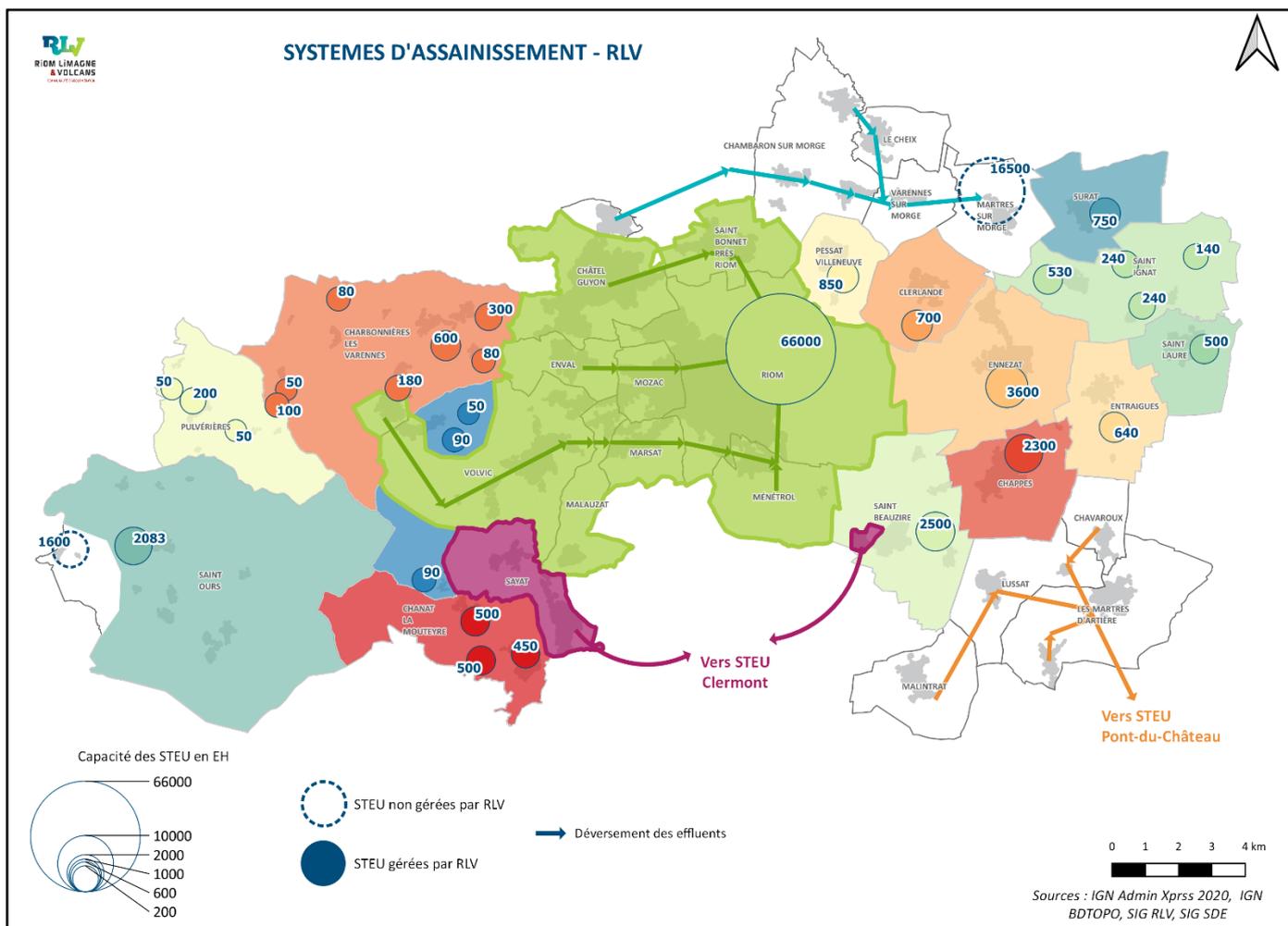


Figure 6 - Systèmes d'assainissement de RLV



II. Les modes de gestion

Considérant l'exercice 2021, plusieurs modes de gestion (Figure 7) du service public d'assainissement collectif coexistent sur le territoire de ces 23 communes :

- la régie directe sur le territoire de 4 communes ;
- la régie avec marchés de prestations de service (MPS) sur le territoire de 3 communes ;
- la délégation de service public (DSP) sur le territoire de 16 communes et du Biopôle.

Tableau 2 - Modes de gestion en assainissement collectif sur le territoire de RLV

	Type	Titulaire/Délégataire	Échéance contrat
Chanat-la-Mouteyre	Régie directe	/	/
Chappes	DSP	Semerap	31/02/2022
Charbonnières-les-Varennes*	Régie directe	/	/
Châtel-Guyon (Bourg et Saint-Hippolyte)*	Régie directe	/	/
Clerlande	DSP	Semerap	28/02/2026
Ennezat	DSP	Semerap	30/06/2031
Entraigues	DSP	Semerap	31/12/2023
Enval*	DSP	Semerap	30/11/2024
Malauzat*	Régie indirecte (MPS)	Semerap	31/12/2022
Marsat*	DSP	Semerap	30/04/2028
Ménérol*	DSP	Semerap	29/07/2026
Mozac*	DSP	Semerap	31/12/2022
Pessat-Villeneuve	DSP	Semerap	31/12/2027
Pulvérières**	Régie indirecte (MPS)	Semerap	31/12/2022
Riom*	DSP	Semerap	31/12/2022
Saint-Beauzire	DSP	SUEZ	31/12/2022
Saint-Beauzire - Biopôle	DSP	Semerap	31/08/2023
Saint-Bonnet-près-Riom*	Régie indirecte (MPS)	Semerap	31/12/2022
Saint-Ignat	DSP	Semerap	28/02/2026
Saint-Laure	DSP	Semerap	31/12/2022
Saint-Ours-les-Roches	DSP	Semerap	30/09/2024
Sayat	DSP	Semerap	31/12/2026
Surat	DSP	Semerap	31/12/2022
Volvic*	Régie directe	/	/

**La commune Pulvérières a changé de mode de gestion au 1^{er} juin 2021 passant d'une régie directe à une régie avec marché de prestation de services – SPL SEMERAP.

*Sur le territoire ex-SIARR (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Riom), les compétences transport et épuration des eaux usées sont actuellement exercées par un contrat DSP SUEZ comme indiqué ci-dessous :

Type	Délégataire	Entrée en vigueur du contrat	Échéance contrat
Charbonnières-les-Varennes (Paugnat)	DSP (Compétences : transport et épuration des eaux usées)	SUEZ	01/04/2019
Châtel-Guyon (Bourg et Saint-Hippolyte)			
Enval			
Malauzat			
Marsat			
Ménérol			
Mozac			
Riom			
Volvic (hors secteurs Egaules, Coussedière et Viallard)			

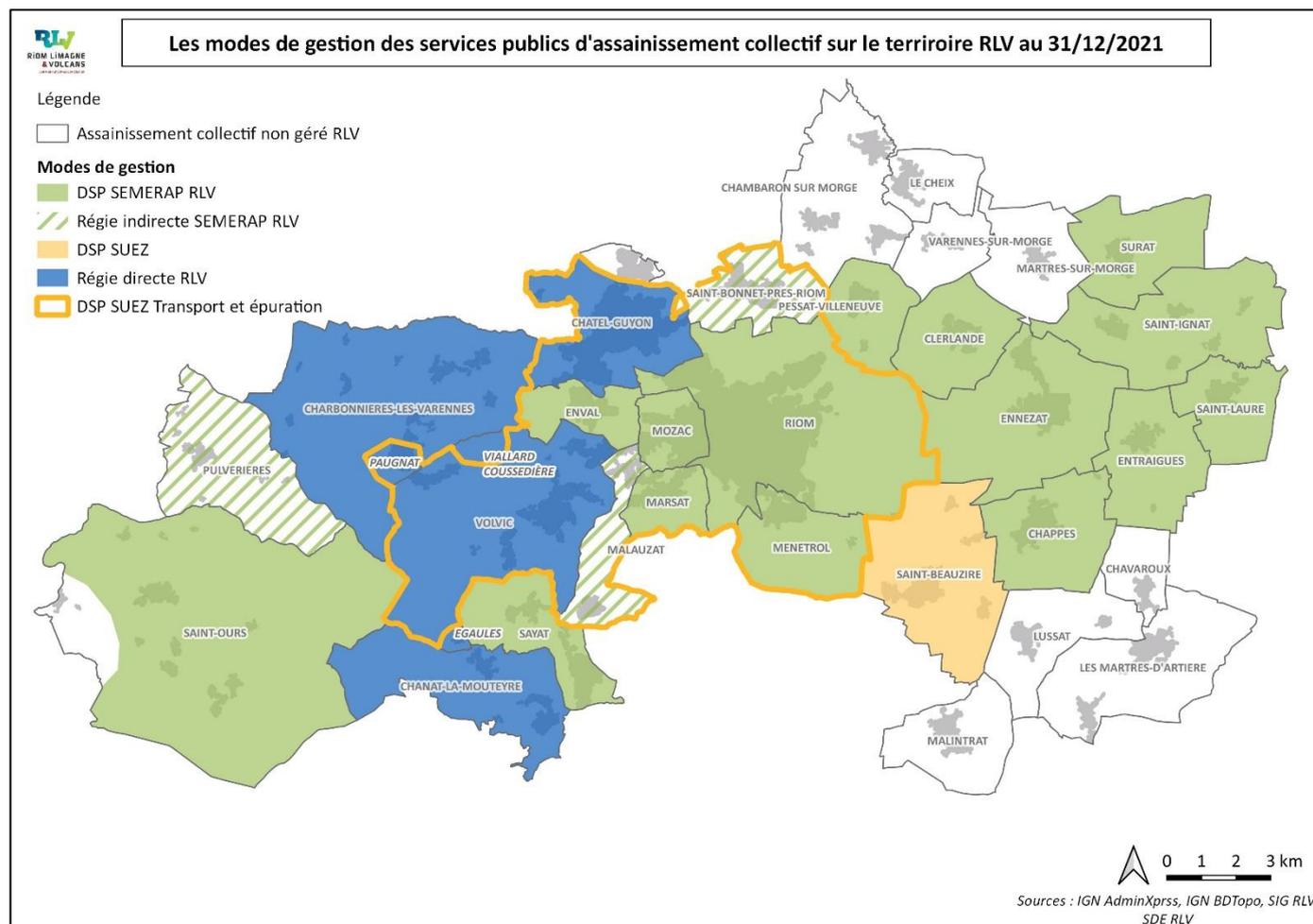


Figure 7 - Carte des modes de gestion en assainissement collectif sur le territoire de RLV

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20221108-DEL120221108211-DE
Date de télétransmission : 17/11/2022
Date de réception préfecture : 17/11/2022



3. Les caractéristiques techniques du service

I. Les données usagers

Estimation de la population desservie [D201.0]

Les données par commune figurent en annexe (Page 109).

La population desservie est estimée à 58 020 habitants en 2021 (Données Exploitants ou si non communiquées, données INSEE). Elle était de 58 860 en 2020 selon les données de l'INSEE.

Les données de l'INSEE comptabilisent la population totale de chaque commune et pas seulement la population desservie, ce qui explique la baisse de cet indicateur, dont le mode de calcul a été affiné.

Les usagers au service de l'assainissement collectif

Les données par commune du système Riom figurent en annexe (Page 110).

	2019	2020	2021
Charbonnières-les-Varennes (hors Paugnat)	414	413	569
Chanat-la-Mouteyre	403	411	415
Chappes	691	711	673
Clerlande	232	236	238
Ennezat	1 059	1 064	1 116
Entraigues	288	289	290
Pessat-Villeneuve	236	240	296
Pulvérières	143	146	152
Saint-Beauzire	865	881	881
Saint-Beauzire – Biopôle	26	30	32
Saint-Ignat	456	456	456
Saint-Laure	280	280	292
Saint-Ours-les-Roches	449	449	460
Sayat	1 196	1 209	1 213
Surat	205	205	216
Volvic (hors système Riom)	61 (Donnée 2020)	61	61
Système Riom	18 965	19 107	19 779
Nombre d'usagers total	25 969	26 188	27 142

En 2021, le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif est de 27 142, ce qui représente une évolution de 3,6 % par rapport à l'année précédente.

Volumes assujettis (domestiques et industriels)

Les données par commune du système Riom figurent en annexe (Page 111).

En m ³	2019	2020	2021
Charbonnières-les-Varennnes (hors Pagnat)	29 362	30 121	33 124
Chanat-la-Mouteyre	32 733*	40 253	37 336
Chappes	81 375	80 164	75 650
Clerlande	20 941	21 332	21 533
Ennezat	89 787	96 729	91 938
Entraigues	20 037	21 585	22 626
Pessat-Villeneuve	25 666	26 192	26 425
Pulvérières	10 146	10 304	10 370
Saint-Beauzire	74 937	73 460	101 046
Saint-Beauzire – Biopôle	65 486	71 227	90 281
Saint-Ignat	32 743	34 732	36 176
Saint-Laure	23 635	23 875	24 039
Saint-Ours-les-Roches	49 719	46 627	58 132
Sayat	87 859	102 547	98 597
Surat	14 862	16 576	16 158
Volvic (hors Système Riom)	53 338	37 990	2 077**
Système Riom	2 677 655	2 544 200	2 522 000
Volume total	3 390 281	3 277 914	3 267 508
Évolution	-1,9 %	-3,3 %	-0,3 %

*Valeurs pour 2019 communiquées par la Mairie de Chanat-la-Mouteyre.

** La forte baisse sur Volvic (hors Système Riom) est liée à un changement sur la provenance de la donnée ; le volume assujetti 2021 a été transmis par la commune de Volvic. La donnée 2021 est plus fiable.

En 2021, les volumes assujettis par usager sont en moyenne de 98 m³. Le volume assujetti global a légèrement baissé entre 2020 et 2021.



Autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées [D202.0]

Les données par commune du système Riom figurent en annexe (Page 112).

	2018	2019	2020	2021
<i>Charbonnières-les-Varennes (hors Pagnat)</i>	0	0	0	0
<i>Chanat-la-Mouteyre</i>	0	0	0	0
<i>Chappes</i>	1	1	1	1
<i>Clerlande</i>	0	0	0	0
<i>Ennezat</i>	0	0	0	0
<i>Entraigues</i>	0	0	0	0
<i>Pessat-Villeneuve</i>	0	0	0	0
<i>Pulvérières</i>	0	0	0	0
<i>Saint-Beauzire</i>	0	0	0	0
<i>Saint-Beauzire – Biopôle</i>	1	1	1	1
<i>Saint-Ignat</i>	0	0	0	0
<i>Saint-Laure</i>	0	0	0	0
<i>Saint-Ours-les-Roches</i>	1	1	1	1
<i>Sayat</i>	0	0	0	0
<i>Surat</i>	0	0	0	0
<i>Volvic (hors Système Riom)</i>	0	0	0	0
<i>Système Riom</i>	9	9	9	10
Nombre d'autorisations	12	12	12	13



Une autorisation de déversement signée en 2021 s'ajoute aux 12 autorisations de déversement recensées en 2020 sur le périmètre communautaire. Les autorisations de 2021 sont précisées ci-dessous :

	Commune	Entreprise/Industriel	Nature de l'activité	Date de signature	Durée de validité
<i>Hors système Riom</i>	Chappes	DOMAINE DE LIMAGNE	Production alimentaire	02/10/2013	5 ans****
	Saint-Beauzire – Biopôle	JACQUET AUVERGNE INNOVATION	Production alimentaire	15/12/2016	3 ans*
	Saint-Ours-les-Roches	ECHALIER**	Valorisation des déchets fers/métaux	13/01/2011	3 ans***
<i>Système Riom</i>	Mozac	PHYTOSYNTHESE	Additifs alimentaires	08/09/2015	7 ans
	Riom	LE SALOIR DE MIRABEL****	Agroalimentaire	02/12/2015	6 ans
		FAREVA	Fabrication de produits pharmaceutiques	12/05/2021	6 ans
		LIMAGRAIN CEREALES INGREDIENTS	Fibres céréales	05/12/2014	6 ans
		MARQUAGE MODERNE	Impression numérique	05/12/2014	6 ans
		CENTRE PENITENTIAIRE	Centre Pénitentiaire	28/06/2013	6 ans
		STEVIA NATURA	Fabrication d'édulcorant naturel	28/06/2013	6 ans
		AA SUEZ Centre Est	Valorisation des déchets fers/métaux	14/05/2021	10 ans
	Volvic	STE DES EAUX DE VOLVIC	Embouteillage d'eaux minérales et aromatisées	20/12/2019	6 ans
PORCENTRE****		Salaison	21/09/2015	6 ans	

*Renouvelable par reconduction express sauf dénonciation écrite, adressée par lettre recommandée au moins 6 mois avant l'échéance.

**Déversement que de rejet d'eaux pluviales.

***Renouvellement par demande écrite envoyée aux mairies 3 mois au moins avant la date d'expiration de l'arrêté en indiquant la durée pour laquelle l'entreprise désire que l'autorisation soit renouvelée.

**** Renouvellement en cours en 2021.



II. Collecte des eaux usées

Inventaire de réseaux

Le tableau ci-dessous précise les ouvrages sur réseaux de chaque commune :

	<i>Poste de relèvement</i>	<i>Déversoir d'orage</i>	<i>Bassin d'orage</i>
<i>Chanat-la-Mouteyre</i>	0	8	0
<i>Chappes</i>	3	10	0
<i>Charbonnières-les-Varennes</i>	2	4	1
<i>Châtel-Guyon</i>	1	12	0
<i>Clerlande</i>	2	3	0
<i>Ennezat</i>	5	6	0
<i>Entraigues</i>	3	10	1
<i>Enval</i>	0	2	4
<i>Malauzat</i>	1	1	0
<i>Marsat</i>	6	3	0
<i>Ménérol</i>	0	6	0
<i>Mozac</i>	1	11	5
<i>Pessat-Villeneuve</i>	1	0	0
<i>Pulvérières</i>	0	2	0
<i>Riom</i>	16	14	4
<i>Saint-Beauzire</i>	6	3	0
<i>Saint-Beauzire - Biopôle</i>	3	1	1
<i>Saint-Bonnet-près-Riom</i>	2	4	1
<i>Saint-Ignat</i>	7	11	0
<i>Saint-Laure</i>	1	5	0
<i>Saint-Ours-les-Roches</i>	7	0	0
<i>Sayat</i>	0	4	2
<i>Surat</i>	2	6	0
<i>Volvic</i>	4	7	1
TOTAL	73	133	20

Les données par commune du système Riom figurent en annexe (Page 113).

		Linéaire des réseaux (en mètre)		
		2019	2020	2021
Charbonnières-les-Varennes (hors Paugnat)	Réseaux de collecte	11 119 (Donnée 2020)	11 119	10 550
Chanat-la-Mouteyre		10 500	13 609	13 579
Chappes		12 100	12 126	12 134
Clerlande		7 002	7 124	7 126
Ennezat		19 272	18 842	19 223
Entraigues		6 647	7 068	6 838
Pessat-Villeneuve		4 799	4 799	4 939
Pulvérières		4 830	5 233	5 211
Saint-Beauzire		18 293	18 293	18 307
Saint-Beauzire – Biopôle		8 147	8 138	8 148
Saint-Ignat		16 441	16 448	16 398
Saint-Laure		6 690	6 702	6 801
Saint-Ours-les-Roches		20 881	20 880	20 930
Sayat		22 397	23 145	23 283
Surat		6 851	6 851	6 863
Volvic (hors Système Riom)		3 299	7 453	7 453
Système Riom	Réseaux de collecte	280 364	246 201	241 528
	Réseaux de transport	65 717	66 452	66 523
TOTAL (Par type de réseau)	Réseaux de collecte	459 632	434 031	429 310
	Réseaux de transport	65 717	66 452	66 523
TOTAL		525 349	500 483	495 833

Sur le périmètre, on recense un linéaire total de 495,8 km de réseaux des eaux usées en 2021. Les différences observées sur les 3 dernières années sont liées aux mises à jour des cartographies de chaque commune. L'étude patrimoniale, débutée au cours de l'année 2022, permettra d'affiner ce recensement.

Performance de la collecte

▪ Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées [P201.1]

Les données par commune du système Riom figurent en annexe (Page 114).

Cet indice précise la proportion d'abonnés raccordables et raccordés au réseau par rapport au nombre d'abonnés résidant en zone d'assainissement collectif. Il permet d'apprécier l'état d'équipement de la population et de suivre l'avancement des politiques de raccordement pour les abonnés relevant du service d'assainissement collectif.

	2019	2020	2021
Charbonnières-les-Varennes (hors Paugnat)	NC	NC	NC
Chanat-la-Mouteyre	91,8 %	91,8 %	91,8 %
Chappes	97,0 %	96,0 %	97,0 %
Clerlande	96,0 %	96,0 %	96,0 %
Ennezat	90,0 %	88,0 %	84,5 %
Entraigues	80,0 %	84,0 %	84,0 %
Pessat-Villeneuve	80,3 %	80,3 % (Donnée 2019)	82,0 %
Pulvérières	100,0 %*	100,0 %*	70,0 %
Saint-Beauzire	48,1 %	88,4 %	NC
Saint-Beauzire – Biopôle	NC**	NC	NC
Saint-Ignat	96,6 %	96,6 %	97,0 %
Saint-Laure	98,6 %	98,6 %	98,6 %
Saint-Ours-les-Roches	62,1 %	61,7 %	61,7 %
Sayat	NC	NC	NC
Surat	74,0 %	74,0 %	75,5 %
Volvic (hors Système Riom)	NC	NC	92,0 %
Système Riom	96,2 %	96,9 %	96,3 %
Taux de desserte moyen	90,7 %	94,0 %	93,2 %

* Les données ont été transmises par la Commune. Ces données ne prennent pas en compte les habitants non raccordés du hameau de Chazelle en 2019 et 2020.

** Le sigle NC Non Communiqué indique que les valeurs n'ont pas été transmises. A noter qu'en 2021, un zonage est en cours sur la commune de Charbonnières-les-varennes.

En 2021, taux de desserte moyen est de 93,2 %, en légère baisse par rapport à 2020, notamment en raison de la mise à jour de valeurs sur la commune de Riom.



- Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [P202.2B]

Les données par commune du système Riom figurent en annexe (Page 114).

Cet indice, dont le barème de notation est défini dans le glossaire, permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'assainissement, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de suivre son évolution.

Cet indice est noté selon un barème allant de 0 à 120 points. Ceux-ci sont attribués selon la qualité des informations connues sur le réseau d'eaux usées. Le minimum réglementaire de cet indice est fixé à 40 points.

	2020	2021
Charbonnières-les-Varennes (hors Pagnat)	15	15
Chanat-la-Mouteyre	27	27
Chappes	103	103
Clerlande	90	90
Ennezat	27	27
Entraigues	25	25
Pessat-Villeneuve	90	90
Pulvérières	10	10
Saint-Beauzire	39	39
Saint-Beauzire – Biopôle	107	109
Saint-Ignat	30	30
Saint-Laure	25	25
Saint-Ours-les-Roches	26	26
Sayat	26	27
Surat	28	28
Volvic (hors Système Riom)	25	30
Système Riom	69	78
Indice moyen	56/120	57/120

Le périmètre dispose globalement de 57 points/120, ce qui représente un niveau moyen de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées. A l'échelle nationale, cet indice atteint 63/120. L'étude patrimoniale, lancée en 2022, permettra de faire progresser la connaissance des réseaux et donc cet indice.

- Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive eaux résiduaires urbaines modifiées [P203.3]

L'objectif de cet indicateur est d'évaluer la performance de la collecte des eaux usées. Sur les 5 systèmes d'assainissement du périmètre de taille supérieure ou égale à 2 000 EH, la conformité de la collecte est répartie comme suit d'après les rapports de conformité de la Police de l'eau² :

<i>Systèmes d'assainissement</i>		2020	2021
<i>Chappes</i>	<i>Systèmes d'assainissement du Bourg de Chappes</i>	100 %	100 %
<i>Ennezat</i>	<i>Systèmes d'assainissement du Bourg d'Ennezat</i>	100 %	100 %
<i>Saint-Beauzire</i>	<i>Systèmes d'assainissement du Bourg de Saint-Beauzire</i>	100 %	100 %
<i>Saint-Ours-les-Roches</i>	<i>Systèmes d'assainissement du Bourg de Saint-Ours-les-Roches</i>	100 %	100 %
<i>Riom</i>	<i>Systèmes d'assainissement de Riom</i>	100 %	100 %

² Le tableau ci-dessus est établi d'après les bilans de la Police de l'eau sur la conformité des stations de traitement des eaux usées.



- Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées [P255.3]

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel : rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...) :

	2020	2021
<i>Charbonnières-les-Vareennes (hors Pagnat)</i>	NC	NC
<i>Chanat-la-Mouteyre</i>	NC	NC
<i>Chappes</i>	Entre 0 – 50	Entre 0 – 50
<i>Clerlande</i>	Entre 0 – 50	Entre 0 – 50
<i>Ennezat</i>	Entre 0 – 50	Entre 0 – 50
<i>Entraigues</i>	Entre 0 – 50	Entre 0 – 50
<i>Pessat-Villeneuve</i>	Entre 0 – 50	Entre 0 – 50
<i>Pulvérières</i>	NC	NC
<i>Saint-Beauzire</i>	Entre 0 – 50	Entre 0 – 50
<i>Saint-Beauzire – Biopôle</i>	Entre 0 – 50	Entre 0 – 50
<i>Saint-Ignat</i>	Entre 0 – 50	Entre 0 – 50
<i>Saint-Laure</i>	Entre 0 – 50	Entre 0 – 50
<i>Saint-Ours-les-Roches</i>	Entre 0 – 50	Entre 0 – 50
<i>Sayat</i>	Entre 0 – 50	Entre 0 – 50
<i>Surat</i>	Entre 0 – 50	Entre 0 – 50
<i>Volvic (hors Système Riom)</i>	NC	NC
<i>Système Riom</i>	110	110

Pour les communes où il est indiqué « Entre 0 - 50 points », l'indicateur n'est pas défini à cause de l'absence de l'ensemble des données nécessaires pour le calcul. Selon le RAD du délégataire, la valeur maximale pouvant être atteinte est de 50 points.



Taux moyen de renouvellement [P253.2]

Les données par commune du système Riom figurent en annexe (Page 115).

En m	2017	2018	2019	2020	2021	Taux Moyen (%)
Charbonnières-les-Varennas (hors Paugnat)	NC	NC	NC	0	0	0 %
Chanat-la-Mouteyre	NC	NC	NC	0	0	0 %
Chappes	NC	NC	NC	0	0	0 %
Clerlande	NC	NC	NC	0	0	0 %
Ennezat	NC	NC	NC	0	65	0,07 %
Entraigues	NC	NC	NC	133	133	0,78 %
Pessat-Villeneuve	NC	NC	NC	0	0	0 %
Pulvérières	NC	NC	NC	0	0	0 %
Saint-Beauzire	NC	NC	NC	0	0	0 %
Saint-Beauzire – Biopôle	NC	NC	NC	0	0	0 %
Saint-Ignat	NC	NC	NC	0	0	0 %
Saint-Laure	NC	NC	NC	0	0	0 %
Saint-Ours-les-Roches	NC	NC	NC	0	0	0 %
Sayat	NC	NC	NC	0	0	0 %
Surat	NC	NC	NC	377	384	2,22 %
Système Riom	2 024	1 183	6 840	5 708	1 397	0,45 %
TOTAL	2 024	1 183	6 840	6 218	1 979	0,39 %

Le taux moyen de renouvellement des canalisations sur les 5 dernières années (2017-2021) est de 0,39 %. Le taux moyen sur le territoire français est de 0,46 %.

Remarque :

Les données du linéaire réseau renouvelé par année de 2017 à 2019 sont connues pour les réseaux de collecte de Riom et Volvic et pour les réseaux de transport du système Riom.



Entretien du réseau

Afin de garantir un fonctionnement optimal des réseaux publics de collecte, l'exploitant procède à des opérations de curage (préventif et curatif).

- Curage des réseaux des eaux usées

Les données par commune du système Riom figurent en annexe (Page 116).

	En m	2020	2021	% du linéaire total
Charbonnières-les-Varennes (hors Paugnat)		NC	0	0 %
Chanat-la-Mouteyre		NC	2 0	0,15 %
Chappes		2 103	2 250	18,0 %
Clerlande		889	480	4,9 %
Ennezat		2 080	2 193	13,8 %
Entraigues		1 090	864	8,8 %
Pessat-Villeneuve		740	530	10,0 %
Pulvérières		NC	650	12,4 %
Saint-Beauzire		979	1 680	8,8 %
Saint-Beauzire – Biopôle		350	350	3,2 %
Saint-Ignat		1 050	1 025	4,1 %
Saint-Laure		880	720	8,5 %
Saint-Ours-les-Roches		480	550	1,7 %
Sayat		1 840	1 480	4,3 %
Surat		840	895	6,6 %
Volvic (hors Système Riom)		270	1 680	2,5 %
Système Riom (Réseaux de collecte)		23 886	22 670	8,7 %
Système Riom (Réseaux de transport)		2 780	3 052	4,4 %
TOTAL		40 057	39 409	7,7 %

Le linéaire de réseaux curés en 2021 est 39 409 mètres, ce qui correspond à 7,7 % du linéaire total du périmètre.



- Points noirs - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100km de réseau [P252.2]

Les données par commune du système Riom figurent en annexe (Page 117).

L'indicateur recense, pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention, dits "points noirs", nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité).

	2020	2021
Charbonnières-les-Varennes (hors Paugnat)	NC	NC
Chanat-la-Mouteyre	NC	0
Chappes	0	0
Clerlande	0	0
Ennezat	1	1
Entraigues	0	0
Pessat-Villeneuve	1	1
Pulvérières	NC	0
Saint-Beauzire	NC	NC
Saint-Beauzire – Biopôle	0	0
Saint-Ignat	NC	NC
Saint-Laure	NC	0
Saint-Ours-les-Roches	0	0
Sayat	0	0
Surat	NC	NC
Système Riom	13	13
TOTAL	15	15

Sur le périmètre, 15 points noirs pour 100 km sont identifiés en 2021 principalement sur le réseau du système Riom.



▪ Contrôle de conformité des branchements en 2021

Les données par commune du système Riom figurent en annexe (Page 117).

	2020		2021	
	Nombre de contrôle de branchements	Dont conformes	Nombre de contrôle de branchements	Dont conformes
Charbonnières-les-Varennes (hors Paugnat)	NC	NC	0	Sans objet
Chanat-la-Mouteyre	NC	NC	3	0
Chappes	10	5	2	0
Clerlande	0	-	1	0
Ennezat	4	1	9	6
Entraigues	1	1	0	Sans objet
Pessat-Villeneuve	2	1	2	1
Pulvérières	NC	NC	0	Sans objet
Saint-Beauzire	11	11	6	6
Saint-Beauzire – Biopôle	NC	NC	NC	NC
Saint-Ignat	3	2	3	2
Saint-Laure	19	5	5	4
Saint-Ours-les-Roches	6	4	5	2
Sayat	2	1	8	1
Surat	0	-	1	1
Système Riom	335	230	423	285
TOTAL	393	261	468	308

En 2021, 468 enquêtes de conformité ont été réalisées sur l'ensemble du périmètre et 308 branchements ont été jugés conformes. Les investigations ont principalement été réalisées sur le réseau du système Riom.



▪ Inspections télévisées

Les données par commune du système Riom figurent en annexe (Page 118).

Les inspections télévisées des réseaux ont pour but de vérifier l'état et le fonctionnement des ouvrages, rechercher la cause des anomalies d'engorgement (casse, affaissement, racine...). Elles permettent également de vérifier la bonne réalisation de travaux de réhabilitation de collecteurs et de branchements.

	En m	2020	2021	% du linéaire total
Charbonnières-les-Vareennes* (hors Paugnat)		-	0	0,0%
Chanat-la-Mouteyre		NC	1	0,0 %
Chappes		0	0	0,0 %
Clerlande		0	10	0,1 %
Ennezat		255	909	4,7 %
Entraigues		0	950	1,4 %
Pessat-Villeneuve		20	0	0,0 %
Pulvérières		NC	0	0,0 %
Saint-Beauzire		0	0	0,0 %
Saint-Beauzire – Biopôle		0	0	0,0 %
Saint-Ignat		142	40	0,2 %
Saint-Laure		3	0	0,0 %
Saint-Ours-les Roches		0	0	0,0 %
Sayat		4	25	0,1 %
Surat		192	0	0,0 %
Volvic* (hors Système Riom)		-	1 831	5,4 %
Système Riom (Réseaux de collecte)		8 064	3 983	1,5 %
Système Riom (Réseaux de transport)		0	0	0,0 %
TOTAL		8 680	5 063	1,9 %

Le linéaire de réseaux inspectés en 2021 est 5 063 ml sur l'ensemble du périmètre et principalement sur les réseaux de collecte du système Riom. Cela correspond à 1,9 % du linéaire total du périmètre.

*Les données précisées à Volvic et à Charbonnières-les-Vareennes en annexe comprennent les réseaux de collecte de l'ensemble des communes, c'est-à-dire, les parties incluses dans le système Riom et également les parties hors système Riom.



III. Traitement des eaux usées

Le système de traitement des eaux usées du périmètre est composé de **30 stations de traitement des eaux usées pour une capacité totale de 83 970 Equivalent-Habitant (EH)**.

Communes	Station	Type de station	Capacité nominale (EH)
Chanat-la-Mouteyre	STEU de La Piala	Lit Bactérien	400
	STEU de La Vergne	Lit Bactérien	550
	STEU du Pré Redon	Lagunage naturel	500
Chappes	STEU du Bourg de Chappes	Boues activées	2 300
Charbonnières-les-Varennnes (hors Paugnat)	STEU Bourgnon	Filtres plantés de roseaux	55
	STEU de Douhady	Lagunage naturel	150
	STEU de Verrières	Filtre à sable	50
	STEU des Brossons	Lagunage naturel	180
	STEU du Bourg de Charbonnières les Varennnes	Lit Bactérien	600
	STEU Facemeunier	Filtres plantés de roseaux	80
	STEU Grelière	Filtres plantés de roseaux	100
Clerlande	STEU du Bourg de Clerlande	Lagunage naturel	350
Ennezat	STEU du Bourg d'Ennezat	Boues activées	3 600
Entraigues	STEU Entraigues Bourg	Filtres plantés de roseaux	645
Pessat-Villeneuve	STEU du Bourg de Pessat-Villeneuve	Filtres plantés de roseaux	850
Pulvérières	STEU Chazelle	Filtres plantés de roseaux	50
	STEU du Bourg de Pulvérières	Filtres plantés de roseaux	200
	STEU Girards	Filtres plantés de roseaux	50
Saint-Beauzire	STEU du Bourg de Saint-Beauzire	Filtres plantés de roseaux	2 500
Saint-Ignat	STEU de Villeneuve l'Abbé	Filtres plantés de roseaux	300
	STEU Saint-Ignat Le Bourg	Filtres plantés de roseaux	240
	STEU de Champeyroux	Filtre à sable	517
	STEU Tirande	Filtres plantés de roseaux	140
Saint-Laure	STEU du Bourg de Saint-Laure	Lagunage naturel	500
Saint-Ours-les-Roches	STEU du Bourg de Saint-Ours-les-Roches	Boues activées	2 083
Surat	STEU SURAT-LE BOURG	Filtres plantés de roseaux	750
Volvic	STEU d'Egaules	Microstation zéolithe	90
	STEU de Viallard	Microstation zéolithe	40
	STEU La Coussedière	Filtre à sable	100
Système Riom*	STEU de Riom	Boues activées	66 000
Saint-Beauzire (Biopôle) Sayat	STEU des 3 Rivières (STEU de Clermont-Ferrand)	Non concerné	

*Système Riom : Charbonnières-les-Varennnes pour le hameau de Paugnat, Châtel-Guyon (Bourg et Saint-Hippolyte), Enval, Malauzat, Marsat, Ménérol, Mozac, Riom, Saint-Bonnet-près-Riom et Volvic (hors secteurs Egaules, Coussedière et Viallard).

Les effluents des rejets des stations de traitement des eaux usées doivent être conformes en concentration et/ou en rendement épuratoire en fonction de la réglementation et des prescriptions locales qui leur sont applicables (tel que l'arrêté préfectoral d'autorisation pour les stations soumises à ce régime).

Les prescriptions relatives aux matières organiques (DBO₅, DCO) et aux matières en suspension (MES) s'appliquent par bilan. Les prescriptions concernant l'azote et le phosphore s'appliquent en concentration moyenne annuelle.

Les **matières organiques** consomment, en se dégradant, l'oxygène dissous dans l'eau. Si elles sont trop abondantes, elles peuvent être à l'origine d'une consommation excessive d'oxygène et provoquer l'asphyxie des organismes aquatiques. Le degré de pollution s'exprime en **demande biologique en oxygène sur 5 jours (DBO₅)** et en **demande chimique en oxygène (DCO)**.

Les **matières en suspension** (MES) correspondent à l'ensemble des particules minérales et/ou organiques présentes dans une eau naturelle ou polluée. Leur effet néfaste est mécanique, par formation d'un écran empêchant la bonne pénétration de la lumière (réduction de la photosynthèse), ainsi que par colmatage des branchies des poissons. Leur effet est aussi chimique par constitution d'une réserve de pollution potentielle dans les sédiments.

Le duo **azote** (nitrites, nitrates) et **phosphore**, en concentration importante dans les eaux usées, entraîne un risque majeur de prolifération d'algues - phénomène appelé **eutrophisation** - dangereux pour l'écosystème.

Performance et conformité des stations de traitement des eaux usées et performance du système épuratoire³

La directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (ERU) impose des normes pour le traitement et le rejet des eaux usées. L'analyse de la conformité européenne est réalisée annuellement par le service en charge de la Police de l'eau.

Ces indicateurs ne sont calculés que pour les stations de traitement des eaux usées de capacité nominale supérieure à 2 000 EH, soit 5 stations sur le territoire.

- Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU [P205.3]

L'objectif de cet indicateur est d'évaluer la performance de dépollution des rejets d'eaux usées par les stations de traitement des eaux usées du service. Sur le périmètre Riom Limagne et Volcans, la conformité des stations de traitement des eaux usées est la suivante :

Systèmes d'assainissement		2020	2021
Chappes	Système d'assainissement du Bourg de Chappes	100 %	100 %
Ennezat	Système d'assainissement du Bourg d'Ennezat	100 %	100 %
Saint-Beauzire	Système d'assainissement du Bourg de Saint-Beauzire	100 %	100 %
Saint-Ours-les-Roches	Système d'assainissement du Bourg de Saint-Ours-les-Roches	100 %	100 %
Riom	Système d'assainissement de Riom	100 %	100 %

³ Tableau d'état de conformité des rejets de conformité de la Police de l'eau de 2020.



- Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel [P254.3]

L'objectif de cet indicateur est d'évaluer l'efficacité du traitement des eaux usées. Son calcul est effectué à partir du nombre de bilans sur 24 h conformes réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire. Sur le périmètre, la conformité des performances des équipements d'épuration est la suivante :

Systèmes d'assainissement		2020	2021
Chappes	Système d'assainissement du Bourg de Chappes	100 %	100 %
Ennezat	Système d'assainissement du Bourg d'Ennezat	100 %	100 %
Saint-Beauzire	Système d'assainissement du Bourg de Saint-Beauzire	100 %	91 %
Saint-Ours-les-Roches	Système d'assainissement du Bourg de Saint-Ours-les-Roches	58 %	100 %
Riom	Système d'assainissement de Riom	100 %	98 %

- Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU [P204.3]

L'objectif de cet indicateur est d'évaluer la capacité des équipements du service à traiter les eaux usées au regard de la charge de pollution. Sur le périmètre, la conformité des équipements d'épuration est la suivante :

Systèmes d'assainissement		2020	2021
Chappes	Système d'assainissement du Bourg de Chappes	100 %	100 %
Ennezat	Système d'assainissement du Bourg d'Ennezat	100 %	100 %
Saint-Beauzire	Système d'assainissement du Bourg de Saint-Beauzire	100 %	100 %
Saint-Ours-les-Roches	Système d'assainissement du Bourg de Saint-Ours-les-Roches	100 %	100 %
Riom	Système d'assainissement de Riom	100 %	100 %

Les stations d'épuration de Saint-Beauzire et de Riom n'ont pas respecté toute l'année les prescriptions de rejet de leur arrêté préfectoral. Cependant, les dépassements observés restant dans les limites de tolérance fixées, ces ouvrages ont été déclarés conformes.



IV. Production de boues

Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation [P206.3]

Une filière est dite conforme si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. La conformité s'analyse au regard de deux conditions : le transport des boues respecte la réglementation et la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Communes	Station	2019	2020	2021
Chanat-la-Mouteyre	STEU de La Vergne	Sans objet	100 %	100 %
Chappes	STEU du Bourg de Chappes	100 %	100 %	100 %
Ennezat	STEU du Bourg d'Ennezat	100 %	100 %	100 %
Saint-Ignat	STEU de Champeyroux	100 %	100 %	100 %
Saint-Ours-les-Roches	STEU du Bourg de Saint-Ours-les-Roches	100 %	100 %	Sans objet
Volvic	STEU d'Egales	100 %	100 %	Sans objet
	STEU de Viallard	100 %	100 %	Sans objet
	STEU La Coussedière	100 %	100 %	Sans objet
Système Riom*	STEU de Riom	100 %	100 %	100 %

*Système Riom : Charbonnières-les-Varennes pour le hameau de Pagnat, Châtel-Guyon (Bourg et Saint-Hippolyte), Enval, Malauzat, Marsat, Ménétrol, Mozac, Riom, Saint-Bonnet-près-Riom et Volvic (hors secteurs Egales, Coussedière et Viallard).

« Sans objet » : Pas de boues évacuées.

Les autres stations d'épuration n'ont pas fait l'objet d'évacuation de boues.

En 2021, comme les années précédentes, le taux de boues évacuées vers des filières conformes sur tout le périmètre est de 100 %.

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [D203.0]

Cet indicateur évalue, en tonnes de matière sèche, la quantité de boues évacuées des stations d'épuration :

Communes	Station	Tonnes de matières sèches en 2019	Tonnes de matières sèches en 2020	Tonnes de matières sèches en 2021
Chanat-la-Mouteyre	STEU de la Vergne	Sans objet	NC*	1,00
Chappes	STEU du Bourg de Chappes	16,96	20,90	19,79
Ennezat	STEU du Bourg d'Ennezat	21,91	42,00**	33,60
Saint-Ignat	STEU de Champeyroux	0,69	0,49	1,16
Saint-Ours-les-Roches	STEU du Bourg de Saint-Ours-les-Roches	12,98	12,79	Sans objet
Volvic	STEU d'Egaules	10,00	10,00	Sans objet
	STEU de Viallard	6,00	6,00	Sans objet
	STEU La Coussedière	18,00	18,00	Sans objet
Système Riom***	STEU de Riom	827,90	992,00	995,50

* Le sigle NC Non Communiqué indique que les valeurs n'ont pas été transmises.

**La forte augmentation de la quantité de boues évacuées est liée à une augmentation de la charge polluante entrante dans la STEU, générant production de boues plus importante

***Système Riom : Charbonnières-les-Varennes pour le hameau de Paugnat, Châtel-Guyon (Bourg et Saint-Hippolyte), Enval, Malauzat, Marsat, Ménérol, Mozac, Riom, Saint-Bonnet-près-Riom et Volvic (hors secteurs Egaules, Coussedière et Viallard).

Les autres stations d'épuration n'ont pas fait l'objet d'évacuation de boues.

La quantité de boues évacuées des stations de traitement des eaux usées en 2021 est 1 051 tonnes de matières sèches sur l'ensemble du périmètre, ce qui représente une baisse de 2 % par rapport à l'année de 2020.

V. Service aux usagers

Le traitement commun de la gestion clientèle des services d'eau potable et d'assainissement collectif est présenté dans la partie eau potable.

Seuls les indicateurs spécifiques à l'assainissement collectif sont développés ci-après.

Taux de réclamations [P258.1]

Les données par commune du système Riom figurent en annexe (Page 119).

Le taux de réclamations écrites est un indicateur réglementaire de performance pour la mesure de la qualité du service à l'utilisateur. Il ne traduit que partiellement les insatisfactions, dans la mesure où seules les réclamations écrites (courrier, mail, fax...) sont prises en compte et non les réclamations orales (téléphone, déplacement en agence) ; il est censé exprimer les réclamations les plus importantes, que les usagers souhaitent formaliser par écrit.

Taux de réclamations écrites pour 1000 abonnés	2019	2020	2021
Charbonnières-les-Varennnes (hors Pagnat)	NC*	NC	NC
Chanat-la-Mouteyre	NC	NC	2,41
Chappes	2,89	1,41	0,00
Clerlande	4,31	0,00	0,00
Ennezat	0,00	0,00	0,00
Entraigues	0,00	0,00	0,00
Pessat-Villeneuve	0,00	0,00	0,00
Pulvérières	NC	NC	0,00
Saint-Beauzire	6,94	4,54	3,41
Saint-Beauzire – Biopôle	0,00	0,00	0,00
Saint-Ignat	2,19	0,00	0,00
Saint-Laure	0,00	0,00	0,00
Saint-Ours-les-Roches	2,23	0,00	2,17
Sayat	0,84	0,00	0,00
Surat	0,00	0,00	0,00
Système Riom	0,19	0,44	0,20
Taux moyen	0,69	0,55	0,33

* Le sigle NC Non Communiqué indique que les valeurs n'ont pas été transmises.

Le taux de réclamations global en 2021 est de 0,33 %.

Taux de débordement d'effluents chez l'utilisateur [P251.1]

Les données par commune du système Riom figurent en annexe (Page 119).

Le taux de débordement d'effluents chez l'utilisateur mesure la qualité et la continuité du service. Il est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnités présentées par des tiers, usagers du service ou non, ayant subi des dommages dans leurs locaux résultants de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public. Ce nombre de demandes d'indemnités est divisé par le nombre d'habitants desservis.

Taux de débordement d'effluents chez l'utilisateur (Nb/1000hab)	2019	2020	2021
Charbonnières-les-Varennes (hors Paugnat)	NC	NC	NC
Chanat-la-Mouteyre	NC	NC	0,0
Chappes	0,0	1,0	0,0
Clerlande	0,0	0,0	0,0
Ennezat	0,0	0,0	0,0
Entraigues	0,0	0,0	0,0
Pessat-Villeneuve	0,0	0,0	0,0
Pulvérières	NC	NC	NC
Saint-Beauzire	0,0	0,0	0,0
Saint-Beauzire – Biopôle	0,0	0,0	0,0
Saint-Ignat	0,0	0,0	0,0
Saint-Laure	0,0	0,0	0,0
Saint-Ours-les-Roches	0,0	0,0	0,0
Sayat	0,0	0,0	0,0
Surat	0,0	0,0	0,0
Système Riom	0,0	0,0	0,0
Taux moyen	0,0	0,12	0,0

Le taux moyen de débordement d'effluents chez l'utilisateur en 2021 est de 0,0‰. La valeur moyenne sur le territoire français est de 0,04‰.



Taux d'impayés [P257.0]

Les données par commune du système Riom figurent en annexe (Page 120).

Il correspond au taux d'impayés au 31/12 de l'année N. sur les factures émises au titre de l'année N-1.

Le montant facturé au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau), TVA et toute autre taxe ou redevance rattachée au service d'assainissement concerné.

Taux d'impayés	2019	2020	2021
Charbonnières-les-Varennes (hors Paugnat)	NC*	NC	NC**
Chanat-la-Mouteyre	NC	NC	7,87 %
Chappes	1,26 %	1,45 %	3,28 %
Clerlande	1,72 %	2,02 %	2,38 %
Ennezat	1,80 %	1,36 %	2,30 %
Entraigues	4,05 %	2,64 %	1,79 %
Pessat-Villeneuve	2,38 %	1,03 %	0,00 %
Pulvérières	NC	NC	1.8 %
Saint-Beauzire	1,20 %	1,20 %	5,93 %
Saint-Beauzire – Biopôle	0,33 %	0,00 %	0,00 %
Saint-Ignat	0,73 %	0,97 %	0,34 %
Saint-Laure	1,41 %	1,81 %	1,26 %
Saint-Ours-les-Roches	0,40 %	0,54 %	0,01 %
Sayat	1,76 %	1,50 %	0,87 %
Surat	1,23 %	1,94 %	0,71 %
Système Riom	1,69 %	1,67 %	1,71 %
Taux moyen	1,49 %	1,37 %	1,92 %

* Le sigle NC Non Communiqué indique que les valeurs n'ont pas été transmises.

** Charbonnières-les-Varennes ayant réalisée début 2022 la facturation pour l'année 2021, aucun impayé n'a été considéré pour cet exercice.

Le taux moyen d'impayés sur le périmètre en 2021 est de 1,92 %, en hausse de 0,55 point. Cette hausse des impayés est observée principalement sur Saint-Beauzire, Chappes, Clerlande, Ennezat et le Système Riom. Sur Saint-Beauzire, la hausse des impayés est due au traitement des demandes de dégrèvements en cours. Concernant le Système Riom, l'augmentation d'impayés est due à des factures de régularisations importantes et des remboursements restants dus de l'année précédente. Les impayés sur Chanat-la-Mouteyre sont élevés, l'exploitant n'ayant pas d'explication.

La valeur moyenne sur le territoire français est de 1,91 %.

Montant des abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité [P207.0]

Les données par commune du système Riom figurent en annexe (Page 120).

Le montant des abandons de créances ou versement à un fonds de solidarité depuis les trois derniers exercices par m³ assujettis sont les suivants :

€/m ³	2019	2020	2021
Charbonnières-les-Varennes (hors Paugnat)	0,0000	0,0000	0,0000
Chanat-la-Mouteyre	0,0000	0,0000	0,0000
Chappes	0,0000	0,0000	0,0000
Clerlande	0,0000	0,0000	0,0000
Ennezat	0,0000	0,0000	0,0000
Entraigues	0,0000	0,0000	0,0000
Pessat-Villeneuve	0,0000	0,0000	0,0000
Pulvérières	0,0000	0,0000	0,0000
Saint-Beauzire	0,0000	0,0000	0,0000
Saint-Beauzire – Biopôle	0,0000	0,0000	0,0000
Saint-Ignat	0,0000	0,0000	0,0000
Saint-Laure	0,0000	0,0000	0,0000
Saint-Ours-les-Roches	0,0000	0,0000	0,0000
Sayat	0,0000	0,0000	0,0000
Surat	0,0000	0,0000	0,0000
Système Riom	0,0014	0,0000	0,0000
Montant moyen pondéré	0,0011	0,0000	0,0000





PRIX DES SERVICES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1. Modalités de tarification

- I. Part communautaire
- II. Part délégataire
- III. Redevances agence de l'eau
- IV. Taxes sur la valeur ajoutée

2. Tarifs de l'eau potable et de l'assainissement collectif

- I. Le prix de l'eau potable [D102.0]
- II. Répartition du prix de l'eau potable par commune au 1^{er} janvier 2021
- III. Le prix de l'assainissement collectif [D204.0]
- IV. Répartition du prix de l'assainissement collectif par commune au 1^{er} janvier 2021
- V. Tarif moyen pondéré de l'eau potable et de l'assainissement collectif

Accusé de réception en préfecture
063200070753-20221108-DEL20221108211-DE
Date de télétransmission : 17/11/2022
Date de réception préfecture : 17/11/2022

3. État de la dette



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20221108-DELI20221108211-DE
Date de télétransmission : 17/11/2022
Date de réception préfecture : 17/11/2022

1. Modalité de tarification

La facturation auprès des usagers est commune pour les deux services d'eau potable et d'assainissement collectif. Elle est établie sur la base de la consommation relevée au compteur d'eau de l'utilisateur ; des conventions spéciales peuvent définir des règles spécifiques pour la détermination du volume à prendre en compte pour la facture d'assainissement, essentiellement pour des industriels dont les rejets présentent des caractéristiques particulières.

Le prix de l'eau (eau potable et assainissement) se décompose comme suit.

I. Part Communautaire (eau potable et assainissement collectif, toutes communes)

Le Conseil Communautaire fixe chaque année le montant de la part revenant à la Collectivité. Cette part permet d'équilibrer les budgets annexes « eau » et « assainissement » de la Collectivité pour financer les investissements et les frais de fonctionnement nécessaires au développement de chacun des services.

Les Conseils communautaires du 8 décembre 2020 et du 07 décembre 2021 ont acté des redevances eau et assainissement 2021 et 2022 tels que définit ci-après.

PRIX DES SERVICES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La part variable est obligatoire pour tout service public d'eau ou d'assainissement. En revanche, la part fixe est facultative. Le tableau ci-dessous indique si les contrats ont une part fixe en 2022 :

		Part fixe - Communautaire	
		Eau Potable	Assainissement Collectif
Chanat-la-Mouteyre		✓	✓
Chappes		Sans objet	✗
Charbonnières-les-Varennes	Paugnat	✓	✗
	Hors Paugnat	✓	✗
Châtel-Guyon	Bourg	✓	✗
	Les Grosliers	✓	✗
	Saint-Hippolyte	Sans objet	✗
Clerlande		Sans objet	✗
Ennezat		Sans objet	✓
Entraigues		Sans objet	✓
Enval		Sans objet	✗
Malauzat		✓	✗
Marsat		✓	✗
Ménérol		Sans objet	✗
Mozac		✗	✗
Pessat-Villeneuve		Sans objet	✓
Pulvérières		✓	✓
Riom		✗	✗
Saint-Beauzire		Sans objet	✗
Saint-Beauzire - Biopôle		Sans objet	✗
Saint-Bonnet-près-Riom		Sans objet	✗
Saint-Ignat		Sans objet	✓
Saint-Laure		Sans objet	✓
Saint-Ours-les-Roches		Sans objet	✗
Sayat		Sans objet	✗
Surat		Sans objet	✓
Volvic		✓	✗

II. Part délégataire (eau potable et assainissement collectif si délégation de service public)

Partie nette des recettes qui revient au délégataire pour le service qu'il fournit aux usagers. Elle peut comprendre :

- une part fixe facturée par abonné ;
- une part variable qui est proportionnelle aux volumes consommés, identique pour tous les abonnés.

Ce prix correspond aux coûts de prélèvement, de traitement, de stockage et d'acheminement de l'eau jusqu'au lieu de consommation, mais aussi à la collecte et le traitement des eaux usées jusqu'à leur rejet dans le milieu naturel. Ce prix, qui a été initialement négocié, est fixé par les contrats de délégation de service public et est actualisé chaque année par une formule d'indexation dont les modalités sont également fixées par le contrat.

La part variable est obligatoire pour tout service public d'eau ou d'assainissement. En revanche, la part fixe est facultative. Le tableau ci-dessous indique si les contrats ont une part fixe en 2022 :

	Part fixe - Délégataire	
	Eau Potable	Assainissement Collectif
Chappes	Sans objet	✓
Clerlande	Sans objet	✓
Ennezat	Sans objet	✓
Entraigues	Sans objet	✓
Enval	Sans objet	✓
Malauzat	Sans objet	✗
Marsat	✓	✓
Ménérol	Sans objet	✓
Mozac	✓	✓
Pessat-Villeneuve	Sans objet	✓
Pulvérières	✗	Sans objet
Riom	✗	✗
Saint-Beauzire	Sans objet	✓
Saint-Beauzire - Biopôle	Sans objet	✗
Saint-Bonnet-près-Riom	Sans objet	✗
Saint-Ignat	Sans objet	✓
Saint-Laure	Sans objet	✓
Saint-Ours-les-Roches	Sans objet	✓
Sayat	Sans objet	✗
Surat	Sans objet	✓

III. Redevances Agence de l'Eau

L'Agence de l'eau est un établissement public d'étude et d'intervention qui a pour mission d'améliorer la connaissance et de coordonner la préservation et l'utilisation des ressources en eau. Il contribue à établir la politique de l'eau et aide financièrement les collectivités à s'équiper conformément à des programmes pluriannuels qu'ils arrêtent.

L'Agence de l'eau Loire-Bretagne perçoit, auprès des abonnés par l'intermédiaire des gestionnaires du service, des redevances qui ont pour objet :

- la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques, assise sur le volume d'eau prélevé au milieu naturel ;
- la lutte contre la pollution, assise sur le volume d'eau potable consommé par l'utilisateur, qu'il soit ou non raccordé au réseau public de collecte des eaux usées ;
- la modernisation des réseaux, assise sur le volume d'eau retenu, avant application d'abattements éventuels, pour le calcul de la redevance assainissement.

IV. Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

Les services d'eau potable et d'assainissement bénéficient d'un taux de TVA réduit respectivement à 5,5 % et 10 % au lieu du taux normal de 20 %.

2. Tarifs de l'eau potable et de l'assainissement collectif

I. Le prix de l'eau potable [D102.0]

Le prix de l'eau potable au 1^{er} janvier 2022, sur la base des consommations de 120 m³ par an (référence INSEE), est de :

	€/TTC/m ³
Chanat-la-Mouteyre	1,40*
Charbonnières-les-Varennes	3,04
Châtel-Guyon (hors Saint-Hippolyte)	1,70**
Marsat	3,13
Saint-Genest-l'Enfant (Malauzat)	2,64
Mozac	2,22
Pulvérières	3,04*
Riom	1,76
Volvic	1,63

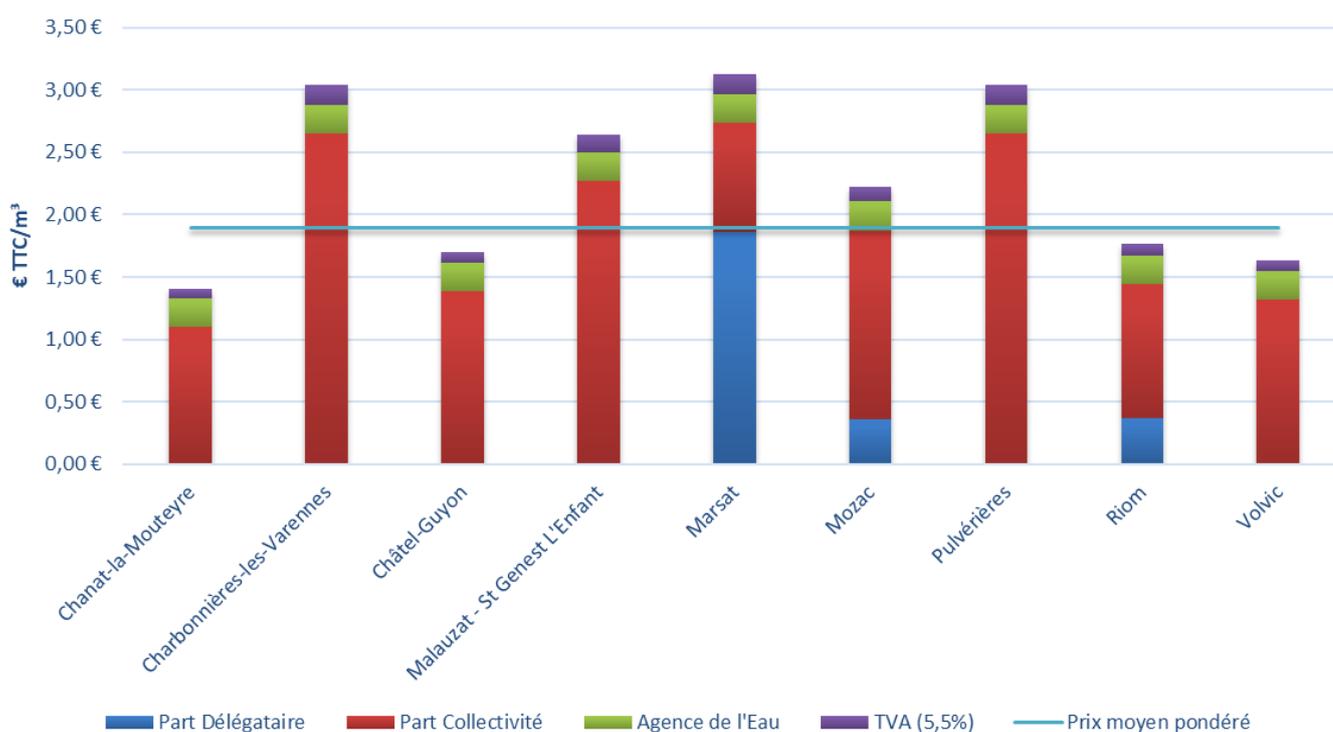
* Part variable différente selon typologie de consommateur

** Part fixe différente selon diamètre de compteur

En moyenne pondérée par les volumes vendus, le prix du m³ au 1^{er} janvier 2022 est de **1,90 € TTC par m³**.

La valeur nationale 2021 du prix du service d'eau potable au m³ (pour 120 m³) est de 2,11 € TTC par m³.

II. Répartition du prix de l'eau potable par commune au 1^{er} janvier 2022



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20221108-DEL20221108211-DE
Date de télétransmission : 17/11/2022
Date de réception préfecture : 17/11/2022



PRIX DES SERVICES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

III. Le prix de l'assainissement collectif [D204.0]

Le prix de l'assainissement sur la base des consommations de 120 m³ par an (référence INSEE) au 1^{er} janvier 2022 est :

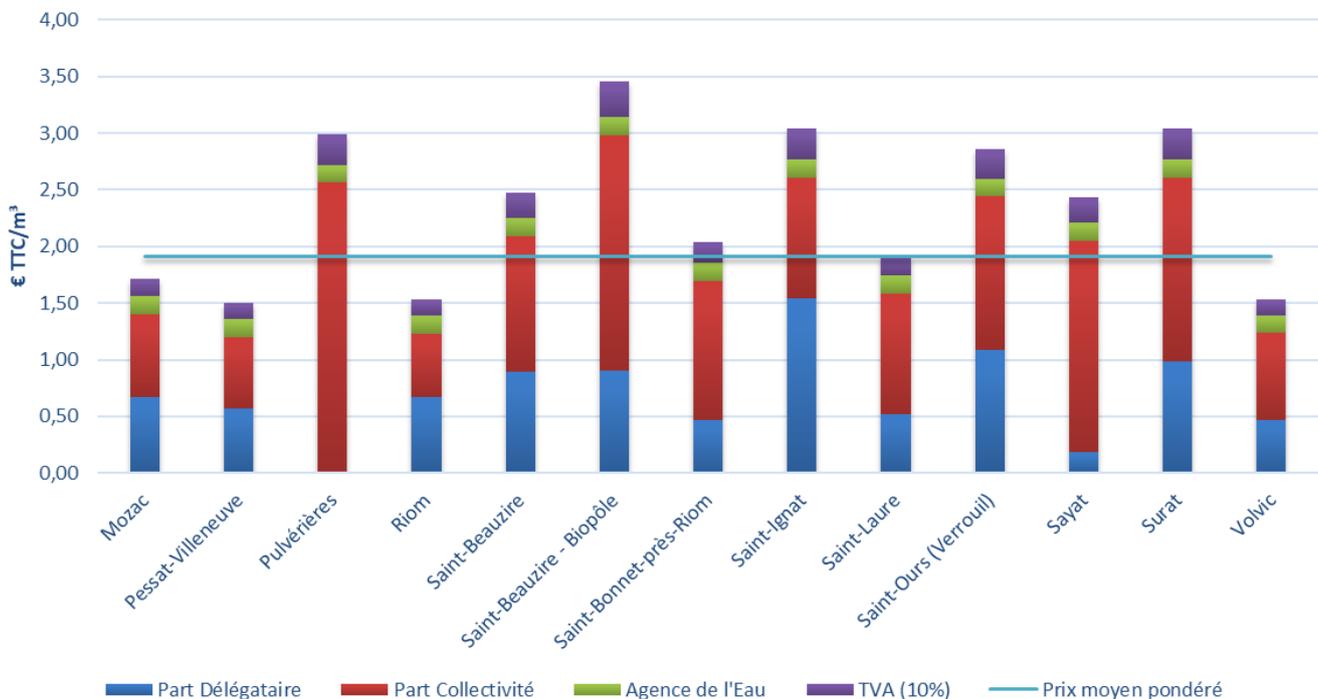
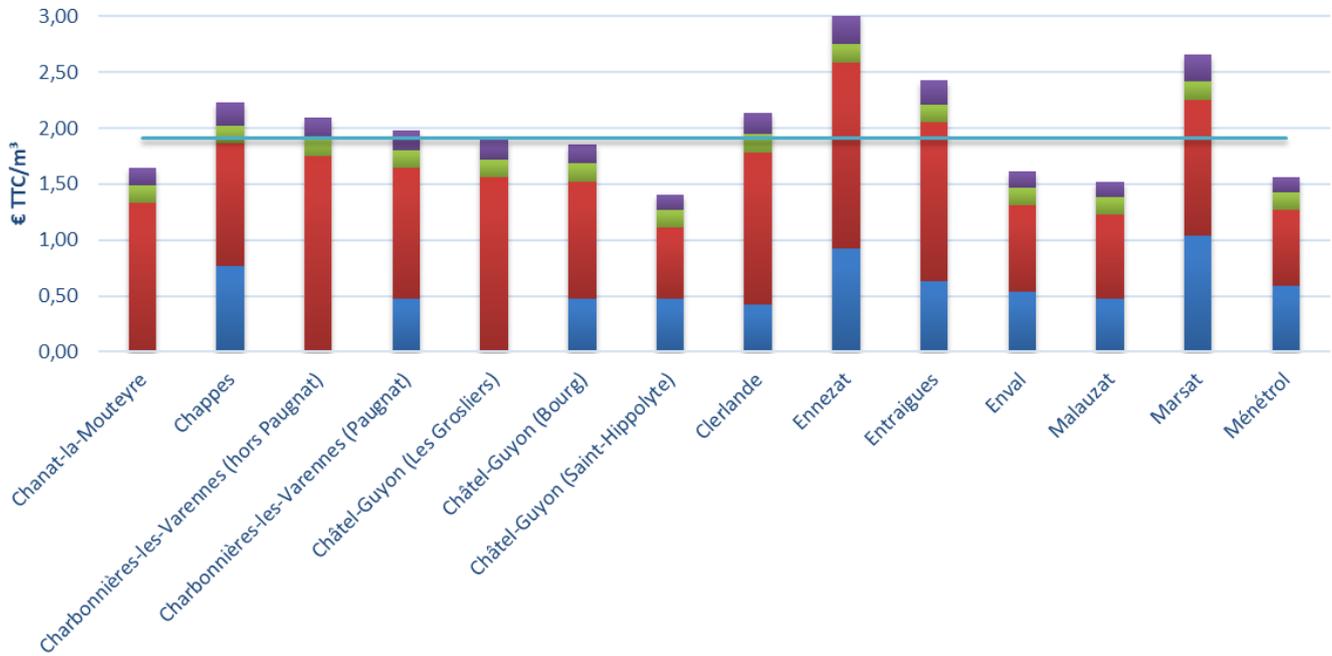
		€TTC/ m ³
Chanat-la-Mouteyre		1,64
Chappes		2,23
Charbonnières-les-Varennes	Paugnat	1,98
	Hors Paugnat	2,10
Châtel-Guyon	Bourg	1,85
	Les Grosliers	1,89
	Saint-Hippolyte	1,40
Clerlande		2,14
Ennezat		3,02
Entraigues		2,43
Enval		1,62
Malauzat		1,52
Marsat		2,66
Ménétrol		1,57
Mozac		1,72
Pessat-Villeneuve		1,50
Pulvérières		2,99
Riom		1,53
Saint-Beauzire		2,48
Saint-Beauzire - Biopôle		3,46
Saint-Bonnet-près-Riom		2,04
Saint-Ignat		3,04
Saint-Laure		1,92
Saint-Ours-les-Roches (Verrouil)		2,86
Sayat		2,43
Surat		3,04
Volvic		1,53

En moyenne pondérée par les volumes assujettis, le prix du m³ au 1^{er} janvier 2022 est de **1,91 €TTC par m³**.

La valeur nationale 2021 du prix TTC du service d'assainissement collectif au m³ (pour 120 m³) est de 2,19 €/m³.

PRIX DES SERVICES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

IV. Répartition du prix de l'assainissement collectif par commune au 1^{er} janvier 2022



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20221108-DELI20221108211-DE
Date de télétransmission : 17/11/2022
Date de réception préfecture : 17/11/2022



PRIX DES SERVICES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

V. Tarif moyen pondéré de l'eau potable et de l'assainissement collectif

Les données par commune figurent en annexe (Page 121).

Les valeurs figurant dans le tableau sont une moyenne globale. Les calculs ont été effectués à partir d'une moyenne pondérée par le nombre d'usagers pour les parts fixes (€HT/an) et d'une moyenne pondérée par le volume facturé pour les parts proportionnelles (€HT/m³).

			2020	2021	2022	
DISTRIBUTION DE L'EAU	Part délégitaire	Part fixe (€HT/an)	2,50	2,50	2,56	
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	0,27	0,27	0,28	
	Part Collectivité	Part fixe (€HT/an)	8,82	8,82	8,69	
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	1,12	1,12	1,20	
	Agence de l'eau	Redevance pollution (€HT/m ³)	0,23	0,23	0,23	
		Protection de la ressource (€HT/m ³)	0,00	0,00	0,00	
	Total (HT)			205,52	205,69	215,83
	TVA (5,5%)			11,30	11,31	11,87
	Total (TTC)			216,82	217,00	227,70
	Total (TTC/m³)			1,81	1,81	1,90
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES	Part délégitaire	Part fixe (€HT/an)	0,98	0,99	0,99	
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	0,48	0,53	0,57	
	Part Collectivité	Part fixe (€HT/an)	0,54	0,54	0,53	
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	0,73	0,73	0,76	
	Agence de l'eau	Modernisation réseaux (€HT/m ³)	0,15	0,15	0,16	
	Total (HT)			164,46	170,35	180,42
	TVA (10%)			16,45	17,03	18,04
	Total (TTC)			180,91	187,38	198,46
	Total (TTC/m³)			1,51	1,56	1,65
	RIX DE L'EAU TOTAL (L'EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT)	Part délégitaire	Part fixe (€HT/an)	3,48	3,49	3,55
Part proportionnelle (€HT/m ³)			0,74	0,79	0,85	
Part Collectivité		Part fixe (€HT/an)	9,36	9,36	9,23	
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	1,85	1,85	1,96	
Agence de l'eau			0,38	0,38	0,39	
Total (HT)			369,98	376,04	396,24	
TVA			27,75	28,35	29,91	
Total (TTC)			397,73	404,39	426,16	
Total (TTC/m³)			3,31	3,37	3,55	

PRIX DES SERVICES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

VI. Tarifs par commune (en € TTC/m³)

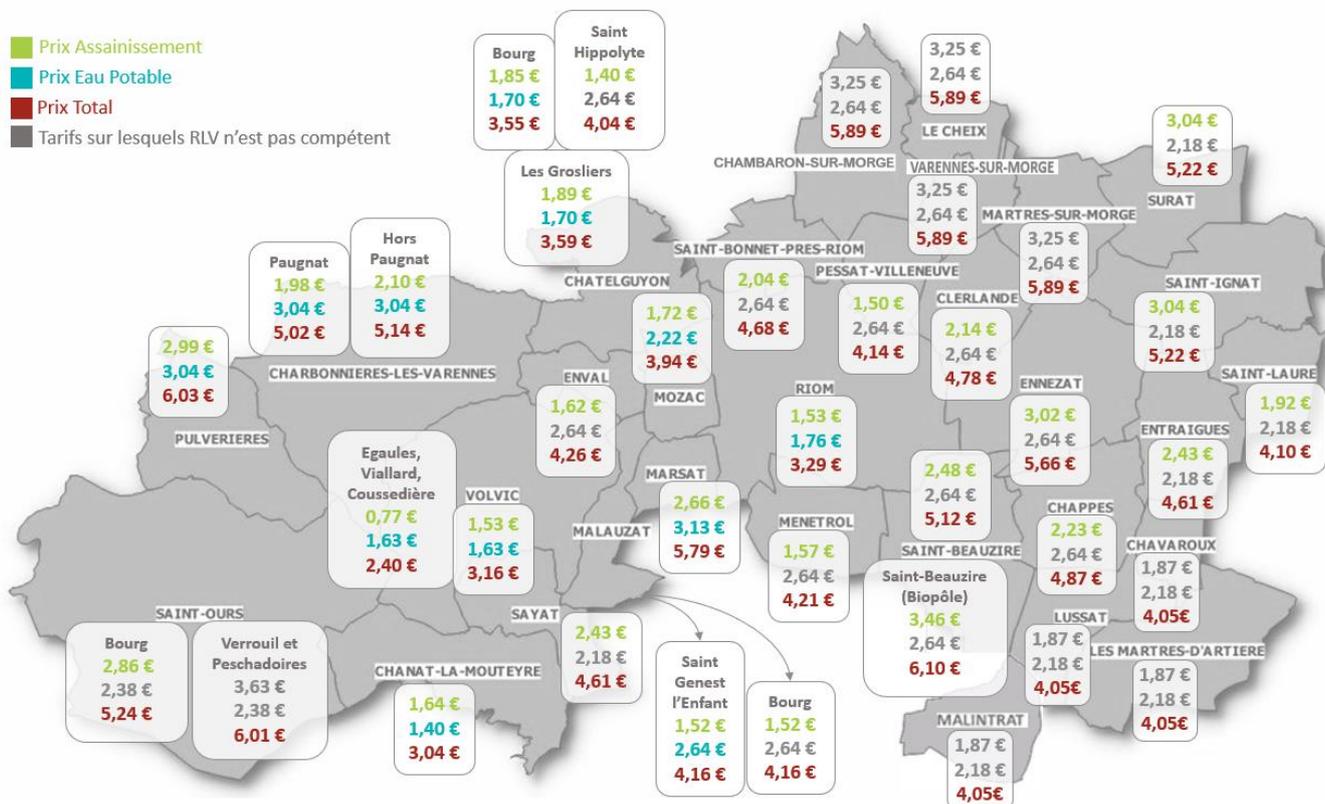


Figure 8 - Carte des tarifs moyens de l'eau 2022



3. État de la dette

La durée d'extinction de la dette est un indicateur [P153.2 et P256.2] permettant d'apprécier les marges de manœuvre de la Collectivité en matière de financement des investissements et d'endettement. Il correspond au nombre théorique d'années nécessaires à la Collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement de chacun des services d'eau potable et d'assainissement collectif.

Le nombre d'années calculé constitue une durée minimum de remboursement : il est calculé en supposant que la Collectivité consacre l'intégralité des résultats du service au remboursement de cette dette, ce qui est rarement le cas (une partie des résultats est notamment affectée aux nouveaux investissements).

<i>EAU POTABLE – EN EUROS</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>
<i>Montant de l'encours au 31/12/2020</i>	<i>2 905 498,08</i>	<i>4 959 221</i>
<i>Annuité à payer au cours de l'exercice</i>	<i>293 464,90</i>	<i>357 214,94</i>
<i> Dont capital</i>	<i>223 063,61</i>	<i>266 221,34</i>
<i> Dont intérêts</i>	<i>70 401,29</i>	<i>90 993,60</i>
<i>Épargne brute annuelle</i>	<i>1 354 236,65</i>	<i>1 225 807</i>
<i>Durée d'extinction de la dette</i>	<i>2,1 ans</i>	<i>4 ans</i>

<i>ASSAINISSEMENT – EN EUROS</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>
<i>Montant de l'encours au 31/12/2020</i>	<i>9 394 387,31</i>	<i>9 879 486</i>
<i>Annuité à payer au cours de l'exercice</i>	<i>956 946,05</i>	<i>1 001 929,14</i>
<i> Dont capital</i>	<i>731 478,20</i>	<i>763 065,27</i>
<i> Dont intérêts</i>	<i>225 467,85</i>	<i>238 863,87</i>
<i>Épargne brute annuelle</i>	<i>1 314 275,58</i>	<i>1 502 875,02</i>
<i>Durée d'extinction de la dette</i>	<i>7,1 ans</i>	<i>6,6 ans</i>

- Amortissements réalisés par la Collectivité (titres émis)

<i>Dotations aux amortissements</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>
<i> Service de l'eau potable</i>	<i>0 €</i>	<i>982 €</i>
<i> Service d'assainissement collectif</i>	<i>33 030,35 €</i>	<i>26 462,64 €</i>

Les biens des communes ne sont intégrés qu'en 2022 c'est pourquoi les montants sont moindres en 2020 et 2021.





SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

1. Les caractéristiques générales du service

- VII. Présentation du territoire desservi
- VIII. Les modes de gestion

2. Les caractéristiques techniques du service

3. Les tarifs du service d'assainissement non collectif

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20221108-DELI20221108211-DE
Date de télétransmission : 17/11/2022
Date de réception préfecture : 17/11/2022



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20221108-DELI20221108211-DE
Date de télétransmission : 17/11/2022
Date de réception préfecture : 17/11/2022

1. Les caractéristiques générales du service

I. Présentation du territoire desservi

En application de l'article L.2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *la commune assure le contrôle des installations d'assainissement non collectif.*

[...] *Les communes déterminent la date à laquelle elles procèdent au contrôle des installations d'assainissement non collectif ; elles effectuent ce contrôle au plus tard le 31 décembre 2012, puis selon une périodicité qui ne peut pas excéder dix ans.*

Elles peuvent assurer, avec l'accord écrit du propriétaire, l'entretien, les travaux de réalisation et les travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif [...]. Elles peuvent en outre assurer le traitement des matières de vidanges issues des installations d'assainissement non collectif ».

Ainsi, conformément aux dispositions réglementaires, la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans (RLV) est compétente en assainissement non collectif des eaux usées sur 17 communes de son territoire (Figure 9).

- Chappes
- Chanat-la-Mouteyre
- Charbonnières-les-Varennes
- Châtel-Guyon
- Clerlande
- Ennezat
- Enval
- Malauzat
- Marsat
- Ménérol
- Mozac
- Pessat-Villeneuve
- Pulvérières
- Riom
- Saint-Beauzire
- Saint-Bonnet-près-Riom
- Volvic

La compétence assainissement non collectif sur le reste du territoire est exercée par les syndicats ci-dessous :

- Syndicat Intercommunal d'assainissement de Morge et Chambaron (SIAMC) : Chambaron sur Morge, Le Cheix, Martres-sur-Morge et Varennes-sur-Morge
- Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région Est de Clermont Ferrand (SIAREC) : Chavaroux, Lussat, Malintrat et Les-Martres-d'Artière
- Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Basse-Limagne (SIAEP Basse Limagne) : Entraigues, Saint-Ignat, Saint Laure, Sayat.
- Syndicat Mixte Sioule et Morge (SM Sioule et Morge) : Saint-Ours.

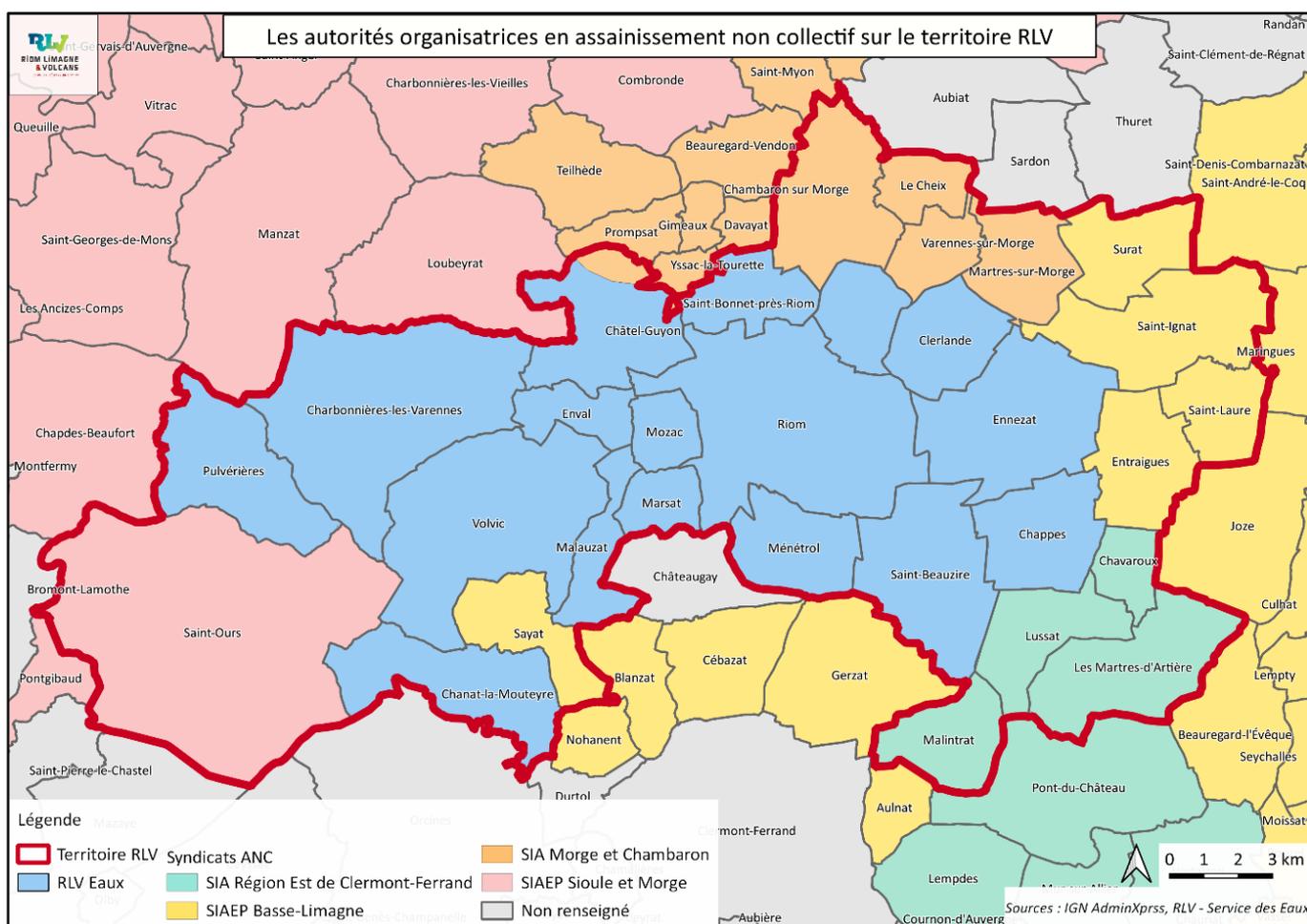


Figure 9 - Carte de l'organisation de la compétence assainissement non collectif sur le territoire de RLV

II. Les modes de gestion

Sur le territoire des 17 communes pour lesquelles Riom Limagne et Volcans est compétente, deux modes de gestion du service sont représentés (*Figure 10*) : la délégation de service public (DSP) et, pour la majorité des communes, la régie indirecte avec marché de prestation de service (MPS).

Sur la commune de Clerlande, le mode de gestion a changé en cours d'année. Pour cette commune, la mission obligatoire relative aux contrôles ainsi que la mission facultative de réhabilitation ont été assurées, par le délégataire, jusqu'au changement de mode de gestion. Depuis, comme pour le reste des communes, seule la mission obligatoire relative aux contrôles est assurée par le prestataire.

	Type	Titulaire/Délégataire	Échéance contrat
Chappes	DSP	Semerap	31/12/2030
Clerlande	DSP	EACS	31/07/2021
	Régie indirecte (MPS) au 01/06/2021	Semerap	31/12/2022
Chanat-la-Mouteyre	Régie indirecte (MPS)*	Semerap	31/12/2022
Charbonnières-les-Varennes			
Châtel-Guyon			
Ennezat			
Enval			
Malauzat			
Marsat			
Ménétrol			
Mozac			
Pessat-Villeneuve			
Pulvérières			
Riom			
Saint-Beauzire			
Saint-Bonnet-près-Riom			
Volvic			

Tableau 3 - Modes de gestion en assainissement non collectif sur le territoire de RLV

* Le contrat SEMERAP actuel pour les 15 communes a commencé en juin 2020.

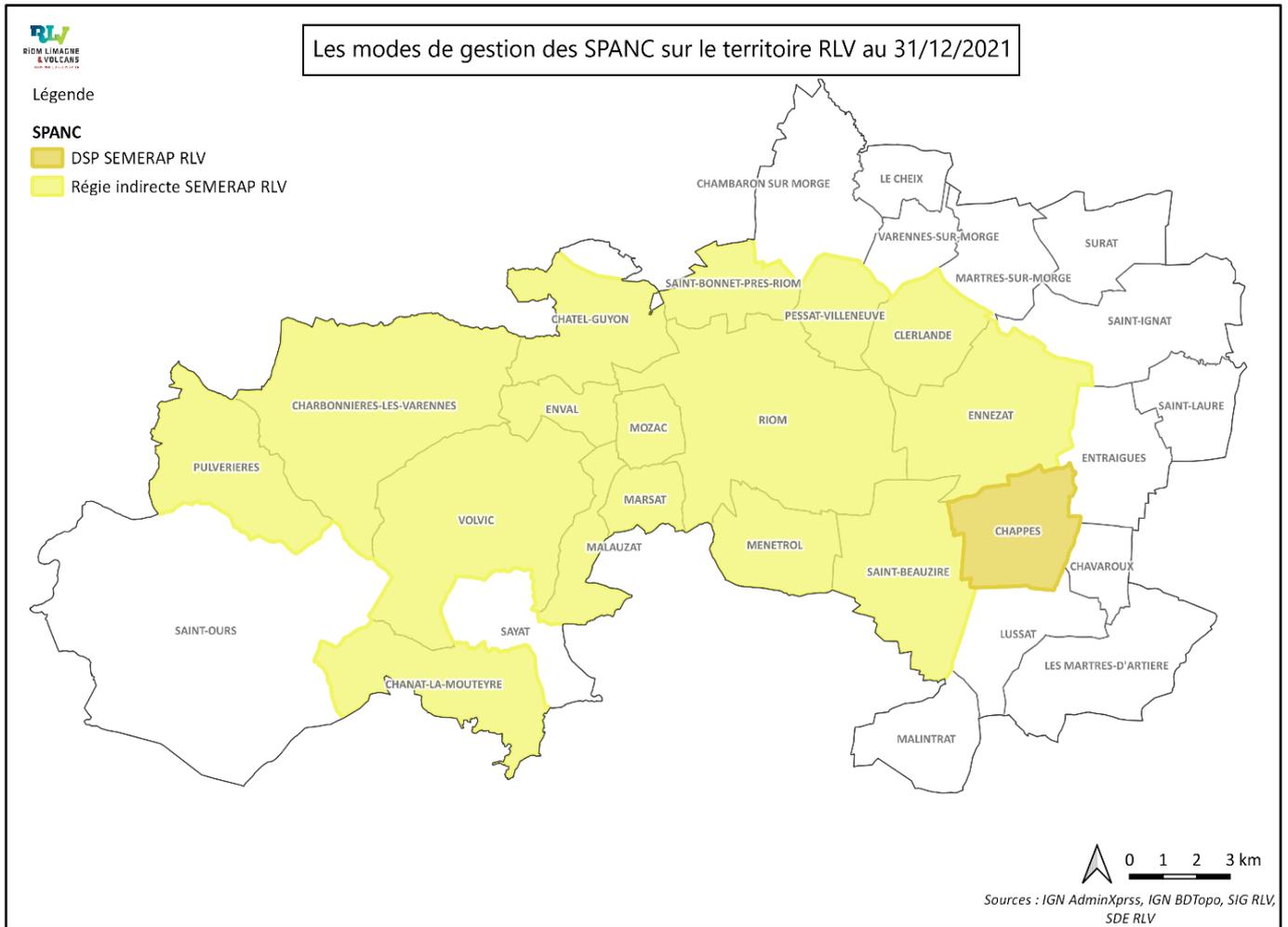


Figure 10 - Carte des modes de gestion en assainissement non collectif sur le territoire de RLV

2. Les caractéristiques techniques du service

Évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif [D301.0]

Les données par commune figurent en annexe (Page 130).

	2020	2021
Nombre d'habitants total	2 456	2 340*

* La donnée de Saint-Beauzire correspond à la donnée 2020.

En 2021, le nombre estimé d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif est de 2 340. Une mise à jour du nombre d'installations sur Riom explique la baisse de la population desservie estimée. Les habitants de l'Impasse du Gué Déduit sont désormais desservis par l'assainissement collectif.

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif [P301.3]

Le nombre d'installations d'assainissement non collectif sur le territoire concerne 1 016 installations recensées en 2021. Le taux de conformité est calculé comme suit :

$$\text{Taux de conformité} = \frac{B + C}{A} \times 100$$

Où

A = Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service ;

B = Nombre d'installations jugées conformes ou mises en conformité depuis la création du service ;

C = Nombre d'installations jugées non conformes sans risque avéré depuis la création du service ;

	Nb total d'installations contrôlées (A)	Nb d'installations jugées conformes (B)	Nb d'installations jugées non conformes sans risque avéré (C)	Taux de conformité en 2020	Taux de conformité en 2021
Chappes	20	8	12	100 %	100 %
Clerlande	33	20	3	68%	70 %
Contrat MPS (15 communes)	1 181	329	776	92%	94 %
TOTAL	1 234	357	791	91%	93 %

Les contrôles réalisés en 2021 figurent en annexe (Page 132).

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif [D302.0]

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (arrêté du 2 mai 2007) : la valeur de cet indice est comprise entre 0 et 140, les éléments indiqués au point B suivant n'étant pas pris en compte si la somme des éléments mentionnés au point A n'atteint pas 100.

A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif

- + 20 : délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération
- + 20 : application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération
- + 30 : mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans
- + 30 : mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations

B – Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif

- + 10 : existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations
- + 20 : existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations
- + 10 : existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange

	Indice 2020	Indice 2021
Chappes	NC	115
Clerlande	110	110
15 communes	100 (Donnée 2019)	115

En moyenne l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif sur le territoire est 115 en 2021, estimé selon le barème ci-dessus.

3. Les tarifs du service d'assainissement non collectif

Les charges d'exploitation du SPANC sont financées par une redevance d'assainissement collectif, pour le service rendu au titre de ses compétences obligatoires et, le cas échéant, pour l'entretien au titre de ses compétences facultatives (articles R.2224-19 et suivants du Code général des collectivités territoriales) :

- La redevance perçue pour la vérification de la conception et de l'exécution des installations est facturée au propriétaire de l'installation ;
 - La redevance pour le diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien est facturée au titulaire de l'abonnement d'eau (art. R 2224-19-5, -8 et -9 du CGCT). Elle peut toutefois être demandée au propriétaire avec possibilité pour celui-ci de la répercuter sur les charges locatives.
- Tarifs par prestation en €HT applicables au 1er janvier 2022

Contrôle périodique de vérification du fonctionnement et de l'entretien

	<i>Installation individuelle</i>
<i>Chappes (Fréquence de 4 ans ou 8 ans)*</i>	<i>80,00</i>
<i>Clerlande** (Fréquence de 10 ans)</i>	<i>80,00</i>
<i>15 communes (Fréquence de 6 ans)</i>	<i>80,00</i>

*Fréquence de 8 ans pour les installations déclarées conformes et de 4 ans pour les installations déclarées non-conformes.

** Jusqu'au 31/07/2021, puis fréquence de 6 ans dans le cadre du marché de prestation SPL SEMERAP.

Contrôle des travaux neufs ou de réhabilitation

	<i>Contrôle d'examen préalable de la conception</i>	<i>Contrôle de vérification de l'exécution des travaux</i>	<i>Contre visite en cas de non-conformité</i>
<i>Chappes</i>	<i>160,00</i>	<i>68,78</i>	<i>80,00</i>
<i>Clerlande</i>	<i>160,00</i>	<i>60,00</i>	<i>80,00</i>
<i>15 communes</i>	<i>160,00</i>	<i>60,00</i>	<i>80,00</i>

Contrôle des installations lors d'une cession d'immeuble

<i>Chappes</i>	103,99
<i>Clerlande</i>	110,00
<i>15 communes</i>	110,00

Part communautaire

Aucune part communautaire n'a été mise en œuvre.

Service de l'eau potable

- 1. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau** : la valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :
- | | |
|--|--|
| 0 % : aucune action | 20 % : études environnementales et hydrogéologiques en cours |
| 40 % : avis de l'hydrogéologue rendu | 50 % : dossier déposé en préfecture |
| 60 % : arrêté préfectoral terminés) | 80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) |
| 100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté | |
- L'indice doit être déterminé pour chaque point de prélèvement dans le milieu naturel et doit être demandé au fournisseur d'eau en gros en cas d'achat en gros.

- 2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable** : la valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

A – Plan des réseaux

10 points : existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesure.

5 points : définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour annuelle.

B – Inventaire des réseaux

10 points : les deux conditions suivantes sont remplies

1. Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et, pour au moins la moitié du linéaire total, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution.
2. La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.

+ 1 à 5 points : lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.

+ 0 à 15 points : si les dates ou périodes de pose sont connues pour moins de 50 % du linéaire des réseaux et 10 points lorsque 50 % du linéaire total est renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.

C – Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux

10 points : le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.

10 points : existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution.

10 points : le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements.

10 points : un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.

10 points : un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.

10 points : maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau.

10 points : existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations.

5 points : existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.

L'indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites avec les conditions suivantes :

Les 30 points de la partie B ne sont comptabilisés que si les 15 points de la partie A sont acquis.

Les 75 points de la partie C ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble des parties A et B sont acquis.

Les grands ouvrages – réservoir, stations de traitement, pompes... – ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.

- 3. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable** : Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte. Calcul : (Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années N-4 à N.) / 5 / (Longueur du réseau de desserte au 31/12/N.) X 100
- 4. Rendement du réseau de distribution** : le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part, le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part, le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable. Le volume consommé sans comptage et le volume de service du réseau sont ajoutés au volume comptabilisé pour calculer le volume consommé autorisé. Le rendement est exprimé en pourcentage.
- 5. Indice linéaire de pertes en réseau** : l'indice linéaire de pertes en réseau est égal au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Cette perte est calculée par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Il est exprimé en m³/km/jour.
- 6. Indice linéaire des volumes non comptés** : l'indice linéaire des volumes non comptés est égal au volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé. L'indice est exprimé en m³/km/jour.
- 7. Taux de conformité aux paramètres microbiologiques** : Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/jour, il s'agit du nombre de prélèvements microbiologiques conformes sur le nombre total de prélèvements microbiologiques réalisés au cours de l'année. Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/jour, l'indicateur jugé non pertinent est remplacé par l'indication du nombre de prélèvements microbiologiques réalisés au cours de l'année.
- 8. Taux de conformité aux paramètres physico-chimiques** : nombre de prélèvements physico-chimiques conformes rapporté au nombre de prélèvements physico-chimiques réalisés.
Les conformités sont appréciées relativement aux limites de qualité fixées dans les textes réglementaires en vigueur pour le contrôle sanitaire. Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/jour sont indiqués le nombre de prélèvements conformes et le nombre de prélèvements total.
- 9. Taux d'occurrence des interruptions du service non programmées** : nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance. Les interruptions programmées sont celles qui sont annoncées au moins 24h à l'avance. Les périodes d'alimentation par une eau non conforme au regard des normes de potabilité ne sont pas comptées comme des interruptions. Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte. Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures ne sont pas prises en compte.
- 10. Taux de réclamations** : nombre de réclamations écrites (reçues par l'exploitant ou la collectivité) rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000. Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.
- 11. Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente** : il correspond au taux d'impayés au 31/12 de l'année N. sur les factures émises au titre de l'année N-1. Le montant facturé au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies Navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont réparties au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.
- 12. Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés** : Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle. Calcul : Nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans les délais / nombre total d'ouvertures X 100.
- 13. Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité** : Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fonds de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées. Exprimé en €/m³, il représente la part de la solidarité aux abonnés les plus démunis, dans le prix de l'eau. Calcul : (montants en euros des abandons de créance + montants en euros des versements à un fonds de solidarité) / volume facturé.

- 14. Durée d'extinction de la dette de la collectivité :** Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'eau potable. Le nombre d'années calculé constitue une durée minimum de remboursement : il est calculé en supposant que la collectivité consacre l'intégralité des bénéfices du service au remboursement de cette dette, ce qui est rarement le cas (une partie des bénéfices est notamment affectée aux nouveaux investissements). Calcul : Encours total de la dette / Épargne brute annuelle.

Service de l'assainissement collectif

- 1. Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées :** est défini comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif dans l'agglomération d'assainissement au sens de l'article R. 2224-6 du code général des collectivités territoriales. Le taux de desserte ne peut être établi qu'après définition des zones d'assainissement collectif et non collectif. On estime qu'un abonné est desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.
- 2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées :** la valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

A – Plan des réseaux

10 points : existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage...) et, s'ils existent des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement.

5 points : définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux

B – Inventaire des réseaux

10 points : les deux conditions suivantes sont remplies

Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et, pour au moins la moitié du linéaire total, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées.

La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.

+ 1 à 5 points : lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.

+ 0 à 15 points : 0 si les dates et périodes de pose sont connues pour moins de 50 % du linéaire des réseaux et 10 points lorsque 50 % du linéaire total est renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.

C – Informations complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions

10 points : le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée.

+1 à 5 points : lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié au moins du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour 95 % du linéaire total.

10 points : localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs d'orage...).

10 points : existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées.

10 points : le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite).

10 points : l'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon du réseau (curage curatif, désobstructions, réhabilitations, renouvellement...).

10 points : mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation.

10 points : mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans).

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20221108-DELI20221108211-DE
Date de télétransmission : 17/11/2022
Date de réception préfecture : 17/11/2022

Cet indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessus et avec les conditions suivantes :

Les 30 points de la partie B ne sont comptabilisés que si les 15 points de la partie A sont acquis.

Les 75 points de la partie C ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble des parties A et B sont acquis.

- 3. Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application des articles R.2224-6 et R.2224-10 à R.2224-17 du CGCT** au regard de l'application de la directive ERU : la définition de cet indicateur est en cours de refonte.
- 4. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte** : la valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, les éléments indiqués aux points B et C suivants n'étant pris en compte que si la somme des points mentionnés au point A atteint 80. Pour des valeurs de l'indice comprises entre 0 et 80, l'acquisition de points supplémentaires est faite si les étapes précédentes sont réalisées, la valeur de l'indice correspondant à une progression dans la qualité de la connaissance du fonctionnement des réseaux.

A – Éléments communs à tous les types de réseaux

- + 20 : identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop-plein de postes de refoulement...)
- + 10 : évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)
- + 20 : réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement
- + 30 : réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015
- + 10 : réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 21 juillet 2015
- + 10 : connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur.

B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs

- + 10 : évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total.

C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes

- + 10 : mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage.

- 5. Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau** : est recensé le nombre de points du réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) nécessitant au moins 2 interventions par an (préventives ou curatives). Ce nombre est rapporté à 100 km de réseaux de collecte des eaux usées, hors branchements. Il s'agit de points noirs sur le réseau.
- 6. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées** : quotient du linéaire moyen du réseau de collecte hors branchements renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de collecte hors branchements.
- 7. Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application des articles R.2224-6 et R.2224-10 à R.2224-17 du CGCT** issus de la directive ERU : fournis par le service de la Police de l'Eau. La fiche détaillée de cet indice est en cours de refonte.
- 8. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions définies en application des articles L2224-8 et R2224-10 à R2224-16 du CGCT** issus de la directive ERU : fournis par le service de la Police de l'Eau. La Fiche détaillée de cet indice est en cours de refonte.
- 9. Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau** : parmi les bilans de fonctionnement des équipements d'épuration réalisés sur 24h, nombre de bilans conformes aux objectifs de rejet spécifiés par l'arrêté préfectoral rapporté au nombre total de bilans. Seuls les services comportant une station d'épuration de capacité supérieure à 2 000 EH sont concernés.

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20221108-DELI20221108211-DE
Date de télétransmission : 17/11/2022
Date de réception préfecture : 17/11/2022

- 10. Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conforme à la réglementation :** pourcentage de la part de boues évacuées par l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, et traitées ou valorisées conformément à la réglementation. Les filières de traitement et/ou de valorisation de ces boues peuvent être la valorisation agricole, le compostage, l'incinération et la décharge agréée. Calcul : Tonnes de matières sèches totales admises par une filière conforme / Tonnes de matières sèches totales des boues évacuées X 100.
- 11. Montant des abandons créance ou des versements à un fonds de solidarité :** Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fond de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées. Exprimé en €/m³, il représente la part de la solidarité aux abonnés les plus démunis, dans le prix de l'assainissement. Calcul : Somme des abandons de créance et des versements à un fonds de solidarité (TVA exclue) / Volume facturé.
- 12. Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers :** Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis. Calcul : Nombre de demandes d'indemnisations déposées en vue d'un dédommagement / Nombre d'habitants desservis x 1 000.
- 13. Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente :** correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. Toute facture d'assainissement non payée, même partiellement, est comptabilisée dans cet indicateur, quel que soit le motif du non-paiement. Ne sont concernées que les factures d'eau consommée. Moyenne pondérée par le Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1 au 31/12/N.
- 14. Taux de réclamations :** Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'assainissement collectif, rapporté à 1 000 abonnés. Sont prises en compte les réclamations sur la prestation environnementale (pollution, odeurs), la qualité du service (libre écoulement, inondations, débordements, infiltrations, travaux, mise en service...), la facturation (m³ facturés, mode de paiement...) à l'exception du niveau de prix. Cet indicateur témoigne du niveau de satisfaction des abonnés à la condition que toutes les réclamations soient correctement comptabilisées. Calcul : Nombre de réclamations laissant une trace écrite / Nombre d'abonnés x 1 000.
- 15. Durée d'extinction de la dette de la collectivité :** Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'eau potable. Le nombre d'années calculé constitue une durée minimum de remboursement : il est calculé en supposant que la collectivité consacre l'intégralité des bénéfices du service au remboursement de cette dette, ce qui rarement le cas (une partie des bénéfices est notamment affectée aux nouveaux investissements). Calcul : Encours total de la dette / Épargne brute annuelle.

Service de l'assainissement non collectif

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif : cet indicateur, sur une échelle de 0 à 100, renseigne sur les prestations obligatoires fournies par la collectivité dans le cadre du service public d'assainissement non collectif (SPANC). Au-delà de 100, sur une échelle allant jusqu'à 140, il évalue l'étendue des services complémentaires et facultatifs proposés par le SPANC.

Partie A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif (100 points)

- 20 points : délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération
- 20 points : application du règlement de service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération
- 30 points : pour les installations neuves ou à réhabiliter, la délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.
- 30 points : pour les autres installations, la délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien, conformément à l'article 4 de l'arrêté susmentionné ».

Partie B – Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif (40 points)

- 10 points : existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations
- 20 points : existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations
- 10 points : existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif : (Nombre total d'installations déclarées conformes suite aux contrôles prévus à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif auquel est ajouté le nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement suite aux contrôles prévus à l'article 4 du même arrêté, ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service au 31/12 de l'année N, et ce depuis la création du service) / (nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service) X 100

Nota : il s'agit concrètement de rapporter au nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service, la somme des deux termes ci-dessous :

- le nombre d'installations neuves ou à réhabiliter ayant été déclarées conformes, après contrôle au titre de l'article 3 susvisé
- le nombre d'installations existantes ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement, après contrôle au titre de l'article 4 susvisé ou après mise en conformité validée par le service, au 31/12 de l'année N.

Ne sont pris en compte que les contrôles des installations dont les résultats ont été communiqués à l'usager au 31/12 de l'année N.

Accusé de réception en préfecture 063-200070753-20221108-DELI20221108211-DE Date de télétransmission : 17/11/2022 Date de réception préfecture : 17/11/2022
--

ANNEXES – DONNEES DETAILLEES PAR COMMUNE

SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE	93
3. Les caractéristiques techniques du service.....	93
I. Les données usagers	93
II. Ressources et production.....	94
III. Distribution - Réseau.....	95
IV. Qualité de l'eau	103
V. Service aux abonnés.....	106
SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	109
3. Les caractéristiques techniques du service.....	109
I. Les données usagers	109
II. Collecte des eaux usées	113
V. Service aux usagers	119
PRIX DES SERVICES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	121
2. Tarifs de l'eau potable et de l'assainissement collectif	121
V. Tarifs de l'eau potable et de l'assainissement collectif en 1 ^{er} janvier 2022	121
SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	130
2. Les caractéristiques techniques du service.....	130

SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU
POTABLE

3. Les caractéristiques techniques du service

I. Les données usagers

Estimation de la population desservie (Source INSEE) [D101.0]

	2019	2020	2021
<i>Chanat-la-Mouteyre</i>	934	941	927
<i>Charbonnières-les-Varennes</i>	1 759	1 728	1 820
<i>Châtel-Guyon</i>	6 195	6 152	5 111
<i>Malauzat (Saint-Genest-l'Enfant)</i>	404	404	404
<i>Marsat</i>	1 399	1 360	1 257
<i>Mozac</i>	3 877	3 878	3 952
<i>Pulvérières</i>	406	406	406
<i>Riom</i>	19 011	19 180	19 000
<i>Volvic (Bas)</i>	3 186	3 210	3 210
<i>Volvic (Haut)</i>	1 369	1 380	1 380
TOTAL	38 540	38 639	37 467

Les abonnés du service d'eau potable

	2019	2020	2021
<i>Chanat-la-Mouteyre</i>	449	457	514
<i>Charbonnières-les-Varennes</i>	951	975	1 000
<i>Châtel-Guyon</i>	2 224	2 204	2 305
<i>Malauzat (Saint-Genest-l'Enfant)</i>	332 (Donnée 2020)	332	226
<i>Marsat</i>	699	706	714
<i>Mozac</i>	1 846	1 860	1 916
<i>Pulvérières</i>	238	238	251
<i>Riom</i>	9 221	9 259	9 755
<i>Volvic (Bas)</i>	1 695	1 733	1 744
<i>Volvic (Haut)</i>	656	670	678
TOTAL	18 311	18 434	19 103

II. Ressources et production

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau [P108.3]

<i>Communes approvisionnées</i>	<i>Source / captages</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>
<i>Chanat-la-Mouteyre</i>	<i>Captage de Fontbaron Basse</i>	<i>80 %</i>	<i>80 %</i>	<i>80 %</i>
<i>Chanat-la-Mouteyre</i>	<i>Captage de Fontbaron Haute</i>	<i>80 %</i>	<i>80 %</i>	<i>80 %</i>
<i>Charbonnières-les- Varennnes Pulvérières Volvic (Haut)</i>	<i>Font de Rases</i>	<i>60 %</i>	<i>60 %</i>	<i>60 %</i>
	<i>Source du Pêcher</i>	<i>60 %</i>	<i>60 %</i>	<i>60 %</i>
	<i>Captage de Fontaube</i>	<i>100 %</i>	<i>80 %</i>	<i>80 %</i>
	<i>Captage de Perrère</i>	<i>100 %</i>	<i>80 %</i>	<i>80 %</i>
	<i>Captage de Chazelle</i>	<i>Hors Service</i>	<i>Hors Service</i>	<i>Hors Service</i>
<i>Châtel-Guyon Malauzat (Saint-Genest- l'Enfant) Marsat Mozac Riom Volvic (Bas)</i>	<i>Goulet de Volvic</i>	<i>80 %</i>	<i>80 %</i>	<i>80 %</i>
<i>Mozac Riom</i>	<i>Gargouilloux</i>	<i>40 %</i>	<i>40 %</i>	<i>40 %</i>
<i>Volvic (Egales)</i>	<i>Captage Egales</i>	<i>60 %</i>	<i>60 %</i>	<i>60 %</i>
<i>Charbonnières-les- Varennnes Volvic (Haut)</i>	<i>Captage Moulet Marcenat</i>	<i>80 %</i>	<i>80 %</i>	<i>80 %</i>

III. Distribution – Réseau

Ouvrages de distribution

<i>Service Haut</i>		
<i>Communes</i>	<i>Ouvrages</i>	<i>Capacité (en m³)</i>
<i>Charbonnières-les-Varennes</i>	<i>Réservoir du Thiolet - Charbonnières</i>	<i>150</i>
	<i>Réservoir de Verrières</i>	<i>100</i>
	<i>Réservoir du Bourgnon</i>	<i>150</i>
	<i>Réservoir du Bouy</i>	<i>100</i>
	<i>Station de pompage de Grelière</i>	<i>-</i>
<i>Pulvérières</i>	<i>Réservoir de Chazelle</i>	<i>200</i>
	<i>Station de pompage de Fontaube</i>	<i>-</i>
	<i>Station de pompage de Chazelle</i>	<i>-</i>
<i>Volvic</i>	<i>Réservoir d'Egaules</i>	<i>50</i>
	<i>Réservoir du Thiolet- Volvic</i>	<i>500</i>
	<i>Réservoir de la Bannière</i>	<i>1 000</i>
	<i>Réservoir Tournoël</i>	<i>50</i>
	<i>Station de pompage d'EGAULES (Poste de chloration)</i>	<i>-</i>
	<i>Station de pompage MOULET MARCENAT (Poste de bioxyde)</i>	<i>-</i>
	<i>Station de pompage du Lac</i>	<i>-</i>

<i>Service Bas</i>		
<i>Communes approvisionnées</i>	<i>Ouvrages</i>	<i>Capacité (en m³)</i>
<i>Malauzat (Saint-Genest-l'Enfant) Marsat Riom</i>	<i>Réservoir de Mirabel</i>	<i>1 000</i>
<i>Malauzat (Saint-Genest-l'Enfant) Mozac Riom</i>	<i>Réservoir de Ronchalon</i>	<i>2 500</i>
<i>Mozac Riom</i>	<i>Réservoir de Saint-Genest-l'Enfant</i>	<i>4 000</i>
<i>Malauzat (Saint-Genest-l'Enfant) Marsat Mozac Riom</i>	<i>Réservoir du Chancet</i>	<i>2 000</i>
<i>Châtel-Guyon</i>	<i>Réservoir des Planelles</i>	<i>3 450</i>
	<i>Réservoir de Porte-Bouche</i>	
	<i>Réservoir du Chalusset</i>	
	<i>Réservoir de Malauzat</i>	

<i>Service Sud</i>		
<i>Communes</i>	<i>Ouvrages</i>	<i>Capacité (en m³)</i>
<i>Chanat-la-Mouteyre</i>	<i>Réservoir de Clerzat</i>	<i>150</i>
	<i>Réservoir de Chanat</i>	<i>200</i>
	<i>Réservoir de la Font Baron</i>	<i>80</i>
	<i>Réservoir de l'Étang</i>	<i>100</i>

Linéaire de réseaux

En mètres		2019	2020	2021
Chanat-la-Mouteyre	Réseau de distribution	16 000	21 861	21 861
Charbonnières-les-Varennnes	Réseau de distribution	28 000	46 816	46 816
Châtel-Guyon	Réseau de distribution	63 000	69 600	69 600
Malauzat (Saint-Genest-l'Enfant)	Réseau de distribution	4 222	4 222	4 838
Marsat	Réseau de distribution	11 750	11 693	11 720
Mozac	Réseau de distribution	26 902	26 902	27 427
Pulvérières	Réseau de distribution	10 520	19 256	21 323
Riom	Réseau de distribution	128 152	128 080	127 207
Volvic (Bas)	Réseau de distribution	30 849	30 849	30 849
Volvic (Haut)	Réseau de distribution	24 883	24 883	24 883
Ex SAEP RR	Réseau de transport	36 443	39 770	39 770
TOTAL		344 278	384 162	386 524

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux [P103.2B]

	2019	2020	2021
Chanat-la-Mouteyre	100	26	26
Charbonnières-les-Varennnes	15	15	15
Châtel-Guyon	105	25	70
Malauzat (Saint-Genest-l'Enfant)	90	90	104
Marsat	104	105	105
Mozac	110	110	110
Pulvérières	10	10	38
Riom	110	110	110
Volvic (Bas)	80	25	25
Volvic (Haut)	80	25	25
Ex SAEP RR	100	30	100
Moyenne pondérée	93	58	73

Intervention sur les réseaux

	Nombre de réparations	2019	2020	2021
<i>Chanat-la-Mouteyre</i>	<i>Sur branchements</i>	NC	NC	7
	<i>Taux de réparation pour 100 branchements</i>	NC	NC	1,36
	<i>Sur canalisations</i>	NC	NC	2
	<i>Taux de réparation par km de canalisation</i>	NC	NC	0,09
<i>Charbonnières-les-Varennes</i>	<i>Sur branchements</i>	NC	NC	7
	<i>Taux de réparation pour 100 branchements</i>	NC	NC	0,70
	<i>Sur canalisations</i>	NC	NC	3
	<i>Taux de réparation par km de canalisation</i>	NC	NC	0,06
<i>Châtel-Guyon</i>	<i>Sur branchements</i>	NC	NC	NC
	<i>Taux de réparation pour 100 branchements</i>	NC	NC	0,82
	<i>Sur canalisations</i>	NC	NC	3
	<i>Taux de réparation par km de canalisation</i>	NC	NC	0,04
<i>Malauzat (Saint-Genest-l'Enfant)</i>	<i>Sur branchements</i>	NC	7	7
	<i>Taux de réparation pour 100 branchements</i>	NC	2,11	2,11
	<i>Sur canalisations</i>	NC	1	1
	<i>Taux de réparation par km de canalisation</i>	NC	0,24	0,21
<i>Marsat</i>	<i>Sur branchements</i>	15	20	17
	<i>Taux de réparation pour 100 branchements</i>	2,17	2,86	2,42
	<i>Sur canalisations</i>	6	1	2
	<i>Taux de réparation par km de canalisation</i>	0,51	0,09	0,17
<i>Mozac</i>	<i>Sur branchements</i>	24	34	28
	<i>Taux de réparation pour 100 branchements</i>	1,33	1,88	1,54
	<i>Sur canalisations</i>	4	3	2
	<i>Taux de réparation par km de canalisation</i>	0,15	0,11	0,07
<i>Pulvérières</i>	<i>Sur branchements</i>	NC	NC	2
	<i>Taux de réparation pour 100 branchements</i>	NC	NC	0,80
	<i>Sur canalisations</i>	NC	NC	1
	<i>Taux de réparation par km de canalisation</i>	NC	NC	0,05

	Nombre de réparations	2019	2020	2021
Riom	Sur branchements	104	79	51
	Taux de réparation pour 100 branchements	1,50	1,13	0,73
	Sur canalisations	20	16	12
	Taux de réparation par km de canalisation	0,16	0,12	0,09
Volvic (Bas)	Sur branchements	14	19	17
	Taux de réparation pour 100 branchements	0,83	1,10	0,98
	Sur canalisations	2	3	2
	Taux de réparation par km de canalisation	0,06	0,10	0,06
Volvic (Haut)	Sur branchements	5	6	11
	Taux de réparation pour 100 branchements	0,76	0,90	1,62
	Sur canalisations	11	2	5
	Taux de réparation par km de canalisation	0,44	0,08	0,20
TOTAL	Sur branchements	162	165	140
	Taux de réparation pour 100 branchements	1,37	1,35	1,21
	Sur canalisations	43	26	31
	Taux de réparation par km de canalisation	0,19	0,11	0,78

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable [P107.2]

En mètres	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Taux Moyen
Chanat-la-Mouteyre		500			44	0	0,38 %
Charbonnières-les-Varennes		1 000			0	0	0,32 %
Châtel-Guyon	NC	NC	NC	NC	0	772	0,35 %
Malauzat (Saint-Genest-l'Enfant)	NC	NC	NC	NC	0	0	NC
Marsat	50	0	80	160	64	0	0,52 %
Mozac	290	191	381	330	0	110	0,74 %
Pulvérières	NC	NC	NC	NC	0	0	NC
Riom	1 799	1 838	561	1 210	0	890	0,71 %
Volvic (Bas)	335	210	582	206	0	0	0,65 %
Volvic (Haut)	95	542	190	264	670	640	1,85 %
Ex SAEPRR	0	500	0	540	0	0	0,52 %
Taux moyen	2 569	3 281	1 794	2 710	734	2 412	0,62 %

Volumes – Rendement – Indice linéaire de pertes – Indice linéaire des volumes non comptés

	Volumes en m ³	2019	2020	2021	
Chanat-la-Mouteyre	Volume produit	17 837	36 455	27 539	
	Volume acheté en gros	28 375	32 363	26 318	
	Volume vendu en gros	618	0	0	
	Volume consommé autorisé	Volume consommé comptabilisé	38 548	47 786	42 049
		Volume de service +		3 200	3 200
		Volume sans comptage	3 200	(Donnée 2019)	(Donnée 2019)
	RENDEMENT RÉGLEMENTAIRE	91,7	74,1	84,0	
	ILVNC	1,2	2,6	1,5	
ILP	0,7	2,2	1,1		
Charbonnières-les-Varennes	Volume produit	161 268	199 702	198 463	
	Volume acheté en gros	24 670	21 344	18 112	
	Volume vendu en gros	27 218	49 797	63 491	
	Volume consommé autorisé	Volume consommé comptabilisé	76 742	77 226	80 432
		Volume de service +		27 440	
		Volume sans comptage	27 440	(Donnée 2019)	1 750
	RENDEMENT RÉGLEMENTAIRE	70,7	69,9	67,3	
	ILVNC	8,0	5,5	4,2	
ILP	5,3	3,9	4,1		
Châtel-Guyon	Volume produit	0	0	0	
	Volume acheté en gros	426 086	436 345	397 475	
	Volume vendu en gros	0	0	0	
	Volume consommé autorisé	Volume consommé comptabilisé	299 502	274 857	273 869
		Volume de service +		20 514	
		Volume sans comptage	20 514	(Donnée 2019)	21 831
	RENDEMENT RÉGLEMENTAIRE	75,1	67,7	74,4	
	ILVNC	5,5	6,3	4,9	
ILP	4,6	5,5	4,0		
Malauzat (Saint-Genest-l'Enfant)	Volume produit	0	0	0	
	Volume acheté en gros	41 904	47 808	37 991	
	Volume vendu en gros	0	0	0	
	Volume consommé autorisé	Volume consommé comptabilisé	30 077	37 914	29 771
		Volume de service +			
		Volume sans comptage	1 010	1 010	1 010
	RENDEMENT RÉGLEMENTAIRE	74,2	81,4	81	
	ILVNC	7,7	6,4	4,1	
ILP	7,0	5,7	4,6		

		Volumes en m ³	2019	2020	2021
Marsat		Volume produit	0	0	0
		Volume acheté en gros	102 209	115 367	104 062
		Volume vendu en gros	0	0	0
	Volume consommé autorisé	Volume consommé comptabilisé	67 125	64 465	67 704
		Volume de service + Volume sans comptage	6 888	6 888	6 888
		RENDEMENT RÉGLEMENTAIRE	72,4	61,8	71,7
		ILVNC	8,2	11,9	8,5
		ILP	6,6	10,3	6,9
Mozac		Volume produit	0	0	0
		Volume acheté en gros	256 219	221 858	242 026
		Volume vendu en gros	0	0	0
	Volume consommé autorisé	Volume consommé comptabilisé	193 570	176 112	184 280
		Volume de service + Volume sans comptage	7 800	135	7 800
		RENDEMENT RÉGLEMENTAIRE	78,6	82,9	79,4
		ILVNC	6,4	4,6	5,8
		ILP	5,6	3,9	5,0
Pulvérières		Volume produit	19 681	32 388	32 860
		Volume acheté en gros	16 037	18 565	21 425
		Volume vendu en gros	21 572	17 214	15 270
	Volume consommé autorisé	Volume consommé comptabilisé	22 262	20 740	22 697
		Volume de service + Volume sans comptage	NC	NC	670
		RENDEMENT RÉGLEMENTAIRE	-	74,5	71,2
		ILVNC	-	1,8	2,1
		ILP	-	1,8	2,0
Riom		Volume produit	0	0	0
		Volume acheté en gros	1 584 724	1 539 753	1 501 706
		Volume vendu en gros	0	0	0
	Volume consommé autorisé	Volume consommé comptabilisé	1 164 732	1 169 329	1 141 570
		Volume de service + Volume sans comptage	36 644	36 644	36 644
		RENDEMENT RÉGLEMENTAIRE	75,8	78,3	78,5
		ILVNC	9,0	7,9	7,7
		ILP	8,2	7,1	6,9

		Volumes en m ³	2019	2020	2021
Volvic (Bas)		Volume produit	281 025	270 543	251 160
		Volume acheté en gros	0	0	0
		Volume vendu en gros	0	0	0
	Volume consommé autorisé	Volume consommé comptabilisé	200 821	191 479	187 326
		Volume de service + Volume sans comptage	2 676	3 060	2 180
		RENDEMENT RÉGLEMENTAIRE	72,4	71,9	75,5
		ILVNC	7,1	7,0	5,7
		ILP	6,9	6,7	5,5
Volvic (Haut)		Volume produit	98 245	100 419	93 876
		Volume acheté en gros	0	30 425	0
		Volume vendu en gros	2 579	6 734	0
	Volume consommé autorisé	Volume consommé comptabilisé	62 573	63 675	60 257
		Volume de service + Volume sans comptage	1 260	3 119	810
		RENDEMENT RÉGLEMENTAIRE	67,6	56,2	65,1
		ILVNC	3,6	6,6	3,7
		ILP	3,5	6,3	3,6

IV. Qualité de l'eau

Analyse de l'eau [P101.1 et P102.1]

	2019	Nombre d'autocontrôle	Nombre d'analyses ARS	Dont non- conformes	Taux de conformité
Chanat-la-Mouteyre	Paramètres biologiques	Sans objet	11	0	100%
	Paramètres physico-chimiques		11	0	100%
Charbonnières-les-Varennes	Paramètres biologiques	Sans objet	11	0	100%
	Paramètres physico-chimiques		13	0	100%
Châtel-Guyon	Paramètres biologiques	Sans objet	19	0	100%
	Paramètres physico-chimiques		19	0	100%
Malauzat (Saint-Genest- l'Enfant)	Paramètres biologiques	NC	NC	NC	100%
	Paramètres physico-chimiques		NC	NC	100%
Marsat	Paramètres biologiques	8	4	0	100%
	Paramètres physico-chimiques		4	0	100%
Mozac	Paramètres biologiques	19	11	0	100%
	Paramètres physico-chimiques		11	0	100%
Pulvérières	Paramètres biologiques	Sans objet	5	0	100%
	Paramètres physico-chimiques		6	0	100%
Riom	Paramètres biologiques	58	36	0	100%
	Paramètres physico-chimiques		36	3	92%
Volvic (Bas)	Paramètres biologiques	Sans objet	15	0	100%
	Paramètres physico-chimiques		15	0	100%
Volvic (Haut)	Paramètres biologiques	Sans objet	17	0	100%
	Paramètres physico-chimiques		19	1	97%
Ex SAEP RR	Paramètres biologiques	54	13	0	100%
	Paramètres physico-chimiques		13	0	100%
TOTAL	Paramètres biologiques	139	142	0	100%
	Paramètres physico-chimiques		147	4	97%

2020		Nombre d'autocontrôle	Nombre d'analyses ARS	Dont non- conformes	Taux de conformité
Chanat-la-Mouteyre	Paramètres biologiques	Sans objet	5	0	100%
	Paramètres physico-chimiques		5	0	100%
Charbonnières-les-Varennes	Paramètres biologiques	Sans objet	11	0	100%
	Paramètres physico-chimiques		13	0	100%
Châtel-Guyon	Paramètres biologiques	Sans objet	15	0	100%
	Paramètres physico-chimiques		15	0	100%
Malauzat (Saint-Genest- l'Enfant)	Paramètres biologiques	0	2	0	100%
	Paramètres physico-chimiques		2	0	100%
Marsat	Paramètres biologiques	5	3	0	100%
	Paramètres physico-chimiques		3	0	100%
Mozac	Paramètres biologiques	8	8	0	100%
	Paramètres physico-chimiques		8	0	100%
Pulvérières	Paramètres biologiques	Sans objet	4	0	100%
	Paramètres physico-chimiques		4	1	75%
Riom	Paramètres biologiques	65	23	0	100%
	Paramètres physico-chimiques		23	0	100%
Volvic (Bas)	Paramètres biologiques	Sans objet	14	0	100%
	Paramètres physico-chimiques		14	0	100%
Volvic (Haut)	Paramètres biologiques	Sans objet	14	0	100%
	Paramètres physico-chimiques		16	0	100%
Ex SAEP RR	Paramètres biologiques	101	13	0	100%
	Paramètres physico-chimiques		13	0	100%
TOTAL	Paramètres biologiques	179	112	0	100%
	Paramètres physico-chimiques		116	1	99%

2021		Nombre d'autocontrôle	Nombre d'analyses ARS	Dont non- conformes	Taux de conformité
Chanat-la-Mouteyre	Paramètres biologiques	Sans objet	11	0	100 %
	Paramètres physico-chimiques		11	0	100 %
Charbonnières-les-Varennes	Paramètres biologiques	Sans objet	11	0	100 %
	Paramètres physico-chimiques		13	0	100 %
Châtel-Guyon	Paramètres biologiques	Sans objet	21	0	100 %
	Paramètres physico-chimiques		21	0	100 %
Malauzat (Saint-Genest- l'Enfant)	Paramètres biologiques	3	3	0	100 %
	Paramètres physico-chimiques		3	0	100 %
Marsat	Paramètres biologiques	5	4	0	100 %
	Paramètres physico-chimiques		4	0	100 %
Mozac	Paramètres biologiques	7	9	0	100 %
	Paramètres physico-chimiques		9	0	100 %
Pulvérières	Paramètres biologiques	2	6	0	100 %
	Paramètres physico-chimiques		6	0	100 %
Riom	Paramètres biologiques	30	33	1	97 %
	Paramètres physico-chimiques		33	1	97 %
Volvic (Bas)	Paramètres biologiques	Sans objet	17	0	100 %
	Paramètres physico-chimiques		17	0	100 %
Volvic (Haut)	Paramètres biologiques	Sans objet	14	0	100 %
	Paramètres physico-chimiques		14	0	100 %
Ex SAEP RR	Paramètres biologiques	65	57	0	100 %
	Paramètres physico-chimiques		57	0	100 %
TOTAL	Paramètres biologiques	112	186	1	99 %
	Paramètres physico-chimiques		188	1	99 %

V. Service aux abonnés

Gestion des relations avec les abonnés

▪ Taux de réclamations [P155.1]

Taux moyen de réclamation pour 1000 abonnés	2019	2020	2021
Chanat-la-Mouteyre	NC	NC	0,0 ‰
Charbonnières-les-Varennnes	NC	NC	10 ‰
Châtel-Guyon	6,7 ‰	6,8 ‰	4,8 ‰
Malauzat (Saint-Genest-l'Enfant)	0,0 ‰	0,0 ‰	22,1 ‰
Marsat	1,4 ‰	5,7 ‰	2,8 ‰
Mozac	3,8 ‰	1,1 ‰	2,1 ‰
Pulvérières	NC	NC	4,0 ‰
Riom	2,5 ‰	1,8 ‰	3,0 ‰
Volvic (Bas)	0,0 ‰	0,0 ‰	0,0 ‰
Volvic (Haut)	0,0 ‰	0,0 ‰	0,0 ‰
TOTAL	2,8 ‰	2,3 ‰	3,2 ‰

▪ Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [P151.1]

Taux moyen d'interruptions de service non programmées pour 1000 abonnés	2019	2020	2021
Chanat-la-Mouteyre	NC	NC	3,9
Charbonnières-les-Varennnes	NC	NC	NC
Châtel-Guyon	NC	NC	NC
Malauzat (Saint-Genest-l'Enfant)	3,0	3,0	4,4
Marsat	8,6	1,4	2,8
Mozac	2,2	1,6	1,0
Pulvérières	8,4	8,4	4,0
Riom	2,2	1,7	1,2
Volvic (Bas)	0,0	0,0	0,6
Volvic (Haut)	0,0	0,0	1,5
TOTAL	2,3	1,5	1,0

▪ Taux d'impayés [P154.0]

Taux moyen d'impayés sur les factures de l'année précédente	2019	2020	2021
Chanat-la-Mouteyre	NC	NC	11,8 %
Charbonnières-les-Varennes	NC	NC	NC (Facturé en 2022)
Châtel-Guyon	NC	NC	3,0 %
Malauzat (Saint-Genest-l'Enfant)	NC	NC	0,0 %
Marsat	1,7 %	2,8 %	1,0 %
Mozac	1,3 %	2,4 %	1,6 %
Pulvérières	NC	NC	1,77 %
Riom	1,1 %	1,3 %	1,1 %
Volvic (Bas)	1,5 %	NC	2,7 %
Volvic (Haut)			
TOTAL	1,2 %	1,6 %	1,7 %

▪ Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés [P152.1]

Respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Délai d'ouverture	2019	2020	2021
Chanat-la-Mouteyre	NC	NC	NC	100 %
Charbonnières-les-Varennes	NC	NC	NC	100 %
Châtel-Guyon	60 jours	NC	NC	100 %
Malauzat (Saint-Genest-l'Enfant)	60 jours	75,0 %	100,0 %	100 %
Marsat	60 jours	71,4 %	66,7 %	80 %
Mozac	60 jours	76,5 %	86,7 %	85,4 %
Pulvérières	60 jours	NC	NC	100 %
Riom	60 jours	77,8 %	74,3 %	60,9 %
Volvic (Bas)	NC	100,0 %	100,0 %	100 %
Volvic (Haut)	NC	100,0 %	100,0 %	100 %
TOTAL		80,0 %	81,4 %	84,9 %

Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité [P109.0]

€/m ³	2019	2020	2021
<i>Chanat-la-Mouteyre</i>	0,0000	NC	0,0000
<i>Charbonnières-les-Varennnes</i>	0,0000	NC	0,0000
<i>Châtel-Guyon</i>	0,0012	NC	0,0000
<i>Malauzat (Saint-Genest-l'Enfant)</i>	NC	NC	0,0000
<i>Marsat</i>	0,0000	0,0000	0,0000
<i>Mozac</i>	0,0000	0,0000	0,0000
<i>Pulvérières</i>	NC	NC	0,0000
<i>Riom</i>	0,0000	0,0000	0,0000
<i>Volvic (Bas)</i>	0,0000	NC	0,0000
<i>Volvic (Haut)</i>	0,0000	NC	0,0000
TOTAL	0,0002	0,0000	0,0000

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

3. Les caractéristiques techniques du service

I. Les données usagers

Estimation de la population desservie [D201.0]

	2019	2020 (Source INSEE)	2021 (Source exploitant sauf * source INSEE)
Chanat-la-Mouteyre	934	941	927*
Chappes	1 642	1 655	1 600
Charbonnières-les-Varennes	1 759	1 728	1 815
Châtel-Guyon	6 195	6 152	6 422
Clerlande	578	564	550
Ennezat	2 483	2 484	2 530
Entraigues	667	661	550
Enval	1 520	1 486	1 574
Malauzat	1 154	1 145	1 183
Marsat	1 399	1 360	1 300
Ménérol	1 631	1 635	1 650
Mozac	3 877	3 878	3 900
Pessat-Villeneuve	678	667	500
Pulvérières	406	406	406*
Riom	19 011	19 180	19 100
Saint-Beauzire	2 219	2 180	2 219
Saint-Beauzire - Biopôle	NC	NC	NC
Saint-Bonnet-près- Riom	2 074	2 114	2 100
Saint-Ignat	909	903	800
Saint-Laure	658	653	600
Saint-Ours-les-Roches	1 650	1 670	1 000
Sayat	2 387	2 344	2 200
Surat	567	567	400
Volvic	4 555	4 487	4 694
TOTAL	58 953	58 860	58 020

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20221108-DELI20221108211-DE
Date de télétransmission : 17/11/2022
Date de réception préfecture : 17/11/2022



Les usagers au service de l'assainissement collectif

	2019	2020	2021
<i>Charbonnières-les-Varennes (Paugnat)</i>	321	343	336
<i>Châtel-Guyon*</i>	2 362	2 362	2 392
<i>Enval</i>	693	695	718
<i>Malauzat</i>	508	511	550
<i>Marsat</i>	646	657	666
<i>Ménérol</i>	734	733	719
<i>Mozac</i>	1 823	1 830	1 837
<i>Riom</i>	8 813	8 843	9 434
<i>Saint-Bonnet-près-Riom</i>	975	984	990
<i>Volvic</i>	2 090	2 149	2 167
<i>Système Riom</i>	18 965	19 107	19 809

* Nombre d'usagers de Châtel-Guyon Bourg et Châtel-Guyon Saint-Hippolyte.

Les données précisées à Volvic (hors système Riom) sont réparties comme suit :

- Station d'épuration d'Egales : 23 usagers
- Station d'épuration de Viillard : 10 usagers
- Station d'épuration La Coussedière : 28 usagers



Volumes assujettis (m³)

<i>Volumes domestiques</i>				
<i>En m³</i>	2018	2019	2020	2021
<i>Charbonnières-les-Varennes (Paugnat)</i>	25 108	29 433	29 807	26 837
<i>Châtel-Guyon</i>	283 387	294 235	275 171	282 378
<i>Enval</i>	97 396	100 820	98 753	93 391
<i>Malauzat</i>	56 194	54 692	50 335	52 000
<i>Marsat</i>	48 988	51 940	54 794	53 329
<i>Ménérol</i>	68 700	76 211	74 478	67 735
<i>Mozac</i>	181 700	161 683	162 463	169 954
<i>Riom</i>	934 477	920 400	915 949	916 878
<i>Saint-Bonnet-près-Riom</i>	80 529	81 433	81 636	84 503
<i>Volvic</i>	195 216	169 923	192 564	202 580
<i>Système Riom</i>	1 971 695	1 940 770	1 935 950	1 949 585

<i>Volumes industriels</i>				
<i>En m³</i>	2018	2019	2020	2021
<i>Riom</i>	124 740	110 418	91 950	89 388
<i>Volvic</i>	669 167	617 777	505 690	469 841
<i>LIXIVIATS</i>	10 657	8 690	10 610	13 186
<i>Système Riom</i>	804 564	736 885	608 250	572 415

<i>Volume total</i>				
<i>En m³</i>	2018	2019	2020	2021
<i>Domestique</i>	1 971 695	1 940 770	1 935 950	1 949 585
<i>Industriel</i>	804 564	736 885	608 250	572 415
<i>Système Riom</i>	2 776 259	2 677 655	2 544 200	2 522 000



Autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées [D202.0]

<i>En m³</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>
<i>Charbonnières-les-Varennnes (Paugnat)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Châtel-Guyon</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Enval</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Malauzat</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Marsat</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Ménérol</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Mozac</i>	<i>0</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>1</i>
<i>Riom</i>	<i>6</i>	<i>6</i>	<i>6</i>	<i>7</i>
<i>Saint-Bonnet-près-Riom</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Volvic</i>	<i>2</i>	<i>2</i>	<i>2</i>	<i>2</i>
<i>Système Riom</i>	<i>9</i>	<i>9</i>	<i>9</i>	<i>10</i>



II. Collecte des eaux usées

Inventaire de réseaux des eaux usées

Linéaire des réseaux (en mètre)		2018	2019	2020	2021
Charbonnières-les-Varennes (Paugnat)	Réseaux de collecte	8 000 (Donnée 2020)	8 000 (Donnée 2020)	8 000	8 000
	Réseaux de transport	955	464	464	484
Châtel-Guyon	Réseaux de collecte	72 000	72 000	44 299	42 355
	Réseaux de transport	1 924	1 783	1 783	1 783
Enval	Réseaux de collecte	12 241	12 230	12 230	12 484
	Réseaux de transport	2 716	2 394	2 394	2 394
Malauzat	Réseaux de collecte	15 500 (Donnée 2019)	15 500	8 686	8 648
	Réseaux de transport	6 475	5 967	6 060	6 060
Marsat	Réseaux de collecte	9 751	9 761	9 762	9 979
	Réseaux de transport	3 287	3 370	3 370	3 370
Ménérol	Réseaux de collecte	9 088	9 067	9 291	9 314
	Réseaux de transport	769	773	773	773
Mozac	Réseaux de collecte	22 790	23 169	23 431	24 645
	Réseaux de transport	9 621	9 168	9 410	9 410
Riom	Réseaux de collecte	89 409	91 223	90 777	89 887
	Réseaux de transport	22 988	22 990	22 990	23 037
Saint-Bonnet-près-Riom	Réseaux de collecte	12 988	13 014	13 325	13 331
	Réseaux de transport	5 310	5 264	5 264	5 264
Volvic	Réseaux de collecte	26 400 (Donnée 2019)	26 400	26 400	22 885
	Réseaux de transport	14 211	13 545	13 946	13 949
Système Riom	Réseaux de collecte	278 167	280 364	246 201	279 110
	Réseaux de transport	68 256	65 717	66 452	66 522
TOTAL		346 423	346 081	312 653	309 975



Performance de la collecte

▪ Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées [P201.1]

	2019	2020	2021
<i>Charbonnières-les-Vareennes (Paugnat)</i>	NC	NC	NC
<i>Châtel-Guyon</i>	92,5%	NC	NC
<i>Enval</i>	99,7%	99,7%	97,5 %
<i>Malauzat</i>	NC	NC	97,0 %
<i>Marsat</i>	100,0%	100,0%	99,4 %
<i>Ménérol</i>	93,3%	93,3%	93,4 %
<i>Mozac</i>	99,0%	99,0%	99,0 %
<i>Riom</i>	97,7%	97,7%	96,7 %
<i>Saint-Bonnet-près-Riom</i>	NC	NC	NC
<i>Volvic</i>	91,0%	92,0%	92,0 %
<i>Système Riom</i>	96,2%	96,9%	96,3 %

▪ Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [P202.2B]

	2020	2021
<i>Charbonnières-les-Vareennes (Paugnat)</i>	15	15
<i>Châtel-Guyon</i>	15	19
<i>Enval</i>	102	102
<i>Malauzat</i>	100	100
<i>Marsat</i>	102	102
<i>Ménérol</i>	39	39
<i>Mozac</i>	98	98
<i>Riom</i>	104	105
<i>Saint-Bonnet-près-Riom</i>	28	28
<i>Volvic</i>	25	30
<i>Système Riom</i>	69	78



Taux moyen de renouvellement [P253.2]

<i>En m</i>	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Taux Moyen (%)
<i>Charbonnières- les-Varennes (Paugnat)</i>	NC	NC	NC	NC	0	0	0
<i>Châtel-Guyon</i>	NC	NC	NC	NC	1 986	773	1,25
<i>Enval</i>	NC	NC	NC	NC	0	332	0,53
<i>Malauzat</i>	NC	NC	NC	NC	0	0	0
<i>Marsat</i>	NC	NC	NC	NC	0	0	0
<i>Ménétrol</i>	NC	NC	NC	NC	0	150	0,32
<i>Mozac</i>	NC	NC	NC	NC	323	52	0,30
<i>Riom</i>	892	1 758	127	280	0	90	0,50
<i>Saint-Bonnet- près-Riom</i>	NC	NC	NC	NC	0	0	0
<i>Volvic*</i>	140	166	196	245	640	0	1,09
<i>Réseaux de transport ex-SIARR</i>	1 750	100	860	6 315	2 759	0	0,40
<i>Système Riom</i>	2 782	2 024	1 183	6 840	5 708	1397	0,45

* Les données précisées à Volvic comprennent les réseaux de collecte de l'ensemble de la commune, c'est-à-dire, la partie incluse dans le système Riom et également la partie hors système Riom.



Entretien du réseau

▪ Curage des réseaux des eaux usées

		En mètres	2020	2021	% du linéaire total
Charbonnières-les-Varennnes (Paugnat)	Réseaux de collecte		5	0	0,0 %
	Réseaux de transport		0	0	0,0 %
Châtel-Guyon	Réseaux de collecte		NC	NC	NC
	Réseaux de transport		0	0	0,0 %
Enval	Réseaux de collecte		330	1 040	4,9%
	Réseaux de transport		165	542	14,8 %
Malauzat	Réseaux de collecte		809	860	9,6 %
	Réseaux de transport		0	0	0,0 %
Marsat	Réseaux de collecte		880	1 125	9,8 %
	Réseaux de transport		0	0	0,0 %
Ménérol	Réseaux de collecte		2 605	2 760	25,2 %
	Réseaux de transport		0	0	0,0 %
Mozac	Réseaux de collecte		3 371	2 593	10,2 %
	Réseaux de transport		1 118	742	9,9 %
Riom	Réseaux de collecte		15 686	12 612	18,3 %
	Réseaux de transport		1 000	95	2,4 %
Saint-Bonnet-près-Riom	Réseaux de collecte		0	0	0,0 %
	Réseaux de transport		0	0	0,0 %
Volvic	Réseaux de collecte		200	1 680	2,5 %
	Réseaux de transport		497	1 674	7,8 %
Système Riom	Réseaux de collecte		23 886	22 670	8,7 %
	Réseaux de transport		2 780	3 052	4,6 %



- Points noirs - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100km de réseau [P252.2]

	2020	2021
<i>Charbonnières-les-Vareennes (Paugnat)</i>	NC	NC
<i>Châtel-Guyon</i>	NC	NC
<i>Enval</i>	0	0
<i>Malauzat</i>	NC	0
<i>Marsat</i>	0	0
<i>Ménérol</i>	0	0
<i>Mozac</i>	0	0
<i>Riom</i>	5	5
<i>Saint-Bonnet-près-Riom</i>	NC	NC
<i>Volvic*</i>	8	8
<i>Système Riom</i>	13	13

* Les données précisées à Volvic comprennent les réseaux de collecte de l'ensemble de la commune, c'est-à-dire, la partie incluse dans le système Riom et également la partie hors système Riom.

Contrôle de conformité des branchements

	2020		2021	
	Nombre de contrôle de branchements	Dont conformes	Nombre de contrôle de branchements	Dont conformes
<i>Charbonnières-les-Vareennes (Paugnat)</i>	NC	NC	0	Sans Objet
<i>Châtel-Guyon</i>	NC	NC	20	20
<i>Enval</i>	16	13	2	1
<i>Malauzat</i>	NC	NC	0	Sans Objet
<i>Marsat</i>	7	5	4	3
<i>Ménérol</i>	3	2	9	3
<i>Mozac</i>	8	4	16	7
<i>Riom</i>	270	179	344	224
<i>Saint-Bonnet-près-Riom</i>	NC	NC	NC	NC
<i>Volvic*</i>	31	27	28	27
<i>Système Riom</i>	335	230	423	285

* Les données précisées à Volvic comprennent les réseaux de collecte de l'ensemble de la commune, c'est-à-dire, la partie incluse dans le système Riom et également la partie hors système Riom.



Inspections télévisées

<i>En m</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>% du linéaire total</i>
<i>Charbonnières-les-Varennes (Paugnat)</i>	2 166	NC	NC
<i>Châtel-Guyon</i>	NC	679	1,5 %
<i>Enval</i>	8	24	0,2 %
<i>Malauzat</i>	0	0	0,0 %
<i>Marsat</i>	0	13	0,1 %
<i>Ménérol</i>	594	99	1,1 %
<i>Mozac</i>	494	2	0,0 %
<i>Riom</i>	3 772	1 335	1,5 %
<i>Saint-Bonnet-près-Riom</i>	0	0	0,0 %
<i>Volvic</i>	1 030	1 831	5,4 %
<i>Système Riom</i>	8 064	3 983	1,5%

Pas d'inspection télévisée sur les réseaux de transport du système Riom en 2021.



V. Service aux usagers

Remarque : Les données précisées à Volvic comprennent l'ensemble de la commune, c'est-à-dire, la partie incluse dans le système Riom et également la partie hors système Riom.

Taux de réclamations [P258.1]

	2019	2020	2021
<i>Charbonnières-les-Vareennes (Paugnat)</i>	NC	NC	NC
<i>Châtel-Guyon</i>	NC	NC	NC
<i>Enval</i>	0,00	1,44	0,00
<i>Malauzat</i>	NC	NC	0,00
<i>Marsat</i>	1,55	0,00	0,00
<i>Ménérol</i>	0,00	1,36	0,00
<i>Mozac</i>	0,00	0,55	0,00
<i>Riom</i>	0,23	0,34	0,42
<i>Saint-Bonnet-près-Riom</i>	0,00	0,00	0,00
<i>Volvic</i>	0,00	0,45	0,00
<i>Système Riom</i>	0,19	0,44	0,20

Taux de débordement d'effluents chez l'utilisateur [P251.1]

	2019	2020	2021
<i>Charbonnières-les-Vareennes (Paugnat)</i>	NC	NC	NC
<i>Châtel-Guyon</i>	NC	NC	NC
<i>Enval</i>	0,0	0,0	0,0
<i>Malauzat</i>	NC	NC	0,0
<i>Marsat</i>	0,0	0,0	0,0
<i>Ménérol</i>	0,0	0,0	0,0
<i>Mozac</i>	0,0	0,0	0,0
<i>Riom</i>	0,0	0,0	0,0
<i>Saint-Bonnet-près-Riom</i>	0,0	0,0	0,0
<i>Volvic</i>	NC	NC	NC
<i>Système Riom</i>	0,0	0,0	0,0



Taux d'impayés [P257.0]

En %	2019	2020	2021
<i>Charbonnières-les-Vareennes (Paugnat)</i>	NC	NC	NC
<i>Châtel-Guyon</i>	NC	NC	3,51
<i>Enval</i>	2,11	1,84	0,17
<i>Malauzat</i>	NC	NC	0,00
<i>Marsat</i>	1,69	3,56	0,96
<i>Ménérol</i>	1,98	0,28	1,86
<i>Mozac</i>	1,20	2,41	1,71
<i>Riom</i>	1,47	1,44	1,17
<i>Saint-Bonnet-près-Riom</i>	3,82	0,41	1,41
<i>Volvic</i>	0,62	NC	3,55
<i>Système Riom</i>	1,69	1,67	1,71

Montant des abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité [P207.0]

€/m ³	2019	2020	2021
<i>Charbonnières-les-Vareennes (Paugnat)</i>	0,0000	0,0000	0,0000
<i>Châtel-Guyon</i>	0,0093	0,0000	0,0000
<i>Enval</i>	0,0000	0,0000	0,0000
<i>Malauzat</i>	0,0000	0,0000	0,0000
<i>Marsat</i>	0,0000	0,0000	0,0000
<i>Ménérol</i>	0,0000	0,0000	0,0000
<i>Mozac</i>	0,0000	0,0000	0,0000
<i>Riom</i>	0,0000	0,0000	0,0000
<i>Saint-Bonnet-près-Riom</i>	0,0000	0,0000	0,0000
<i>Volvic</i>	0,0000	0,0000	0,0000
<i>Système Riom</i>	0,0015	0,0000	0,0000



**PRIX DES SERVICES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF**

2. Tarifs de l'eau potable et de l'assainissement collectif

V. Tarifs de l'eau potable et de l'assainissement collectif en 1^{er} janvier 2022

			Chanat-la-Mouteyre	Chappes	Charbonnières-les-Varennes (hors Paugnat)
<i>DISTRIBUTION DE L'EAU</i>	<i>Part délégataire</i>	<i>Part fixe (€HT/an)</i>	0,00	19,10	0,00
		<i>Part proportionnelle (€HT/m³)</i>	0,00	0,73	0,00
	<i>Part Collectivité</i>	<i>Part fixe (€HT/an)</i>	11,00	40,00	20,00
		<i>Part proportionnelle (€HT/m³)</i>	1,01	0,83	2,48
	<i>Agence de l'eau</i>		0,23	0,44	0,23
	<i>Total (HT)</i>		159,60	300,10	345,60
	<i>TVA (5,5%)</i>		8,78	16,51	19,01
	<i>Total (TTC)</i>		168,37	316,61	364,60
<i>Total (TTC/m³)</i>		1,40	2,64	3,04	
<i>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES</i>	<i>Part délégataire</i>	<i>Part fixe (€HT/an)</i>	0,00	16,67	0,00
		<i>Part proportionnelle (€HT/m³)</i>	0,00	0,63	0,00
	<i>Part Collectivité</i>	<i>Part fixe (€HT/an)</i>	12,00	0,00	0,00
		<i>Part proportionnelle (€HT/m³)</i>	1,23	1,10	1,75
	<i>Agence de l'eau</i>		0,16	0,16	0,16
	<i>Total (HT)</i>		179,10	243,03	229,03
	<i>TVA (10%)</i>		17,91	24,30	22,90
	<i>Total (TTC)</i>		197,01	267,34	251,94
<i>Total (TTC/m³)</i>		1,64	2,23	2,10	
<i>PRIX DE L'EAU TOTAL (L'EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT)</i>	<i>Part délégataire</i>	<i>Part fixe (€HT/an)</i>	0,00	35,77	0,00
		<i>Part proportionnelle (€HT/m³)</i>	0,00	1,36	0,00
	<i>Part Collectivité</i>	<i>Part fixe (€HT/an)</i>	23,00	40,00	20,00
		<i>Part proportionnelle (€HT/m³)</i>	2,24	1,93	4,23
	<i>Agence de l'eau</i>		0,39	0,60	0,39
	<i>Total (HT)</i>		338,70	543,13	574,63
	<i>TVA</i>		26,69	40,81	41,91
	<i>Total (TTC)</i>		365,38	583,95	616,54
<i>Total (TTC/m³)</i>		3,04	4,87	5,14	



			Charbonnières- les-Varennes (Paugnat)	Châtel-Guyon (Les Grosliers)	Châtel-Guyon (Bourg)
DISTRIBUTION DE L'EAU	Part délégataire	Part fixe (€HT/an)	0,00	0,00	0,00
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	0,00	0,00	0,00
	Part Collectivité	Part fixe (€HT/an)	20,00	34,54	34,54
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	2,48	1,09	1,09
	Agence de l'eau		0,23	0,23	0,23
	Total (HT)		345,60	193,52	193,52
	TVA (5,5%)		19,01	10,64	10,64
	Total (TTC)		364,60	204,16	204,16
	Total (TTC/m ³)		3,04	1,70	1,70
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES	Part délégataire	Part fixe (€HT/an)	0,00	0,00	0,00
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	0,47	0,00	0,47
	Part Collectivité	Part fixe (€HT/an)	0,00	0,00	0,00
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	1,17	1,56	1,05
	Agence de l'eau		0,16	0,16	0,16
	Total (HT)		216,30	206,39	202,18
	TVA (10%)		21,63	20,64	20,22
	Total (TTC)		237,93	227,03	222,39
	Total (TTC/m ³)		1,98	1,89	1,85
PRIX DE L'EAU TOTAL (L'EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT)	Part délégataire	Part fixe (€HT/an)	0,00	0,00	0,00
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	0,47	0,00	0,47
	Part Collectivité	Part fixe (€HT/an)	20,00	34,54	34,54
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	3,65	2,65	2,14
	Agence de l'eau		0,39	0,39	0,39
	Total (HT)		561,90	399,91	395,70
	TVA		40,64	31,28	30,86
	Total (TTC)		602,53	431,19	426,55
	Total (TTC/m ³)		5,02	3,59	3,55



			Châtel-Guyon (Saint- Hippolyte)	Clerlande	Ennezat
DISTRIBUTION DE L'EAU	Part délégataire	Part fixe (€HT/an)	19,10	19,10	19,10
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	0,73	0,73	0,73
	Part Collectivité	Part fixe (€HT/an)	40,00	40,00	40,00
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	0,83	0,83	0,83
	Agence de l'eau		0,44	0,44	0,44
	Total (HT)		300,10	300,10	300,10
	TVA (5,5%)		16,51	16,51	16,51
	Total (TTC)		316,61	316,61	316,61
	Total (TTC/m ³)		2,64	2,64	2,64
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES	Part délégataire	Part fixe (€HT/an)	0,00	10,76	24,77
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	0,47	0,33	0,72
	Part Collectivité	Part fixe (€HT/an)	0,00	0,00	20,00
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	0,64	1,37	1,50
	Agence de l'eau		0,16	0,16	0,16
	Total (HT)		152,81	233,60	329,90
	TVA (10%)		15,28	23,36	32,99
	Total (TTC)		168,09	256,96	362,89
	Total (TTC/m ³)		1,40	2,14	3,02
PRIX DE L'EAU TOTAL (L'EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT)	Part délégataire	Part fixe (€HT/an)	19,10	29,86	43,87
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	1,20	1,06	1,45
	Part Collectivité	Part fixe (€HT/an)	40,00	40,00	60,00
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	1,47	2,20	2,33
	Agence de l'eau		0,60	0,60	0,60
	Total (HT)		452,91	533,70	630,00
	TVA		31,79	39,87	49,50
	Total (TTC)		484,70	573,57	679,50
	Total (TTC/m ³)		4,04	4,78	5,66



			Entraigues	Enval	Malauzat (Bourg)	Malauzat (Saint-Genest- l'Enfant)
DISTRIBUTION DE L'EAU	Part délégataire	Part fixe (€HT/an)	17,00	19,10	19,10	0,00
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	0,77	0,73	0,73	0,00
	Part Collectivité	Part fixe (€HT/an)	17,50	40,00	40,00	20,20
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	0,72	0,83	0,83	2,10
	Agence de l'eau		0,28	0,44	0,44	0,23
	Total (HT)		247,53	300,10	300,10	299,80
	TVA (5,5%)		13,61	16,51	16,51	16,49
	Total (TTC)		261,15	316,61	316,61	316,29
Total (TTC/m ³)		2,18	2,64	2,64	2,64	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES	Part délégataire	Part fixe (€HT/an)	20,49	0,55	0,00	0,00
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	0,47	0,53	0,47	0,47
	Part Collectivité	Part fixe (€HT/an)	20,00	0,00	0,00	0,00
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	1,25	0,77	0,75	0,75
	Agence de l'eau		0,16	0,16	0,16	0,16
	Total (HT)		266,03	119,38	166,26	166,26
	TVA (10%)		26,60	11,94	16,63	16,63
	Total (TTC)		292,63	131,32	182,89	182,89
Total (TTC/m ³)		2,43	1,62	1,52	1,52	
PRIX DE L'EAU TOTAL (L'EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT)	Part délégataire	Part fixe (€HT/an)	37,49	19,65	19,10	0,00
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	1,24	1,26	1,20	0,47
	Part Collectivité	Part fixe (€HT/an)	37,50	40,00	40,00	20,20
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	1,97	1,60	1,58	2,85
	Agence de l'eau		0,44	0,60	0,60	0,39
	Total (HT)		513,56	476,35	466,36	466,06
	TVA		40,21	34,13	33,14	33,12
	Total (TTC)		553,78	510,48	499,50	499,18
Total (TTC/m ³)		4,61	4,26	4,16	4,16	



			Marsat	Ménétrol	Mozac
DISTRIBUTION DE L'EAU	Part délégataire	Part fixe (€HT/an)	22,72	19,10	17,01
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	1,67	0,73	0,21
	Part Collectivité	Part fixe (€HT/an)	15,00	40,00	0,00
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	0,75	0,83	1,52
	Agence de l'eau		0,23	0,44	0,23
	Total (HT)		355,76	300,10	252,60
	TVA (5,5%)		19,57	16,51	13,89
	Total (TTC)		375,32	316,61	266,50
	Total (TTC/m ³)		3,13	2,64	2,22
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES	Part délégataire	Part fixe (€HT/an)	11,68	5,65	5,96
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	0,94	0,55	0,62
	Part Collectivité	Part fixe (€HT/an)	0,00	0,00	0,00
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	1,22	0,67	0,73
	Agence de l'eau		0,16	0,16	0,16
	Total (HT)		289,89	170,93	187,33
	TVA (10%)		28,99	17,09	18,73
	Total (TTC)		318,88	188,02	206,06
	Total (TTC/m ³)		2,66	1,57	1,72
PRIX DE L'EAU TOTAL (L'EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT)	Part délégataire	Part fixe (€HT/an)	34,40	24,75	22,97
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	2,61	1,28	0,83
	Part Collectivité	Part fixe (€HT/an)	15,00	40,00	0,00
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	1,97	1,50	2,25
	Agence de l'eau		0,39	0,60	0,39
	Total (HT)		645,65	471,03	439,93
	TVA		48,56	33,60	32,62
	Total (TTC)		694,20	504,63	472,56
	Total (TTC/m ³)		5,79	4,21	3,94



			Pessat- Villeneuve	Pulvérières	Riom
DISTRIBUTION DE L'EAU	Part délégitaire	Part fixe (€HT/an)	19,10	0,00	0,00
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	0,73	0,00	0,37
	Part Collectivité	Part fixe (€HT/an)	40,00	56,00	0,00
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	0,83	2,18	1,07
	Agence de l'eau		0,44	0,23	0,23
	Total (HT)		300,10	345,60	200,61
	TVA (5,5%)		16,51	19,01	11,03
	Total (TTC)		316,61	364,60	211,64
Total (TTC/m ³)		2,64	3,04	1,76	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES	Part délégitaire	Part fixe (€HT/an)	6,52	0,00	0,00
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	0,51	0,00	0,67
	Part Collectivité	Part fixe (€HT/an)	3,15	33,00	0,00
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	0,61	2,29	0,56
	Agence de l'eau		0,16	0,16	0,16
	Total (HT)		163,37	326,40	166,86
	TVA (10%)		16,34	32,64	16,69
	Total (TTC)		179,71	359,04	183,55
Total (TTC/m ³)		1,50	2,99	1,53	
PRIX DE L'EAU TOTAL (L'EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT)	Part délégitaire	Part fixe (€HT/an)	25,62	0,00	0,00
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	1,24	0,00	1,04
	Part Collectivité	Part fixe (€HT/an)	43,15	89,00	0,00
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	1,44	4,47	1,63
	Agence de l'eau		0,60	0,39	0,39
	Total (HT)		463,47	672,00	367,47
	TVA		32,85	51,65	27,72
	Total (TTC)		496,32	723,64	395,19
Total (TTC/m ³)		4,14	6,03	3,29	



			Saint-Beauzire	Saint-Beauzire - Biopôle	Saint-Bonnet- près-Riom
DISTRIBUTION DE L'EAU	Part délégataire	Part fixe (€HT/an)	19,10	19,10	19,10
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	0,73	0,73	0,73
	Part Collectivité	Part fixe (€HT/an)	40,00	40,00	40,00
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	0,83	0,83	0,83
	Agence de l'eau		0,44	0,44	0,44
	Total (HT)		300,10	300,10	300,10
	TVA (5,5%)		16,51	16,51	16,51
	Total (TTC)		316,61	316,61	316,61
	Total (TTC/m ³)		2,64	2,64	2,64
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES	Part délégataire	Part fixe (€HT/an)	26,34	0,00	0,00
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	0,67	0,91	0,47
	Part Collectivité	Part fixe (€HT/an)	0,00	0,00	0,00
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	1,20	2,08	1,22
	Agence de l'eau		0,16	0,16	0,16
	Total (HT)		270,02	377,13	222,47
	TVA (10%)		27,00	37,71	22,25
	Total (TTC)		297,03	414,84	244,71
	Total (TTC/m ³)		2,48	3,46	2,04
PRIX DE L'EAU TOTAL (L'EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT)	Part délégataire	Part fixe (€HT/an)	45,44	19,10	19,10
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	1,40	1,64	1,20
	Part Collectivité	Part fixe (€HT/an)	40,00	40,00	40,00
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	2,03	2,91	2,05
	Agence de l'eau		0,60	0,60	0,60
	Total (HT)		570,12	677,23	522,57
	TVA		43,51	54,22	38,76
	Total (TTC)		613,64	731,45	561,32
	Total (TTC/m ³)		5,12	6,10	4,68



			Saint-Ignat	Saint-Laure	Saint-Ours- les-Roches Péschadoires Verrouil	Saint-Ours- les-Roches Bourg
DISTRIBUTION DE L'EAU	Part délégataire	Part fixe (€HT/an)	17,00	17,00	0,00	0,00
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	0,77	0,77	0,00	0,00
	Part Collectivité	Part fixe (€HT/an)	17,50	17,50	52,90	52,90
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	0,72	0,72	1,51	1,51
	Agence de l'eau		0,28	0,28	0,30	0,30
	Total (HT)		247,53	247,53	270,77	270,77
	TVA (5,5%)		13,61	13,61	14,89	14,89
	Total (TTC)		261,15	261,15	285,66	285,66
Total (TTC/m ³)		2,18	2,18	2,38	2,38	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES	Part délégataire	Part fixe (€HT/an)	16,38	3,64	26,28	28,07
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	1,41	0,49	1,56	0,85
	Part Collectivité	Part fixe (€HT/an)	5,00	30,00	25,00	0,00
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	1,02	0,82	1,16	1,35
	Agence de l'eau		0,16	0,16	0,16	0,16
	Total (HT)		331,78	209,20	396,50	311,88
	TVA (10%)		33,18	20,92	39,65	31,19
	Total (TTC)		364,96	230,12	436,15	343,07
Total (TTC/m ³)		3,04	1,92	3,63	2,86	
PRIX DE L'EAU TOTAL (L'EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT)	Part délégataire	Part fixe (€HT/an)	33,38	20,64	26,28	28,07
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	2,18	1,26	1,56	0,85
	Part Collectivité	Part fixe (€HT/an)	22,50	47,50	77,90	52,90
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	1,74	1,54	2,67	2,86
	Agence de l'eau		0,44	0,44	0,46	0,46
	Total (HT)		579,31	456,73	667,27	582,65
	TVA		46,79	34,53	54,54	46,08
	Total (TTC)		626,11	491,27	721,81	628,73
Total (TTC/m ³)		5,22	4,10	6,01	5,24	



			Sayat	Surat	Volvic	Volvic Egaulles, Viallard, Coussedière
DISTRIBUTION DE L'EAU	Part délégataire	Part fixe (€HT/an)	17,00	17,00	0,00	0,00
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	0,77	0,77	0,00	0,00
	Part Collectivité	Part fixe (€HT/an)	17,50	17,50	13,00	13,00
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	0,72	0,72	1,21	1,21
	Agence de l'eau		0,28	0,28	0,23	0,23
	Total (HT)		247,53	247,53	185,57	185,57
	TVA (5,5%)		13,61	13,61	10,21	10,21
	Total (TTC)		261,15	261,15	195,78	195,78
Total (TTC/m ³)		2,18	2,18	1,63	1,63	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES	Part délégataire	Part fixe (€HT/an)	0,00	21,10	0,00	0,00
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	0,19	0,81	0,47	0,00
	Part Collectivité	Part fixe (€HT/an)	0,00	15,00	0,00	0,00
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	1,86	1,50	0,76	0,54
	Agence de l'eau		0,16	0,16	0,16	0,16
	Total (HT)		265,25	331,62	167,27	84,00
	TVA		26,52	33,16	16,73	8,40
	Total (TTC)		291,77	364,79	183,99	92,40
Total (TTC/m ³)		2,43	3,04	1,53	0,77	
PRIX DE L'EAU TOTAL (L'EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT)	Part délégataire	Part fixe (€HT/an)	17,00	38,10	0,00	0,00
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	0,96	1,58	0,47	0,00
	Part Collectivité	Part fixe (€HT/an)	17,50	32,50	13,00	13,00
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	2,58	2,22	1,97	1,75
	Agence de l'eau		0,44	0,44	0,39	0,39
	Total (HT)		512,78	579,15	352,84	269,57
	TVA		40,13	46,77	26,94	18,61
	Total (TTC)		552,92	625,94	379,77	288,18
Total (TTC/m ³)		4,61	5,22	3,16	2,40	



SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

2. Les caractéristiques techniques du service

Évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif [D301.0]

	2020	2021
<i>Chappes</i>	46	51
<i>Clerlande</i>	85	85
<i>Chanat-la-Mouteyre</i>	69	71
<i>Charbonnières-les-Varennes</i>	221	200
<i>Châtel-Guyon</i>	315	317
<i>Ennezat</i>	214	248
<i>Enval</i>	28	28
<i>Malauzat</i>	53	53
<i>Marsat</i>	41	37
<i>Ménérol</i>	113	120
<i>Mozac</i>	23	34
<i>Pessat-Villeneuve</i>	145	133
<i>Pulvérières</i>	175	145
<i>Riom</i>	492	370
<i>Saint-Beauzire</i>	225	225 (Donnée 2020)
<i>Saint-Bonnet-près-Riom</i>	62	64
<i>Volvic</i>	149	159
TOTAL	2 456	2 340

	Nombre d'installations en 2020	Nombre d'installations en 2021
<i>Chappes</i>	20	22
<i>Clerlande</i>	30	30
<i>Chanat-la-Mouteyre</i>	30	31
<i>Charbonnières-les-Varennes</i>	96	87
<i>Châtel-Guyon</i>	137	138
<i>Ennezat</i>	93	108
<i>Enval</i>	12	12
<i>Malauzat</i>	23	23
<i>Marsat</i>	18	16
<i>Ménérol</i>	49	52
<i>Mozac</i>	10	15
<i>Pessat-Villeneuve</i>	63	58
<i>Pulvérières</i>	76	63
<i>Riom</i>	214	161*
<i>Saint-Beauzire</i>	98	98 (Données 2020)
<i>Saint-Bonnet-près-Riom</i>	27	28
<i>Volvic</i>	65	69
TOTAL	1 061	1 011

*La baisse du nombre d'installations à Riom est due au passage en assainissement collectif de l'impasse du Gué Déduit.

Contrôles réalisés en 2021

	Contrôle de conception	Contrôle d'exécution	Contrôle de bon fonctionnement hors vente immobilière	Contrôle dans le cadre d'une vente immobilière	TOTAL
Chappes	1	0	1	0	2
Clerlande	NC	NC	NC	NC	2
Chanat-la- Mouteyre	1	0	0	1	2
Charbonnières- les-Varennes	3	0	31	3	37
Châtel-Guyon	0	0	1	5	6
Ennezat	3	4	31	0	38
Enval	0	0	0	0	0
Malauzat	0	0	0	0	0
Marsat	0	0	0	0	0
Ménérol	0	0	0	1	1
Mozac	0	1	0	0	1
Pessat-Villeneuve	1	2	48	0	51
Pulvérières	1	0	44	2	47
Riom	1	3	0	6	10
Saint-Beauzire	3	1	0	7	11
Saint-Bonnet- près-Riom	2	0	0	1	3
Volvic	0	0	31	1	32
				TOTAL	241



www.rlv.eu

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20221108-DELI20221108211-DE
Date de télétransmission : 17/11/2022
Date de réception préfecture : 17/11/2022

RETROUVEZ LES INFORMATIONS PRATIQUES SUR L'EAU
ET L'ASSAINISSEMENT SUR LE SITE WWW.RLV.EU

